

**RAPPORT SUR LE CLIMAT**

**2024**



3	RÉSUMÉ
5	GOVERNANCE
12	STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES
38	GESTION DU RISQUE
49	RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT
50	ANNEXE

## Table des matières

<b>3</b>	<b>RÉSUMÉ</b>	<b>38</b>	<b>GESTION DES RISQUES</b>
		39	Aperçu
<b>5</b>	<b>GOVERNANCE</b>	40	Détermination, évaluation et gestion des risques liés au climat
6	Gouvernance relative aux changements climatiques	46	Analyse des scénarios climatiques
7	Supervision par le conseil d'administration	<b>49</b>	<b>RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT</b>
9	Responsabilité de la haute direction	<b>50</b>	<b>ANNEXE</b>
11	Équipes fonctionnelles et commerciales de l'entreprise	51	Annexe A - Exposition aux actifs liés au carbone
<b>12</b>	<b>STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES</b>	52	Annexe B – Émissions financées
13	Possibilités et risques liés aux changements climatiques	54	Annexe C – Notes de fin d'ouvrage
16	Nos piliers climatiques et notre plan de transition	56	Annexe D – Énoncés prospectifs
18	Financer des-solutions climatiques		
20	Soutenir la transition climatique des clients		
31	Réduire nos propres émissions		
33	Élaboration de notre approche en matière de transition juste et à l'égard de la nature		
34	Leadership éclairé, partenariats externes et éducation des employés		

### RECONNAISSANCE TERRITORIALE DU GROUPE DE RESSOURCES POUR LES EMPLOYÉS AUTOCHTONES DE LA BANQUE SCOTIA

Nous avons le privilège de nous trouver sur le territoire ancestral et non cédé des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Nous témoignons notre reconnaissance aux Premières Nations pour avoir pris soin de notre terre et de nos relations, ainsi que pour leurs enseignements à cet égard. Nous reconnaissons les effets des pensionnats et du colonialisme sur les familles et les collectivités autochtones. Compte tenu de cette histoire, nous nous engageons à aller de l'avant dans un esprit de partenariat, de collaboration et de réconciliation. La gestion des populations, des cultures et des collectivités autochtones relève de notre responsabilité à tous. Nous réfléchissons aux actions à poser et aux mesures qui doivent être prises pour répandre la vérité et faire avancer le processus de réconciliation<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cette reconnaissance territoriale s'applique aux territoires sur lesquels la Banque Scotia a ses bureaux de la direction (Toronto, Canada) ainsi qu'aux activités canadiennes, et ne représente pas les expériences historiques et personnelles des peuples autochtones dans l'ensemble de nos activités internationales.

### DANS CE RAPPORT,

« nous », « notre », « nos », la « Banque » et « la Banque Scotia » désignent la Banque de Nouvelle-Écosse et ses filiales.

### CADRES DE RÉFÉRENCE POUR LE RAPPORT

La Banque Scotia fournit des renseignements sur le climat conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) depuis l'exercice 2018 de la Banque; ces renseignements ont été inclus dans les rapports annuels et de développement durable de la Banque.

### PÉRIODE DE RÉFÉRENCE POUR LE RAPPORT

Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans le présent rapport se rapportent à l'exercice 2024 clos le 31 octobre 2024 (l'« exercice 2024 »). Les dernières données relatives aux changements climatiques ont été présentées dans notre rapport sur le climat 2023. Consultez notre [site Web](#) pour obtenir les rapports antérieurs.


### MONNAIE

Toutes les sommes sont exprimées en dollars canadiens, sauf exception indiquée, et sont soumises aux variations des taux de change.

### DONNÉES

Dans les tableaux, les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

### VÉRIFICATION EXTERNE

KPMG a effectué une mission d'expression d'assurance limitée et indépendante pour certains indicateurs de rendement marqués du symbole  dans le rapport. Voir : [Rapport d'assurance limitée 2024 de KPMG](#)

### OUTIL DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Pour de plus amples renseignements, consultez les documents de notre outil de communication de l'information :

- [Rapport de durabilité 2024](#)
- [Corpus de données et indices ESG 2024](#)
- [Rapport sur le climat 2024 – Index](#)
- [Rapport annuel 2024](#)
- [Circulaire de sollicitation de procurations 2025](#)
- [Méthodologie de calcul des émissions financées](#)
- [Méthodologie de calcul des émissions de GES 2024](#)

### MISE EN GARDE

Le présent document n'a pas à être préparé ou déposé par la Banque (au sens attribué à ce terme dans le présent document) en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes ou américaines. L'information contenue dans les présentes ne doit pas être interprétée comme atteignant nécessairement le niveau d'importance de l'information exigée dans nos documents déposés en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et elle ne doit pas être considérée comme étant intégrée par renvoi dans ces documents. Ce document ne doit pas servir de base à la négociation des titres de la Banque ni à toute autre décision de placement, et il n'est pas destiné à constituer des conseils financiers, juridiques, fiscaux, de placement, professionnels ou d'experts. Les renseignements contenus dans ce document sont fournis à titre indicatif uniquement et ne visent pas à promouvoir, directement ou indirectement, un quelconque intérêt commercial.

## Résumé

En 2024, la Banque Scotia a publié son premier rapport indépendant sur le climat, qui présente une approche actualisée des trois piliers climatiques de la Banque décrits ci-dessous. S'appuyant sur cette base, ce rapport sur le climat (le « rapport ») décrit avec précision les mesures prises par la Banque au cours de l'année écoulée afin d'améliorer sa capacité à saisir les nouvelles possibilités liées au climat et à cerner, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques qui ne cessent de croître.

### NOS PILIERS CLIMATIQUES

Financer des-  
solutions climatiques



Fournir des produits et des services pour appuyer les objectifs liés au climat de nos clients.

Soutenir la transition  
climatique des clients



Promouvoir la participation des clients dans leur transition climatique grâce à des offres de services et des conseils. Mesurer et évaluer simultanément les émissions financées dans notre portefeuille de prêts.

Réduire nos  
propres émissions



Réduire les émissions de GES provenant de nos propres activités et introduire des solutions pour réduire l'incidence directe de la Banque sur les changements climatiques.

Ce rapport est organisé en trois chapitres, qui s'appuient sur les recommandations du GIFCC :

- 1) « **Gouvernance** », qui décrit comment nous assurons la responsabilité et la surveillance des possibilités et des risques liés aux changements climatiques;
- 2) « **Stratégie, mesures et objectifs** », qui décrit les efforts que nous déployons en vue d'atteindre les objectifs climatiques guidés par nos trois piliers climatiques, la manière dont nous développons nos capacités à repérer les possibilités liées au climat et la manière dont nous répondons à la demande des clients en matière de produits et de services liés au climat;
- 3) « **Gestion des risques** », qui décrit les processus utilisés pour cerner, évaluer et gérer les risques, y compris les risques liés au climat, conformément à l'appétit pour le risque de la Banque.

Dans un document d'accompagnement, nous avons inclus des tables d'indices pour faciliter la consultation, en indiquant les numéros de page correspondant aux exigences de déclaration en vertu de la ligne directrice B-15 du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF) – Gestion des risques climatiques (« BSIF B-15 »)<sup>1</sup> et aux recommandations du GIFCC.



**3 Résumé****5 GOUVERNANCE****12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES****38 GESTION DU RISQUE****49 RÉSUMÉ DE NOS  
MESURES ET CIBLES  
LIÉES AU CLIMAT****50 ANNEXE**

En 2024, nous avons franchi un certain nombre d'étapes, notamment :

## Élaboration du premier plan de transition climatique de la Banque

La version définitive du cadre de divulgation du groupe de travail sur les plans de transition<sup>2</sup> a été publiée en octobre 2023 avec pour objectif de fournir une norme mondialement reconnue pour les plans de transition. En fonction de ce cadre, le plan de transition climatique de la Banque fournit des détails sur la manière dont nous avons l'intention d'atteindre nos cibles de réduction de l'intensité des émissions physiques en 2030 pour les secteurs du pétrole et du gaz, de la production d'électricité et de la fabrication automobile (les « cibles intermédiaires »), comme expliqué dans le chapitre « Stratégie, mesures et cibles ». Cela inclut une description des outils que nous avons développés et que nous mettons actuellement en œuvre, comme les mesures d'émissions au niveau des clients et une note d'état de préparation à la transition. Pris ensemble, ces outils permettent de déterminer les clients avec qui s'engager sur les questions climatiques, particulièrement dans les secteurs où la Banque a établi des cibles intermédiaires. La mobilisation de nos clients sur les questions climatiques nous aide à leur fournir les produits et services dont ils ont besoin et à atteindre nos propres objectifs climatiques. Consultez les pages 16 à 37 pour obtenir plus de renseignements.

## Financement des solutions liées au climat

Depuis 2019, nous avons fourni 172 milliards de dollars en vue d'atteindre notre cible de financement lié au climat de 350 milliards de dollars d'ici 2030 (« cible de financement lié au climat »). Nous continuons d'évaluer les produits et services que nous mettons à la disposition de nos clients au titre du Cadre financier lié au climat (CFLC) de la Banque, en étendant cet effort à tous les secteurs d'activité pour pouvoir répondre à la demande des clients. Consultez les pages 18 et 19 pour obtenir plus de renseignements sur notre cible de financement lié aux changements climatiques.

## Activation du projet solaire photovoltaïque

En 2022, la Banque Scotia a conclu une convention virtuelle d'achat d'électricité de 15 ans avec Evolgen, une société canadienne de Brookfield Renewable, pour la construction d'un projet solaire près de Cardston, en Alberta. Le projet a été achevé et la Banque Scotia a commencé à acquérir des certificats d'énergie renouvelable (CER)<sup>3</sup> tout au long de l'année 2024, conformément aux dispositions de la convention virtuelle d'achat d'électricité. Pour obtenir plus de renseignements sur l'approche adoptée par la Banque Scotia afin d'obtenir de l'électricité sans émissions, consultez la page 31.

## Obtention d'une assurance limitée sur les indicateurs clés

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (KPMG) a réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard de certains indicateurs de rendement de la Banque Scotia, y compris les émissions liées aux activités. Cette année, la mission d'assurance limitée comprend pour la première fois certains indicateurs d'émissions financées. Pour obtenir plus de renseignements, consultez le [rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant de KPMG](#).

## Lancement d'une nouvelle série d'activités d'apprentissage et de formation liées au climat

Afin de fournir à nos employés les renseignements nécessaires pour s'engager auprès des clients dans le cadre de leurs plans de transition climatique et pour comprendre les piliers climatiques de la Banque, nous avons lancé le Scotia Climate College. Le Scotia Climate College est une nouvelle série de formations et de cours virtuels destinée aux équipes des services bancaires aux sociétés, aux entreprises et à la clientèle multinationale, ainsi qu'aux agents du risque de crédit, afin d'améliorer leur compréhension des changements climatiques, du concept de décarbonation et du rôle de la finance dans la transition. Pour obtenir plus de renseignements sur le Scotia Climate College, consultez la page 36 de ce rapport.

## REMARQUE SUR NOS PILIERS CLIMATIQUES

Il convient de souligner que nos piliers climatiques, décrits dans le présent rapport, sont établis à un moment donné et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des actions de nos clients et de l'évolution de l'environnement économique général ainsi que de la politique gouvernementale en matière de changements climatiques. Au fur et à mesure que nos piliers climatiques évolueront, les outils que nous utiliserons pour progresser, ainsi que les indicateurs que nous utiliserons pour mesurer les progrès, évolueront également.

3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

6 Gouvernance relative aux changements climatiques

7 Supervision par le conseil d'administration

9 Responsabilité de la haute direction

11 Équipes fonctionnelles et commerciales de l'entreprise

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

# Gouvernance

## Gouvernance relative aux changements climatiques

Notre cadre de gouvernance climatique définit la supervision et l'appropriation des objectifs climatiques de la Banque, y compris les possibilités et les risques liés aux changements climatiques. Comme indiqué dans la [politique en matière de gouvernance d'entreprise](#) de la Banque, le conseil d'administration (le « conseil ») reconnaît la nature essentielle des facteurs ESG, y compris les changements climatiques, pour l'exécution de son mandat et la supervision de la

Banque. Le conseil d'administration collabore avec la direction à la réalisation de ses objectifs climatiques, tandis que chaque comité du conseil supervise ses divers aspects respectifs de la stratégie, des incidences, des risques, des initiatives et de l'établissement de rapports. La direction générale est chargée de fournir au conseil des conseils avisés sur les objectifs organisationnels liés aux changements climatiques, aux plans, à la stratégie, à la structure

et aux politiques importantes. Les comités de gestion et divers groupes fonctionnels dirigent la mise en œuvre et l'exécution des décisions du conseil. Le graphique ci-dessous décrit notre cadre de gouvernance relative aux changements climatiques, avec des détails supplémentaires dans les pages suivantes.

### SUPERVISION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Comité de gouvernance d'entreprise	Comité d'audit et de révision	Comité du capital humain et de la rémunération	Comité du risque

### SUPERVISION PAR LA HAUTE DIRECTION

CHEF DE LA DIRECTION						
COMITÉ D'EXPLOITATION						
COMITÉS DE LA HAUTE DIRECTION INVESTIS DE MANDATS OU DE RESPONSABILITÉS LIÉS AU CLIMAT						
Comité directeur sur la transition climatique	Comité de gestion de l'actif et du passif	Comité de gestion des risques			Comité des risques en matière de réputation	Comité de divulgation
		Comité supérieur de crédit	Comité des risques opérationnels	Comité des conditions de crise et des scénarios		

### MISE EN ŒUVRE

Principales fonctions organisationnelles investies d'un rôle et de responsabilités en matière de climat	Équipes en contact avec la clientèle et concentrées sur le climat
Stratégie et opérations, Gestion du risque global, Finance	Finance durable, Équipe des technologies d'énergie propre, Recherche sur les actions mondiales

## Supervision par le conseil d'administration

La responsabilité première du conseil est de superviser la gestion des activités et des affaires de la Banque en vue d'accroître la valeur actionnariale à long terme. Des politiques et des pratiques de gouvernance d'entreprise saines, y compris en matière de changements climatiques, sont importantes pour conserver la confiance de nos nombreuses parties prenantes, notamment les

actionnaires, les clients, les employés, les organismes de régulation et la collectivité au sens large.

Les comités du conseil, y compris les comités du risque, de gouvernance d'entreprise, d'audit et de révision et du capital humain et de la rémunération, assument la supervision des possibilités et des risques liés aux changements climatiques. Le texte qui suit résume les

responsabilités et les activités du conseil et de chacun de ses comités à l'égard des questions liées au climat.

### SURVEILLANCE PAR LE CONSEIL DES QUESTIONS ET ACTIVITÉS LIÉES AU CLIMAT

Conseil d'administration et comités du conseil d'administration	Fréquence des programmes liés au climat	Éléments du mandat relatifs aux questions et activités liées au climat	Activités liées au climat 2024
<b>Conseil d'administration</b>	Trimestriellement, au minimum	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision de la stratégie ESG de la Banque, y compris les questions liées au climat, suivi de l'exécution de cette stratégie par la direction et, par l'intermédiaire des comités du conseil, examen des incidences, des risques, des initiatives et des rapports connexes, dont les données annuelles relatives au climat.</li> <li>Approbation et supervision de la mise en œuvre de la stratégie globale de la Banque en matière de risques, y compris le cadre d'appétence au risque de la Banque et d'autres éléments autonomes comme le cadre de gestion des risques ESG.</li> <li>Supervision de la mise en place de processus visant à cerner les risques financiers et non financiers importants, y compris les risques liés aux facteurs ESG et au climat; examen et approbation des cadres et des politiques de gestion des risques importants. Contrôle de la mise en œuvre par la direction des processus appropriés pour gérer les risques liés aux changements climatiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approbation de la circulaire de sollicitation de procurations annuelle, y compris la communication des réponses de la Banque aux propositions d'actionnaires sur les questions liées au climat.</li> <li>Réception de mises à jour régulières sur les priorités, l'information et les faits saillants de la Banque en matière de facteurs ESG, notamment des mises à jour sur la gouvernance climatique de la Banque, la conformité à la ligne directrice B-15 du BSIF, les attentes en matière d'information sur le climat, le plan de transition climatique, le cadre financier lié au climat de la Banque Scotia, le Scotia Climate College et d'autres initiatives de leadership éclairé.</li> <li>Examen du rapport sur le climat 2023 de la Banque.</li> <li>Examen du cadre de mobilisation des clients lié au climat de la Banque, en utilisant les notes de préparation à la transition pour en savoir plus sur la planification de la transition d'un client et, à par la suite, pour fournir des conseils plus adaptés.</li> <li>Réception de rapports trimestriels sur la gestion des divers risques d'entreprise, notamment les risques liés aux changements climatiques.</li> <li>Approbation du cadre d'appétence au risque de la Banque (qui tient compte des risques liés aux changements climatiques) et du cadre de gestion des risques ESG.</li> <li>Supervision de séances stratégiques et de mises à jour de la Banque, notamment les objectifs ESG et climatiques.</li> </ul>
<b>Comité d'audit et de révision</b>	Au cas par cas	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen de l'information relative au climat, dans le cadre de l'information financière de la Banque sur les facteurs ESG, comme l'exigent les organismes de réglementation ou la loi.<sup>4</sup></li> <li>Appui au conseil dans ses responsabilités de surveillance du système de contrôle interne, notamment à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et procédures de communication de l'information.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre de l'examen régulier du rendement et du plan d'investissement de la Banque, contrôle de l'incidence des facteurs ESG, y compris l'information sur la durabilité et les changements climatiques.</li> <li>Soutien à la communication des données en matière de facteurs ESG et de climat de la Banque, comme l'exigent les rapports financiers et les nouvelles exigences réglementaires en matière de durabilité et de risque climatique (par exemple, ligne directrice B-15 du BSIF).</li> </ul>



## 3 RÉSUMÉ

## 5 GOUVERNANCE

## 6 Gouvernance relative aux changements climatiques

## 7 Supervision par le conseil d'administration

## 9 Responsabilité de la haute direction

## 11 Équipes fonctionnelles et commerciales de l'entreprise

## 12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

## 38 GESTION DU RISQUE

## 49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

## 50 ANNEXE

Conseil d'administration et comités du conseil d'administration	Fréquence des programmes liés au climat	Éléments du mandat relatifs aux questions et activités liées au climat	Activités liées au climat 2024
<b>Comité de gouvernance d'entreprise</b>	Régulièrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen de la stratégie, des priorités et des rapports ESG (y compris le climat et la durabilité) de la Banque, notamment les rapports sur le rendement lié aux facteurs ESG de la Banque et l'analyse comparative du rendement et des pratiques ESG de la Banque.<sup>5</sup></li> <li>Supervision de la répartition appropriée des responsabilités liées aux facteurs ESG au sein des comités du conseil et présentation à ce dernier de mises à jour sur les questions liées aux facteurs ESG, au besoin.</li> <li>Examen des tendances et des pratiques mondiales en matière de communication par les entreprises des données non financières sur le rendement et des facteurs ESG.</li> <li>Examen et recommandation au conseil d'une approche en matière d'interaction de la Banque avec ses actionnaires et avec ses parties prenantes sur les nouveaux domaines d'intérêt à l'échelle mondiale.</li> <li>Maintien de la grille des compétences des administrateurs, dans laquelle les facteurs ESG sont considérés comme un domaine d'expérience clé et les questions environnementales et climatiques comme un domaine d'expertise supplémentaire.</li> <li>Intervention à titre consultatif en évaluant continuellement l'approche de la Banque en matière de gouvernance et en formulant des recommandations stratégiques, notamment sur des sujets comme sa stratégie ESG.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen du rapport sur le climat 2023 de la Banque, y compris les données sur la gouvernance relative aux changements climatiques de la Banque, l'analyse des scénarios climatiques, les rapports sur les émissions financées et les renseignements mis à jour concernant les piliers climatiques de la Banque.</li> <li>Surveillance des priorités ESG de la Banque tout au long de l'année et réception des mises à jour sur les plans de transition climatique de la Banque et les obligations d'information réglementaires connexes, et communication de ces questions relatives aux facteurs ESG au conseil.</li> <li>Supervision du programme de mobilisation des parties prenantes du conseil et du Bureau de la gouvernance d'entreprise, dans le cadre duquel plus de 30 réunions avec nos parties prenantes ont été tenues cette année, avec pour objet les questions et les tendances ESG pertinentes, y compris nos plans de transition climatique et la communication correspondante de ceux-ci, la rémunération des membres de la haute direction et les mesures ESG.</li> <li>Recommandation à des fins d'approbation par le conseil de la circulaire de sollicitation de procurations annuelle de la direction, y compris l'information sur les réponses de la Banque aux propositions d'actionnaires sur les facteurs ESG, en mettant l'accent sur les questions liées au climat.</li> </ul>
<b>Comité du capital humain et de la rémunération</b>	Au cas par cas	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision des stratégies en matière de capital humain et de rémunération liées à la diversité, à l'équité et à l'inclusion, à la santé, à la sécurité et au bien-être des employés, ainsi qu'à d'autres politiques et pratiques ESG, y compris un examen des mesures ESG à intégrer aux critères généraux et à la conception des principaux régimes incitatifs de la Banque.<sup>6</sup></li> <li>Aide au conseil dans la supervision des pratiques et stratégies de gestion du capital humain de la Banque, incluant l'examen d'autres pratiques ESG liées au mandat du comité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen des tendances en matière de réglementation, de gouvernance et de rémunération des dirigeants, y compris la sélection d'indicateurs de rendement financier et non financier appropriés intégrant des mesures ESG, notamment des indicateurs relatifs au climat, alors que la Banque travaille sur ses objectifs en matière de financement lié au climat, de décarbonation de ses opérations et de diversité, d'équité et d'inclusion.</li> </ul>
<b>Comité du risque</b>	Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision des risques ESG, y compris les risques liés aux changements climatiques, et examen, puis approbation des cadres et politiques de gestion des risques importants de la Banque, ainsi que les risques et limites importants liés aux pays, aux secteurs d'activité, aux marchés et aux portefeuilles, afin de s'assurer que la direction exerce ses activités conformément au cadre d'appétence au risque de la Banque.<sup>7</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen du cadre de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise de la Banque, qui inclut les risques non financiers, à la lumière des tendances et des évolutions réglementaires, y compris les risques ESG, et recommandation de son approbation par le conseil.</li> <li>Examen du cadre d'appétence au risque d'entreprise de la Banque (qui inclut la prise en compte des risques liés aux changements climatiques) et du cadre de gestion des risques ESG, et recommandation de leur approbation par le conseil.</li> <li>Supervision de la promotion et du maintien de la culture de gestion des risques et des valeurs axées sur la prise en compte des risques de la Banque, y compris l'accent mis par la Banque sur la détermination et la gestion des principaux risques et des risques émergents auxquels elle est exposée, notamment la cybersécurité, l'incertitude économique, les tensions géopolitiques, les changements climatiques et les risques stratégiques.</li> </ul>

## Aptitudes et compétences

Le conseil tient à jour une grille pour surveiller les compétences et l'expérience nécessaires à la surveillance de la Banque, aujourd'hui et dans l'avenir.

Cette grille est élaborée sur la base de consultations et d'une entente sur les principaux domaines d'expérience de chaque administrateur, ainsi que d'un examen annuel (y compris une analyse comparative internationale) des compétences et de l'expérience clés nécessaires à la supervision de la Banque Scotia. Le comité de gouvernance d'entreprise tient également à jour une grille détaillée des domaines d'expérience générale de chaque administrateur (comme la commercialisation, la réglementation et la conformité, ainsi que le gouvernement), des compétences particulières liées aux facteurs ESG et aux technologies, de la formation, des compétences linguistiques et de l'expérience commerciale dans les régions géographiques où nous exerçons des activités. Ces grilles sont utilisées pour évaluer la composition du conseil, planifier la

succession des membres du conseil et du président et évaluer les candidats potentiels aux postes d'administrateur. Les membres du conseil communiquent à celui-ci des renseignements relatifs à leurs compétences, à leur expérience et à leurs désignations.

Dix membres du conseil considèrent la gestion des risques comme un domaine d'expérience clé, y compris la détection, l'évaluation et la gestion des risques financiers et non financiers, et sept administrateurs considèrent les « facteurs ESG » comme l'un des domaines d'expérience qu'ils apportent au conseil. Nous définissons l'expérience en matière ESG comme acquise sur des enjeux de développement durable et d'environnement (notamment liés aux changements climatiques), sociaux ou de principes et pratiques de gouvernance d'entreprise au sein d'une organisation de taille et de complexité importantes. Les administrateurs pourvus des compétences liées

au climat ont une expérience des questions de développement durable et des questions liées au climat, acquise grâce à des postes de direction ou à des postes administratifs dans des organisations complexes, ainsi qu'à leur participation à des comités consultatifs et à des associations industrielles, en particulier dans le cadre d'initiatives de réduction des émissions de carbone et d'autres mandats liés au climat. La grille des compétences du conseil et les biographies des administrateurs figurent dans notre circulaire de sollicitation de procurations 2025 (p. 15 à 22).

De plus, le conseil peut recevoir des mises à jour réglementaires et des examens par les pairs de la part de parties prenantes internes, par exemple les activités durables à l'échelle mondiale, dans le cadre de leur programme de formation continue.



## Responsabilité de la haute direction

Le chef de la direction est responsable en dernier ressort de la bonne exécution des objectifs de la Banque en matière de climat. Plusieurs comités de gestion ont été mis sur pied et sont investis de responsabilités en matière de surveillance des changements

climatiques. Ces comités adoptent une approche à l'échelle de l'entreprise et réunissent les hauts responsables chargés de la réalisation des objectifs de la Banque en matière de climat, ainsi que de la gestion des risques connexes. Les filiales et les secteurs

d'activité ont également mis en place des comités chargés de veiller à l'harmonisation avec les politiques et les processus de l'entreprise.

### SYNTHÈSE DES COMITÉS DE LA HAUTE DIRECTION INVESTIS DE MANDATS OU DE RESPONSABILITÉS LIÉS AU CLIMAT

Comités	Fréquence des réunions	Président	Membres	Mandats et responsabilités liés au climat
<b>Comité d'exploitation</b>	Une fois toutes les deux semaines et au besoin	Chef de la direction	Chefs de groupe et cadres dirigeants issus des secteurs d'activité et des fonctions de l'entreprise, qui rendent compte au chef de la direction et aux différents secteurs d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Discussion de sujets liés à la stratégie de la Banque et aux plans d'entreprise, y compris en ce qui concerne l'approche de la Banque en matière de possibilités et de risques liés aux changements climatiques et les résultats obtenus par rapport aux mesures et aux cibles correspondantes, en fonction des besoins.</li> </ul>
<b>Comité de gestion des risques</b>	Hebdomadaires	Chef de la gestion des risques	Chefs de groupe et cadres dirigeants, y compris le chef de la direction, le chef des affaires financières, le chef, Conformité, les chefs de groupe des secteurs d'activité et d'autres hauts dirigeants occupant des fonctions de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen des risques, y compris les risques ESG et les risques climatiques,<sup>8</sup> susceptibles d'avoir une incidence sur la performance financière et opérationnelle de la Banque.</li> <li>Recommandation au conseil d'administration d'approuver l'appétence au risque de la Banque, y compris l'appétence aux risques ESG.</li> <li>Approbation des rapports sectoriels annuels contenant l'évaluation des risques potentiels liés à l'environnement et aux changements climatiques associés au secteur visé.</li> </ul>
<b>Comité supérieur de crédit<sup>9</sup></b>	Quotidiennes	Chef, Crédit aux entreprises et risque de marché	Membres de la haute direction, secteurs d'activité et risque de crédit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur une base trimestrielle, examen du tableau de bord de l'action climatique présentant les paramètres de risque liés aux changements climatiques dans le portefeuille de services bancaires aux entreprises et l'incidence de l'analyse des scénarios climatiques.</li> <li>Approbation des rapports sectoriels annuels contenant l'évaluation des risques potentiels liés à l'environnement et aux changements climatiques associés au secteur visé.</li> <li>Tous les trimestres, examen des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances et les provisions pour pertes sur créances, y compris le jugement d'expert en matière de crédit pour les risques liés aux changements climatiques.</li> </ul>
<b>Comité des risques opérationnels</b>	Mensuelles	Premier vice-président et responsable du risque d'entreprise	Haute direction de l'ensemble des secteurs d'activité et des fonctions générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surveillance et remise en question efficaces de la gestion des risques environnementaux et sociaux de la Banque.</li> <li>Contrôle du profil de risques ESG et des dépassements potentiels de limites, et recommandation de l'approbation des cadres, politiques et déclarations d'appétence au risque pertinents, y compris le cadre d'appétence aux risques en matière de facteurs ESG.</li> </ul>
<b>Comité des conditions de crise et des scénarios</b>	Trimestrielles ou plus fréquemment selon les besoins	Premier vice-président et chef, Risque d'entreprise	Haute direction des secteurs du risque, de l'économie, des finances et de la trésorerie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision des scénarios climatiques, y compris l'approbation des scénarios climatiques utilisés pour quantifier les effets des risques physiques et de transition.</li> </ul>

## 3 RÉSUMÉ

## 5 GOUVERNANCE

## 6 Gouvernance relative aux changements climatiques

## 7 Supervision par le conseil d'administration

## 9 Responsabilité de la haute direction

## 11 Équipes fonctionnelles et commerciales de l'entreprise

## 12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

## 38 GESTION DU RISQUE

## 49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

## 50 ANNEXE

Comités	Fréquence des réunions	Président	Membres	Mandats et responsabilités liés au climat
<b>Comité directeur sur la transition climatique</b>	Trimestrielles ou plus fréquemment selon les besoins	Co-présidé par le premier vice-président et Chef mondial, Services bancaires multinationaux premier vice-président, Affaires générales et durabilité	Haute direction de l'ensemble des secteurs d'activité et des fonctions générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement de la responsabilité générale de la réalisation des objectifs climatiques de la Banque, du respect des réglementations liées au climat, ainsi que de la conception et de l'exécution du plan de transition climatique de la Banque.</li> </ul>
<b>Comité de divulgation</b>	Trimestriellement, au minimum	Vice-président directeur et directeur juridique	Haute direction de l'ensemble des fonctions générales et des fonctions de contrôle interne de la Banque	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonctions à titre de conseiller du président et chef de la direction et du conseil afin de s'assurer que toutes les communications publiques de renseignements faites par la Banque, sous quelque forme que ce soit, sont opportunes, exactes et équilibrées et que des mesures de contrôle appropriées sont employées et fonctionnent efficacement.</li> </ul>
<b>Comité des risques d'atteinte à la réputation</b>	En fonction des besoins déterminés par le président	Vice-président directeur et directeur juridique	Haute direction de l'ensemble des fonctions générales et des secteurs d'activité de la Banque	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion d'une conduite conforme à des normes éthiques élevées et protection de la réputation de la Banque.</li> <li>Examen des activités, des initiatives, des produits, des services, des opérations ou des processus commerciaux qui, de l'avis du promoteur, peuvent présenter un degré élevé de risque pour la réputation.</li> </ul>
<b>Comité de gestion de l'actif et du passif (CGAP)</b>	Mensuelles	Vice-président directeur et trésorier du groupe Chef et chef des affaires financières (président suppléant)	Chef de la direction, chef des affaires financières, chef de la gestion du risque et haute direction des secteurs d'activité de la Banque	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision du cadre de référence des émissions durables de la Banque. Un sous-comité ESG du CGAP soutient les membres du CGAP dans leur examen et supervision du cadre de référence et des instruments durables de la Banque.</li> </ul>
<b>Sous-comité ESG du CGAP</b>	Trimestrielles	Vice-président, Groupe Trésorerie	Hauts représentants du Groupe Trésorerie et des équipes des activités durables à l'échelle mondiale, des risques ESG, des finances, de la finance durable et du secteur d'activité pertinent.	
<b>Comité directeur et de surveillance des capitaux</b>	Au moins une fois par trimestre	Coprésidé par le chef de groupe et chef des affaires financières et le chef de groupe et chef de la gestion des risques	Hauts représentants des Affaires financières mondiales, de Gestion du risque global et du Groupe Trésorerie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance des processus de gestion du capital, garantissant la conformité constante avec les exigences de Bâle en matière de capital (pilier 1 et pilier 2), y compris l'intégration d'analyses de scénarios climatiques.</li> </ul>
<b>Comité sur les opérations internationales liées au climat</b>	Trimestrielles	Vice-président directeur et directeur national, Chili Vice-président, Activités durables à l'échelle mondiale	Haute direction de l'ensemble des secteurs d'activité à l'échelle régionale et des fonctions générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Harmonisation de la stratégie et des activités nationales (volontaires et réglementaires) relatives aux changements climatiques avec les objectifs de l'entreprise en matière de climat, et établissement de la cohérence, le cas échéant, dans l'ensemble de la région.</li> <li>Soutien de la manière dont le secteur bancaire international répondra à l'évolution des exigences réglementaires dans la région en ce qui concerne les changements climatiques.</li> </ul>
<b>Comité des investissements ESG de Gestion mondiale d'actifs (GMA) Scotia</b>	Mensuelles	Vice-président et chef de la recherche	Haute direction et gestionnaires de portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relevant directement du<sup>10</sup> conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832, le comité des investissements ESG de GMA Scotia évalue les politiques et les lignes directrices en matière de facteurs ESG, soutient la prise en compte des facteurs ESG dans les processus d'investissement, examine les produits d'investissement potentiels liés aux facteurs ESG, supervise les engagements en matière ESG afin de les harmoniser avec les initiatives du secteur, facilite le partage des connaissances entre les équipes d'investissement et communique à l'externe les efforts ESG à l'échelle de l'entreprise.</li> </ul>
<b>Comité sur les investissements communautaires</b>	Bimestrielles <sup>11</sup>	Premier vice-président, Affaires générales et durabilité	Haute direction des principaux secteurs d'activité et des fonctions générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable de l'exécution de la stratégie d'investissement communautaire de la Banque, ainsi que de l'examen et de l'approbation des investissements communautaires, comme l'initiative d'investissement communautaire climatique de 25 millions de dollars sur 10 ans de la Banque Scotia.</li> </ul>

## Établir un lien entre les facteurs ESG et les progrès en matière de climat dans la rémunération de la haute direction

Les facteurs ESG sont pris en compte dans l'évaluation du rendement de la Banque et dans l'établissement des récompenses incitatives variables des membres de la haute direction. À la fin de l'exercice, le rendement des dirigeants est mesuré en fonction de l'atteinte des principaux résultats attendus. En 2024, en ce qui a trait au climat, le chef de la direction et tous les membres du comité d'exploitation ont

été évalués en fonction des progrès réalisés pour atteindre la cible de financement lié aux changements climatiques de la Banque, ainsi que dans le cadre du lancement du plan de transition climatique. À partir de 2023, la Banque Scotia a ajouté des paramètres ESG de base au régime incitatif annuel et au régime de rémunération variable totale, en mettant l'accent sur le financement lié au climat, la décarbonation

des activités de la Banque et la représentation des groupes en quête d'équité. Combinés à l'expérience client pour déterminer le facteur de rendement de l'ensemble de la Banque, ces paramètres ont une pondération globale de 20 %. Les résultats sont présentés dans notre Circulaire de sollicitation de procurations 2025.

## Équipes fonctionnelles et commerciales de l'entreprise

Diverses fonctions de l'entreprise collaborent avec les secteurs d'activité pour mettre en œuvre les piliers climatiques de la Banque et évaluer les possibilités et les risques liés aux changements climatiques. Ce travail continu évolue au fur et à mesure que nous en apprenons davantage sur l'incidence des changements climatiques sur nos activités et que nos politiques, processus et outils évoluent.

Le tableau suivant fournit des renseignements supplémentaires sur les fonctions clés axées sur le climat :

### PRINCIPALES FONCTIONS OPÉRATIONNELLES ET ÉQUIPES DES SECTEURS D'ACTIVITÉ AYANT UN MANDAT ET DES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE CLIMAT

	Équipe	Mandats et responsabilités liés au climat
<b>Stratégie et opérations</b>	Activités durables à l'échelle mondiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonction consultative d'entreprise qui supervise les piliers climatiques de la Banque tout en travaillant à l'échelle de l'entreprise pour aider à intégrer les facteurs liés à l'environnement et aux changements climatiques dans nos activités à travers le monde et dans les collectivités où nous exerçons nos activités</li> </ul>
	Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision des objectifs climatiques en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre de portées 1 et 2<sup>12</sup>, de l'approvisionnement en électricité renouvelable et de la détermination des possibilités de réduction des émissions à la source et d'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'ensemble de l'entreprise</li> </ul>
	Données et analyses ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Calcul et analyse des paramètres d'émissions financées</li> <li>Soutien des pratiques de gestion des données liées aux facteurs ESG</li> <li>Soutien des secteurs d'activité et gestion du risque global dans l'intégration des mesures climatiques aux principaux processus décisionnels</li> </ul>
<b>Gestion du risque global</b>	Gestion des risques en matière de facteurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement des cadres, des politiques, des processus et des lignes directrices afin de gérer et d'atténuer efficacement l'exposition de la Banque aux risques ESG, y compris les risques liés aux changements climatiques</li> <li>Présidence du forum d'admissibilité du cadre de référence du financement lié au climat, qui assure une surveillance de deuxième niveau et une remise en question de la cible de financement lié au climat de la Banque et qui vise à atténuer le risque d'écoblanchiment</li> </ul>
	Modélisation du risque climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répercussions des projets liés aux risques physiques et de transition sur les portefeuilles de prêts de la Banque à court, moyen et long terme dans le cadre de différents scénarios climatiques</li> </ul>
<b>Finances</b>	Groupe Trésorerie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion du cadre de référence des émissions durables de la Banque, qui détermine les modalités selon lesquelles la Banque peut émettre des obligations, des billets, des certificats ou d'autres instruments dans les catégories verte, sociale et de durabilité</li> <li>Président du sous-comité ESG du CGAP</li> </ul>
	Inclusion et résilience économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'un leadership éclairé en matière de croissance économique inclusive et résiliente dans un monde en constante évolution</li> <li>Publication d'articles sur le climat en 2024 portant sur les répercussions économiques potentielles et les considérations stratégiques des politiques climatiques nationales, les technologies de captage du carbone, les minéraux essentiels et les véhicules électriques, à l'adresse <a href="https://www.scotiabank.com/ca/fr/qui-nous-sommes/analyse-economique.html">Scotiabank.com/ca/fr/qui-nous-sommes/analyse-economique.html</a></li> </ul>
<b>Équipes en contact avec les clients</b>	Finance durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulation de conseils et de solutions en matière de durabilité aux entreprises, aux clients commerciaux, au secteur public et aux clients institutionnels partout où la Banque est présente</li> </ul>
	Équipe des technologies d'énergie propre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulation de conseils et aide aux clients nouveaux et existants vers l'atteinte de leurs objectifs en matière de transition énergétique et de climat, en mettant l'accent sur des secteurs comme la technologie des batteries, le chargement et l'infrastructure des véhicules électriques, le captage du carbone, l'hydrogène, les carburants renouvelables, la technologie de l'eau et le gaz naturel renouvelable, entre autres<sup>13</sup></li> </ul>
	Équipe de recherche sur les facteurs ESG (Recherche sur les actions mondiales)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmission aux clients de renseignements opportuns et à valeur ajoutée sur divers sujets ESG, notamment des commentaires et des analyses approfondis sur les marchés canadien, américain et latino-américain, ainsi que de commentaires ciblés sur les marchés internationaux</li> </ul>

3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques

16 Nos piliers climatiques et notre plan de transition

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

# Stratégie, mesures et cibles



3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques

16 Nos piliers climatiques et notre plan de transition

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

## Possibilités et risques liés aux changements climatiques

Les changements climatiques exposent les banques à un certain nombre de possibilités et de risques liés au climat et peuvent avoir une incidence importante sur la Banque Scotia, ses clients et ses fournisseurs.

Aux fins du présent rapport, les possibilités liées au climat peuvent se présenter comme des perspectives d'affaires permettant de pénétrer de nouveaux marchés ou de développer de nouveaux produits, ou elles peuvent se présenter comme des occasions économiques, notamment des économies de coûts ou l'atténuation des risques.

À mesure que les possibilités et les risques liés aux changements climatiques deviennent plus pertinents, il est essentiel que ceux d'entre eux jugés importants pour nos activités soient intégrés dans notre stratégie et nos activités à l'échelle de la Banque. Lors de la Journée des investisseurs en décembre 2023, la Banque Scotia a dévoilé sa nouvelle stratégie d'entreprise, lançant un modèle d'affaires pour les particuliers et les entreprises basé sur les quatre piliers suivants :

— **PRENDRE DE L'AMPLEUR ET CROÎTRE DANS LES MARCHÉS PRIORITAIRES**

— **FACILITER LA VIE DE NOTRE CLIENTÈLE**

— **ACQUÉRIR DES RELATIONS BANCAIRES PRINCIPALES**

— **GAGNER EN TANT QU'ÉQUIPE**

Les perspectives d'affaires découlant des changements climatiques sont intégrées dans le premier pilier, « Prendre de l'ampleur et croître dans les marchés prioritaires », en mettant l'accent sur les entreprises prioritaires au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

Des possibilités liées au climat se présentent aujourd'hui à nos entreprises et à nos clients commerciaux. Pour bien les saisir, la Banque a développé une expertise et des modèles d'affaires spécifiques en matière de financement durable et de technologies énergétiques à faibles émissions de carbone. Les produits de financement liés au climat, dont les produits verts et les produits liés à la durabilité,

nous permettent d'aider nos clients à mettre en œuvre leurs plans de décarbonation. Dans certains cas où l'octroi de prêts à des clients pourrait ne pas correspondre à l'appétence au risque de la Banque, nous pourrions être en mesure de soutenir ces clients avec d'autres produits, comme des services de conseil ou la levée de fonds propres sur les marchés.

L'équipe des technologies d'énergie propre de la Banque s'efforce de développer cette activité, en mettant l'accent sur des domaines comme la technologie des batteries, le chargement et l'infrastructure des véhicules électriques, les carburants à faible teneur en carbone, ainsi que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone. La formation des équipes de finance durable et de technologies d'énergie propre souligne la façon dont la Banque tire parti des occasions de marché liées au climat et les intègre au modèle d'affaires et à la chaîne de valeur. Les possibilités liées au climat ne représentent encore qu'une petite partie de l'activité globale de la Banque, mais nous continuons d'innover dans les produits et les conseils que nous offrons et cherchons à faire croître les activités lorsqu'elles cadrent avec l'appétence au risque et la stratégie de la Banque.

Ces possibilités sont plus susceptibles de se présenter à long terme dans le cadre des services aux particuliers. Nous proposons des produits d'épargne et de placement, y compris nos premiers certificats de placement garanti durables (« CPG durables »),<sup>14</sup> lancés au Canada en 2024 pour les particuliers et les petites entreprises dans le cadre d'une offre périodique à durée limitée. Bien que la demande pour ces produits soit actuellement faible par rapport aux autres produits offerts dans ces segments, nous surveillons cette demande ainsi que les tendances du marché. Nous entendons sensibiliser nos clients aux changements climatiques, par la publication et la communication de renseignements et de conseils.

En ce qui concerne nos activités de prêts hypothécaires résidentiels, nous explorons des façons de concilier les conseils financiers et l'expertise pour soutenir les clients désireux d'améliorer l'efficacité énergétique de leur résidence et réduire leur empreinte carbone,

et investir dans ces domaines. En 2024, nous avons proposé le prêt hypothécaire vert<sup>15</sup> au Mexique pour faciliter l'accessibilité des maisons construites selon certains critères environnementaux aux familles, notamment grâce à des taux préférentiels, à l'absence de commission d'ouverture, au financement à 100 % des équipements écotecnologiques et à l'accès à des fournisseurs certifiés pour l'achat d'équipements. En outre, en 2024, pour améliorer la qualité et la disponibilité des données, nous avons piloté un projet de données au Canada avec un partenaire externe afin d'améliorer les calculs des émissions financées pour le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels et de fournir de nouvelles données commerciales.

Pour tous ces segments de clientèle, nous constatons que les possibilités liées au climat, les flux de trésorerie qu'elles génèrent et les ressources, qu'il s'agisse de personnes, de processus ou de technologies, augmentent au fil du temps, à mesure que les consommateurs prennent conscience des possibilités d'économies d'énergie, que les technologies d'énergie propre s'améliorent et deviennent plus abordables, et que les répercussions des changements climatiques augmentent. Cette situation nécessite également des produits et des services qui permettent l'adaptation. En plus des ressources humaines investies dans le groupe Finance durable, l'équipe chargée de la mise en œuvre de l'initiative de technologies d'énergie propre, le groupe de surveillance des risques ESG, le service Immobilier, le groupe Données et analyses ESG et le groupe des activités durables à l'échelle mondiale, des investissements sont effectués dans l'architecture de données et les processus d'affaires afin d'intégrer des possibilités liées au climat dans les secteurs d'activité et les fonctions clés de l'entreprise.

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone est un processus complexe qui prendra du temps et qui nécessitera la collaboration de l'industrie, du secteur financier et du gouvernement. En outre, les progrès sont susceptibles de varier d'une année à l'autre et notre capacité à saisir les occasions dépend de facteurs externes, comme l'amélioration des technologies qui soutiennent la transition et la politique gouvernementale.

3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques

16 Nos piliers climatiques et notre plan de transition

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

Le risque lié aux changements climatiques désigne la possibilité que les enjeux liés aux changements climatiques associés aux activités de la Banque Scotia ou de ses clients puissent avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Banque en donnant lieu à d'autres risques financiers et non financiers ou en les augmentant, par exemple, le risque de crédit, le risque d'atteinte à la réputation, le risque opérationnel ou le risque juridique. L'un des piliers de la stratégie d'entreprise de la Banque, soit « Faciliter la vie de notre clientèle », consiste à s'assurer que la Banque est résiliente, sûre et sécurisée. La compréhension des risques liés aux changements climatiques et la gestion globale de ces risques par la Banque s'inscrivent dans le cadre de cet objectif plus large.

Dans la mesure où les risques liés aux changements climatiques peuvent affecter la résilience de la Banque, il convient d'évaluer leur incidence sur les principaux risques financiers et non financiers auxquels la Banque est exposée, ainsi que sur ses plans financiers et d'investissement. L'un des moyens d'évaluer de tels risques, dans la mesure où ils ont une incidence sur le risque de crédit dans notre portefeuille de services bancaires aux entreprises, consiste à procéder à une évaluation et à une notation des risques liés aux changements climatiques au niveau de l'emprunteur (l'« évaluation des risques liés aux changements climatiques »). Les résultats de cette évaluation sont intégrés dans les revues sectorielles, un forum annuel pour discuter de la stratégie sectorielle et de la tolérance au risque ayant une incidence sur les principaux secteurs d'activité. Les résultats de ce processus de revue sectorielle servent ensuite à déterminer les limites ou sous-limites de crédit pour les secteurs des services bancaires aux entreprises<sup>16</sup> (pour une liste des secteurs, se reporter au tableau 4 de la carte de densité du climat, p. 42). Ce type d'évaluation des risques sert également à promouvoir l'harmonisation de l'appétence au risque de la Banque avec ses stratégies d'affaires et financières globales.

La Banque a déterminé des moyens de renforcer ses processus de gestion des risques liés aux changements climatiques tout en soutenant les occasions d'affaires décrites ci-dessus. Ces moyens comprennent l'amélioration de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques pour les emprunteurs qui ne sont pas des particuliers, l'élaboration des notes de préparation à la transition

et la mise en œuvre du cadre de financement lié aux changements climatiques. En outre, l'analyse de scénarios climatiques pour les services bancaires aux entreprises est effectuée régulièrement pour prévoir l'impact sur le crédit. Les résultats sont communiqués à la direction de la gestion du risque de crédit. Ces analyses prennent en compte à la fois les risques de transition et physiques dans le cadre de divers scénarios du Réseau pour le verdissement du système financier (RVSF). L'approche détaillée de la Banque en matière de gestion des risques liés aux changements climatiques, ainsi que l'ensemble des paramètres de mesure de ces risques, sont décrits dans le chapitre consacré à la gestion des risques, qui commence à la page 38.

En ce qui concerne le capital et les plans financiers de la Banque, les incidences des risques liés aux changements climatiques sont évaluées dans le cadre du Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) ainsi que de l'évaluation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances (CCPC). La Banque a intégré deux scénarios climatiques dans le PIEAFP afin d'évaluer les résultats potentiels en fonction de différents scénarios climatiques. L'un des scénarios concerne la transition et envisage l'introduction de politiques climatiques immédiates et fortes visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Selon ce scénario, la mise en œuvre de politiques climatiques présente un risque de transition pour l'industrie, mais entraîne un faible risque physique ainsi que de faibles émissions et une faible augmentation de la température. Ces hypothèses sont également cohérentes avec les attentes formulées dans les trajectoires communes d'évolution socio-économique du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (trajectoires communes d'évolution socio-économique du GIEC) 1-2.6.

Le deuxième scénario concerne le risque physique et envisage la mise en œuvre de la politique gouvernementale aux niveaux actuels, mais sans autre action ou projet. Dans ce scénario, le risque de transition est plus faible pour l'industrie et le risque physique est par conséquent plus élevé. Les incidences sur les risques physiques sont évaluées sur la base des prévisions moyennes d'émissions élevées et d'une forte augmentation de la température, conformément aux trajectoires communes d'évolution socio-économique 8.5 du

GIEC, notamment des événements climatiques graves localisés, par exemple des inondations ou des incendies de forêt, survenant dans l'ensemble du Canada. Les résultats indiquent que les incidences des scénarios se situent à un niveau tolérable pour la Banque, du point de vue financier.

En ce qui concerne l'évaluation du CCPC, la Banque applique tous les trimestres des ajustements qualitatifs pour tenir compte des risques liés aux changements climatiques, lorsqu'elle le juge nécessaire.

La Banque entend utiliser l'analyse de scénarios pour mieux comprendre les incidences attendues sur sa situation financière et ses résultats. L'analyse du scénario climatique se poursuit, grâce notamment aux améliorations en 2024 des données et de l'infrastructure technologique ainsi qu'à une plus grande coordination à l'échelle de l'entreprise pour étendre la portée des travaux et sensibiliser aux résultats. Les scénarios et méthodologies existants comportent certaines limites et hypothèses (par exemple, l'hypothèse d'un portefeuille statique). Au cours de l'année à venir, nous prévoyons affiner nos méthodologies, intégrer de nouvelles données, développer des scénarios et étendre la couverture des portefeuilles dans la mesure du possible. La Banque pourra ainsi mieux déterminer les répercussions financières prévues des risques liés aux changements climatiques.

À mesure que ces risques évoluent, la Banque s'appuie sur son approche exhaustive pour cerner, évaluer et atténuer les risques de façon plus générale. Nous nous attendons à ce que les résultats de ces exercices soient davantage intégrés dans la prise de décision stratégique au fil du temps.

3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques

16 Nos piliers climatiques et notre plan de transition

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

## EXEMPLES ILLUSTRANT L'INCIDENCE QUE LES FACTEURS SUIVANTS PEUVENT AVOIR SUR LA BANQUE, NOS CLIENTS ET NOS FOURNISSEURS

Facteur	Risques liés aux changements climatiques – exemples <sup>17</sup>	Possibilités liées au climat – exemples	
<b>Risque de transition</b>	<b>Politique et juridique</b>	<p>Risques de conformité réglementaire provenant d'une incapacité à se conformer aux changements de lois et de règlements dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris les règlements liés au climat.</p> <p>Politiques publiques ou développements réglementaires inattendus ayant une incidence sur la rentabilité d'emprunteurs particuliers ou sur certains secteurs à forte intensité de carbone qui ont une incidence sur la valeur des titres de ces secteurs et sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la demande de liquidités (p. ex. emprunt sur une facilité de crédit renouvelable ou soldes non utilisés).</p>	<p>Disponibilité des données sur les émissions et des données relatives au climat, pour soutenir les activités financées par la Banque en matière d'établissement de rapports sur les émissions et d'engagement des clients, grâce à l'amélioration des politiques et des réglementations gouvernementales.</p> <p>Subventions aux véhicules électriques, crédits d'impôt, éliminations progressives du charbon à l'échelle nationale et infranationale, tarification du carbone et autres instruments politiques visant à soutenir la décarbonation susceptibles d'avoir une incidence sur les secteurs pour lesquels la Banque a fixé des cibles intermédiaires.</p> <p>En tant que représentants de la Banque Scotia, apport d'une expertise aux parties prenantes internes et externes pour le développement de taxonomies vertes nationales et d'outils de mise en œuvre analogues au Chili, au Pérou et en Colombie.</p>
	<b>Technologies</b>	<p>Les emprunteurs des secteurs qui dépendent des innovations technologiques pour gérer les risques liés à la transition climatique pourraient être confrontés à une augmentation des coûts ou à une répercussion sur les recettes et la rentabilité si les avantages de la technologie ne se concrétisent pas.</p> <p>Changements technologiques et développement de nouvelles infrastructures susceptibles d'avoir des répercussions sur les personnes, les processus et les systèmes.</p>	<p>Soutien des objectifs des clients en matière d'investissements dans les technologies propres, par l'intermédiaire de l'équipe des technologies d'énergie propre de la Banque,<sup>18</sup> dans des sous-secteurs comme la technologie des batteries, la recharge et l'infrastructure des véhicules électriques, le captage du carbone et les carburants renouvelables.</p> <p>Formulation de solutions technologiques aux fournisseurs de données et aux sociétés de logiciels de gestion des données ESG afin d'améliorer les processus et procédures de déclaration des émissions de la Banque.</p>
	<b>Marché</b>	<p>Des facteurs de marché imprévus visant les secteurs à forte intensité de carbone peuvent avoir une incidence sur la demande de ces produits et services dans ces secteurs, ce qui se répercute sur la rentabilité des emprunteurs ainsi que sur la valeur des titres dans ces secteurs, par une augmentation des écarts de taux.</p> <p>La valeur de l'actif des portefeuilles d'investissement ou des réserves de liquidités peut diminuer en raison de l'incidence des risques liés aux changements climatiques.</p>	<p>Accroissement de la préférence des clients pour les produits, les conseils et les services liés au climat, comme définis par le cadre financier lié au climat de la Banque.</p>
	<b>Réputation</b>	<p>Impression que la réputation d'une entreprise non préparée à gérer les risques liés aux changements climatiques auxquels elle est exposée pourrait souffrir, entraînant une baisse de la demande pour ses produits, une augmentation du coût du financement, etc.</p> <p>Le risque d'atteinte à la réputation peut découler de la perception par les parties prenantes, fondée ou non, que la Banque n'est pas équipée pour gérer les risques liés aux changements climatiques auxquels elle est confrontée, d'un manque de confiance dans la capacité de la Banque à atteindre ses objectifs en matière de climat ou d'affirmations fausses ou trompeuses sur les avantages pour le climat associés aux produits et services de la Banque (soit l'écoblanchiment).</p>	<p>Collaboration intersectorielle et partenariats dans le cadre d'initiatives volontaires mondiales pour faire progresser l'établissement d'objectifs liés au climat, la déclaration des émissions, la planification de la transition et d'autres activités visant à soutenir les objectifs de la Banque en matière de climat.</p> <p>Contribution au leadership éclairé sur les nouveaux sujets liés au climat, à l'aide de l'équipe indépendante d'Études économiques de la Banque Scotia.<sup>19</sup></p>
<b>Risque physique</b>	<b>Aigu</b>	<p>Des phénomènes météorologiques extrêmes aigus peuvent causer des dommages aux biens physiques, aux infrastructures ou aux activités des emprunteurs. De telles situations pourraient avoir une incidence sur la situation financière de l'emprunteur et sur la valeur de la sûreté garantissant le prêt de la Banque.</p> <p>Un événement météorologique aigu qui perturbe considérablement une société, un secteur ou une infrastructure essentielle peut entraîner une volatilité accrue du marché et une baisse de la valeur des titres ou des marchandises.</p>	<p>Évaluation de la résilience du portefeuille immobilier mondial de la Banque afin de déterminer son exposition à certains risques climatiques physiques.<sup>20</sup></p>
	<b>Chronique</b>	<p>Évolution des conditions météorologiques chroniques susceptibles d'influer sur le modèle économique à long terme d'un emprunteur dans certains secteurs qui peuvent dépendre des conditions météorologiques (p. ex. l'agriculture). Elle peut également avoir une incidence sur la disponibilité ou le prix de l'assurance.</p>	<p>Investissements dans les partenariats de la Banque avec des instituts universitaires<sup>21</sup> pour faire avancer la recherche agricole, notamment l'évaluation des cultures de rente ou de couverture multi-espèces et des principes de l'agriculture régénérative pour faire progresser l'agriculture céréalière à bilan net positif.</p>

3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques

16 Nos piliers climatiques et notre plan de transition

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

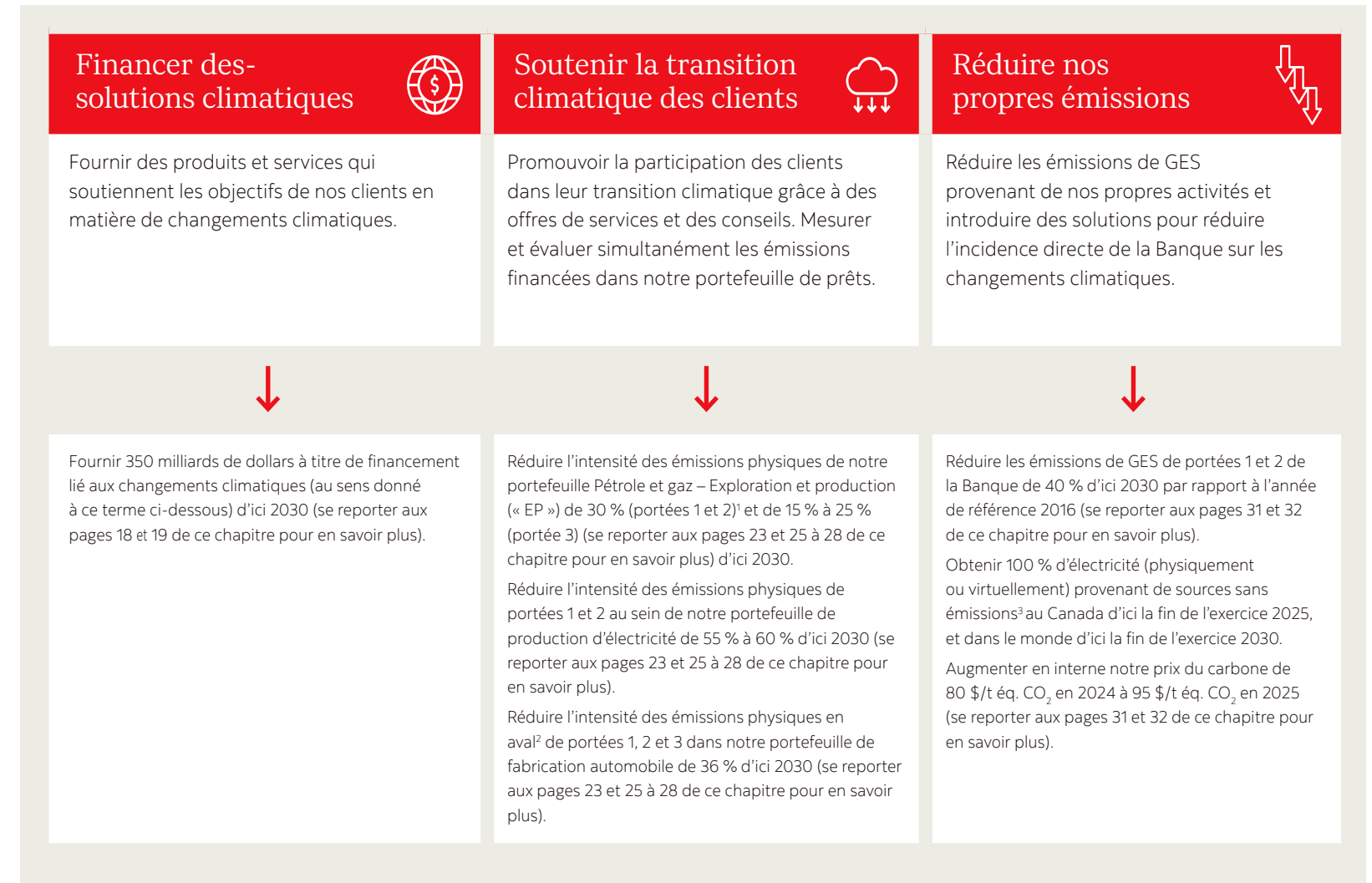
## Nos piliers climatiques et notre plan de transition

Les banques ont un rôle important à jouer dans la transition mondiale vers une économie à faible émission de carbone et résiliente aux changements climatiques en soutenant leurs clients dans leur propre transition et en les aidant à comprendre les risques et les occasions se présentant dans le cadre de leurs activités en raison des changements climatiques. Notre approche consiste à travailler avec un éventail de clients, des grandes entreprises aux plus petites, dans de nombreux domaines, y compris dans des secteurs à fortes émissions et difficiles à maîtriser, afin de répondre à leurs besoins tout au long de la transition énergétique.

Comme indiqué dans le résumé du présent rapport, nos efforts s'inscrivent dans le cadre de trois piliers climatiques. Pour soutenir les progrès réalisés au titre de ces piliers, nous avons établi plusieurs cibles à long terme et intermédiaires précises, étayées par des structures de gouvernance et de responsabilisation solides. Nous continuons d'évaluer nos sources de données, nos méthodes et nos approches, et nous efforçons d'améliorer nos capacités internes en matière de communication de données, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, les processus et la technologie, afin d'améliorer l'exactitude et l'efficacité de nos données et le calcul des indicateurs pertinents. En 2024, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (KPMG) a réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard de certains indicateurs de rendement de la Banque Scotia, y compris des mesures d'émissions financées. Pour obtenir plus de renseignements, consultez le [rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant de KPMG](#).

Dans le cadre de la poursuite de nos objectifs en matière de climat, nous souhaitons faire preuve de transparence quant à la manière dont nous mesurons et rendons compte de nos progrès par rapport aux objectifs fixés, comme indiqué dans les rubriques suivantes. Comme indiqué ci-dessus, nos piliers climatiques, décrits dans le présent rapport, sont établis à un moment donné et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des actions de nos clients et de l'évolution de l'environnement économique général ainsi que de la politique gouvernementale en matière de changement climatique. Au fur et à mesure que nos objectifs climatiques évoluent, les outils que nous utilisons pour progresser ainsi que les indicateurs servant à mesurer les progrès accomplis changent eux aussi.

### CIBLES SELON NOS PILIERS CLIMATIQUES



- 1 Les émissions de GES de portée 1 sont définies comme des émissions directes qui proviennent de sources contrôlées ou détenues par la société déclarante (par exemple, les émissions de procédés ou la combustion de combustible dans les chaudières, les fournaies et les véhicules). Les émissions de GES de portée 2 sont définies comme des émissions indirectes liées aux achats d'électricité ou de vapeur ou de services de chauffage ou de refroidissement par la société déclarante aux fins de l'exploitation de ses activités. Ces émissions de portée 2 se produisent physiquement à l'installation où l'électricité, la vapeur, le chauffage ou le refroidissement sont produits.
- 2 En ce qui a trait à la cible d'intensité des émissions physiques liée à notre portefeuille du secteur de la fabrication automobile, les émissions en aval de portée 3 couvrent les émissions des réservoirs aux roues, souvent appelées émissions des tuyaux d'échappement. Pour obtenir plus de détails sur notre cible de réduction de l'intensité des émissions dans le secteur de la fabrication automobile, voir l'Objectif de réduction des émissions de la Banque Scotia dans le secteur automobile. L'année 2019 a été choisie comme année de référence, car les années 2020 et 2021 ont été affectées par la pandémie de COVID-19 et les répercussions de ce contexte macro-économique.
- 3 Les sources sans émissions incluent les sources d'énergie renouvelables (hydroélectricité, énergie solaire, énergie éolienne, géothermie, énergie marémotrice) et les sources d'énergie nucléaires. L'achat d'énergie virtuelle suppose l'achat de certificats d'énergie renouvelable ou d'autres attributs environnementaux reflétant l'avantage environnemental de production d'énergie sans émissions qui, selon les méthodes actuelles de calcul des émissions de carbone comme le protocole des gaz à effet de serre, constituent un moyen généralement acceptable de réduire les émissions de portée 2 provenant de l'utilisation d'électricité.



- 3 RÉSUMÉ
- 5 GOUVERNANCE
- 12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES
- 13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques
- 16 Nos piliers climatiques et notre plan de transition
- 38 GESTION DU RISQUE
- 49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT
- 50 ANNEXE

En 2024, nous avons élaboré un plan de transition climatique (le « plan de transition climatique ») pour orienter notre travail dans le cadre de nos trois piliers climatiques. Il est axé sur l'élaboration de moyens permettant de mieux comprendre la transition climatique de nos clients grâce à des mesures et des outils nouvellement mis en œuvre, ainsi qu'à un cadre de

mobilisation des clients lié au climat. Grâce à cet engagement continu, nous croyons être en mesure de mieux déterminer quels produits et services liés au climat permettront à nos clients de mettre en œuvre leurs plans et d'atteindre leurs objectifs. Nous continuerons de peaufiner et de réévaluer notre plan de transition climatique à mesure que nous en apprendrons

davantage auprès nos clients, que de nouvelles méthodologies émergeront, que la qualité des données s'améliorera et que les exigences réglementaires évolueront.

## APERÇU DE NOTRE PLAN DE TRANSITION CLIMATIQUE

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE		
 <h3>INTÉGRER NOS TROIS PILIERS CLIMATIQUES</h3>		
<p><b>1. Financer les solutions liées au climat</b> par nos activités de financement lié aux changements climatiques, en mettant l'accent sur les énergies renouvelables et de substitution ainsi que sur les nouveaux produits et services liés au climat.</p>	<p><b>2. Soutenir la transition climatique de nos clients</b> en mettant en œuvre notre note d'état de préparation à la transition, en intégrant les mesures des émissions au niveau du client dans les examens des opérations et en mettant en œuvre notre cadre de mobilisation des clients lié au climat.</p>	<p><b>3. Réduire nos propres émissions</b> grâce à un mécanisme interne renforcé de tarification du carbone, à des stratégies d'économie d'énergie, à l'achat d'électricité sans émissions, à l'élaboration d'une approche de compensation climatique et à la mise en place d'un processus de mesure des émissions des fournisseurs et d'un processus de mobilisation.</p>
 <h3>GESTION DU RISQUE</h3>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus annuel de cartographie de la densité des risques climatiques et maintien d'une limite d'entreprise pour les risques climatiques physiques et de transition élevés dans les prêts bancaires aux entreprises</li> <li>• Évaluation de la note d'état de préparation à la transition pour les clients des secteurs ayant une cible intermédiaire</li> <li>• Amélioration de l'évaluation du risque d'écoblanchiment concernant les financements liés aux changements climatiques et intégration plus large dans le cadre de gestion des risques ESG</li> <li>• Intégration du risque climatique dans la gouvernance et les processus de gestion des risques</li> <li>• Analyse de scénarios axée sur le risque de crédit dans les portefeuilles de prêts aux particuliers et autres que de prêts aux particuliers</li> </ul>		
 <h3>DONNÉES ET PLATEFORMES</h3>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tableaux de bord sur le climat illustrant les données et les perspectives pour les équipes des services bancaires aux entreprises</li> <li>• Vérification que les mandats et les responsabilités soient clairement définis et que les normes de gestion des données de la Banque soient respectées en ce qui concerne les données relatives au climat requises à des fins réglementaires</li> </ul>		

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT	
EXTERNE	INTERNE
 <h3>PLAN D'ENGAGEMENT</h3>	 <h3>INSTAURATION D'UNE CULTURE DU CLIMAT</h3>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre d'engagement des clients lié au climat, pour engager et soutenir les clients de certains secteurs à forte intensité de carbone<sup>1</sup> dans leurs activités de planification de la transition.</li> <li>• Détermination des questions clés liées au climat à titre de point de départ pour obtenir la participation du <b>gouvernement</b></li> <li>• Consultations pour intégrer les perspectives autochtones dans notre approche visant à soutenir une <b>transition climatique juste</b>, équitable et inclusive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les <b>habiletés et les connaissances</b> grâce à l'éducation, à la formation et aux possibilités d'expérience en matière de durabilité</li> <li>• Tirer parti d'un <b>réseau de défenseurs de la durabilité</b> à l'échelle de l'entreprise</li> <li>• Harmoniser les <b>régimes incitatifs et les rémunérations</b> avec les objectifs climatiques</li> </ul>

<sup>1</sup> Dans le cadre de ce rapport, les secteurs à forte intensité de carbone comprennent l'agriculture, l'aluminium, le ciment, le charbon, l'immobilier commercial et résidentiel, le fer et l'acier, le pétrole et le gaz, la production d'électricité et les transports.

3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques

16 **Nos piliers climatiques et notre plan de transition**

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

## Financement des solutions liées au climat

### Cible en matière de financement lié aux changements climatiques : 350 milliards de dollars

Les changements climatiques offrent aux banques un certain nombre d'occasions d'affaires précises, notamment une demande croissante de la part des clients pour des produits et services financiers qui facilitent la mise en œuvre de leurs projets et objectifs liés au climat. Dans sa plus récente analyse, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) a estimé que dans un scénario de 1,5° C, les investissements cumulatifs dans le système énergétique mondial devraient atteindre 47 000 milliards de dollars américains d'ici 2030, ou 6 700 milliards de dollars américains par an en moyenne, de 2024 à 2030.<sup>22</sup>

En 2019, la Banque s'est engagée à fournir 100 milliards de dollars à titre de financement liés aux changements climatiques d'ici 2025, en réponse à cette occasion. La demande de produits et de services liés aux changements climatiques ayant augmenté, cet engagement a été revu à la hausse en 2022 pour atteindre 350 milliards de dollars à titre de financement liés aux changements climatiques d'ici 2030 (« cible de financement lié aux changements climatiques »).

L'objectif général de financement des solutions liées au climat est soutenu, entre autres, par l'équipe Finance durable et l'équipe des technologies d'énergie propre, qui visent toutes deux à aider les clients dans le cadre de leurs stratégies liées au climat et à l'environnement. Le groupe Finance durable travaille avec des entreprises, des clients commerciaux, des clients du secteur public et des clients institutionnels dans l'ensemble de l'empreinte mondiale de la Banque, afin de les aider à intégrer les facteurs liés à la durabilité et au climat dans leurs financements et à harmoniser leurs activités sur les marchés des capitaux avec leur stratégie et leurs objectifs en matière de durabilité. Il s'agit notamment d'aider les clients à déterminer les projets admissibles au titre de notre Cadre financier lié au climat « CFLC ») et de fournir des solutions de financement

pour ces investissements. Nous continuons d'évaluer les catégories d'activités qui sont admissibles en vertu de notre CFLC, et nous pourrions modifier ces catégories au fil du temps à mesure que les taxonomies et les normes en matière de finance durable évoluent. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les faits saillants de la finance durable pour l'exercice 2024, consultez notre rapport de durabilité 2024 (p. 28 et 29).

Formée en 2022, l'équipe des technologies d'énergie propre<sup>13</sup> de la Banque, au sein de la banque de financement et d'investissement, est intégrée aux spécialistes des produits dans l'ensemble de la Banque et se consacre à conseiller et à soutenir les objectifs de nos clients en matière de technologies propres, de transition énergétique et de changements climatiques. Cette équipe travaille activement avec des clients existants et potentiels et coordonne les activités dans différentes zones géographiques et différents secteurs d'activité (notamment l'énergie, les métaux et les mines, les secteurs de la consommation, de l'industrie et de la vente au détail). Les efforts sont axés sur un large éventail de sous-secteurs à faibles émissions de carbone, notamment la technologie des batteries, le chargement et l'infrastructure des véhicules électriques, le captage du carbone, l'hydrogène propre, les carburants renouvelables, la technologie de l'eau et le gaz naturel renouvelable.

Les produits et services pris en compte dans le cadre de la cible de financement lié aux changements climatiques sont décrits dans le CFLC de la Banque, dont la dernière révision date de mars 2025<sup>23</sup>. Le financement lié aux changements climatiques<sup>24</sup> comprend les produits et services (comme les prêts, les marchés des capitaux, les dépôts, les titrisations, les placements de trésorerie et les services-conseils) ainsi que les types d'opérations (comme les prêts liés à la durabilité ou les prêts à vocation spécifique) qui soutiennent certaines catégories admissibles d'activités liées, entre autres, à l'atténuation des changements climatiques, à l'adaptation, à la prévention de la pollution, à la gestion durable des ressources naturelles, à la conservation de la biodiversité et à l'économie

- 3 RÉSUMÉ
- 5 GOUVERNANCE
- 12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES
- 13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques
- 16 Nos piliers climatiques et notre plan de transition
- 38 GESTION DU RISQUE
- 49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT
- 50 ANNEXE

circulaire. Le terme « lié aux changements climatiques » a été choisi pour indiquer expressément qu'en plus de fournir un financement à l'appui d'initiatives visant à lutter contre les changements climatiques, le financement dans le cadre de la cible de financement lié aux changements climatiques est également disponible pour soutenir des activités dans d'autres catégories, notamment la biodiversité et l'agriculture durable, qui peuvent également être pertinentes aux questions liées aux changements climatiques, comme l'atténuation ou l'adaptation.

Afin d'assurer le suivi des activités de la Banque qui comptent pour l'atteinte de cible de financement lié aux changements climatiques, des attentes annuelles en matière de rendement sont établies au début de chaque exercice financier et intégrées aux objectifs de rendement des principaux secteurs d'activité. Au cours de l'exercice 2024, la Banque a fourni environ 40 milliards de dollars pour atteindre la cible de financement lié aux changements climatiques (4 milliards de dollars de plus qu'en 2023) soit un total de 172 milliards de dollars à titre de financement lié aux changements climatiques depuis 2019<sup>25</sup>. La majeure partie de ce montant correspond aux activités de prêt, de marchés des capitaux et de conseil, selon leur définition dans notre CFLC (voir les figures 1 et 2).

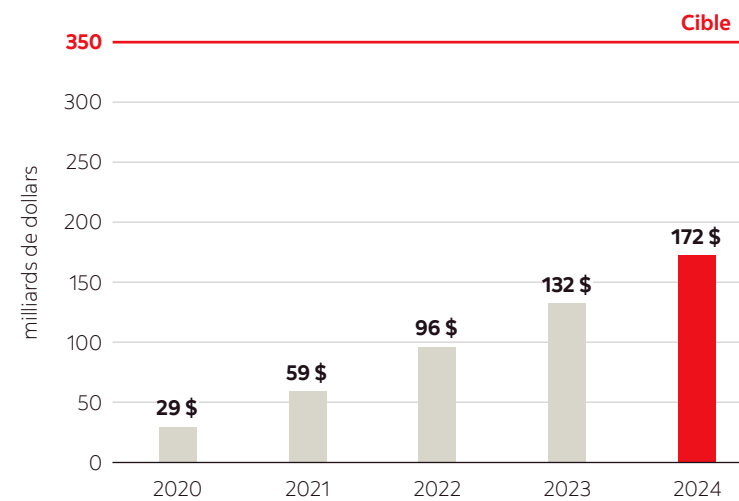
## Suivi des progrès vers la cible de 350 milliards de dollars

Les progrès accomplis dans la réalisation de la cible de financement lié aux changements climatiques sont communiqués au public chaque année et font l'objet d'un suivi interne et d'un contrôle trimestriel, y compris l'examen de la répartition des financements liés aux changements climatiques entre les différentes activités (défini dans le CFLC) et entre les différentes divisions de la Banque. Nous reconnaissons qu'une partie du financement que nous fournissons dans le cadre de la cible de financement lié aux changements climatiques peut être affectée à des activités admissibles liées aux changements climatiques qui visent à réduire les incidences environnementales des activités d'un client ou l'intensité de ses émissions, mais qui ne réduiront pas nécessairement les émissions globales de GES.<sup>26</sup> Parmi les exemples,

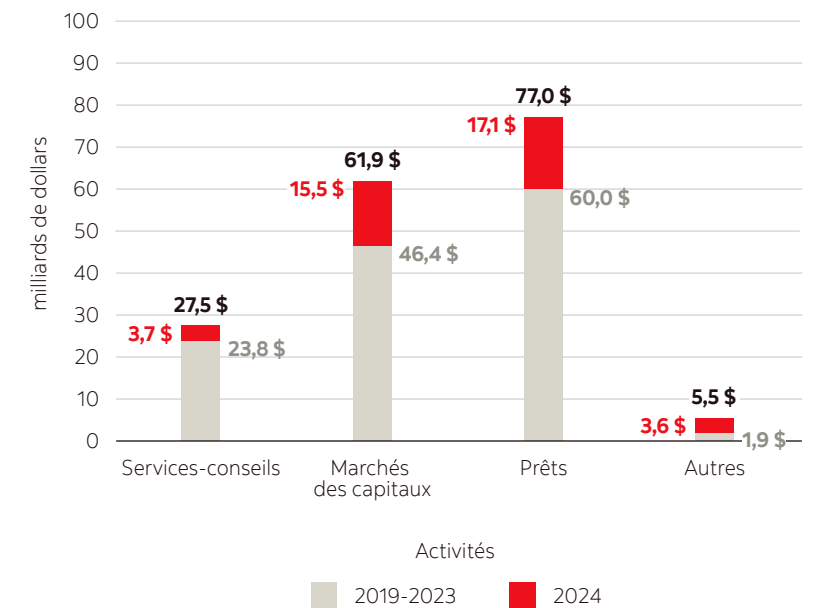
citons la réduction de l'impact environnemental d'une compagnie des eaux qui développe une usine de dessalement pour conserver l'eau douce et d'une entreprise de gestion des déchets qui sépare et récupère les déchets pour promouvoir l'économie circulaire.

Le calcul de l'incidence des émissions associées aux activités financières liées aux changements climatiques qui comptent pour l'atteinte de la cible de financement lié aux changements climatiques est très complexe, et il n'existe actuellement aucune norme harmonisée applicable au Canada à cette fin. Nous continuerons de surveiller les normes et les méthodes utilisées pour calculer les émissions liées au financement de la lutte contre les changements climatiques.

**FIGURE 1 : PROGRÈS CUMULÉS (EN MILLIARDS) EN MATIÈRE DE CIBLE DE FINANCEMENT LIÉ AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, 2020-2024**



**FIGURE 2 : AUGMENTATION (EN MILLIARDS) DES FINANCEMENTS LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES PAR ACTIVITÉ COMMERCIALE <sup>1</sup>**



<sup>1</sup> Les activités commerciales sont définies dans le Cadre financier lié au climat comme suit : prêts, services-conseils, marchés des capitaux, titrisation, placements de trésorerie, dépôts et Banque Scotia (dépenses liées à l'immobilier).

## Soutenir la transition climatique des clients

En 2022, nous avons commencé à mesurer les émissions financées<sup>27</sup> dans les secteurs à forte intensité de carbone suivants : agriculture, aluminium, ciment, charbon, immobilier commercial, fer et acier, pétrole et gaz, production d'électricité, immobilier résidentiel et transport (les « secteurs à forte intensité de carbone »). Dans le cadre de ce processus pluriannuel, nous continuons de mesurer ces émissions financées et de comprendre la façon dont elles sont réparties entre les secteurs et les catégories d'actifs.

Dans cette rubrique, vous trouverez des renseignements relatifs aux activités de la Banque :

1. Les émissions financées, dans les secteurs à forte intensité de carbone, dans quatre catégories d'actifs, en pourcentage du total des émissions financées associées aux prêts aux entreprises de la Banque (les « émissions financées du portefeuille ») (se reporter à la page 23, tableau 1);
2. Approche de la fixation des cibles intermédiaires et facteurs pris en compte dans le choix des objectifs que nous avons fixés (se reporter à la page 23);
3. Les progrès réalisés par rapport à nos cibles intermédiaires, ainsi qu'une analyse des tendances ayant une incidence sur nos résultats (se reporter à la page 28);
4. Mesures et outils utilisés pour évaluer les émissions de nos clients et leur état de préparation à la transition (se reporter aux pages 28 à 30);
5. Approche de l'engagement avec les clients sur les questions liées au climat, conçue pour soutenir l'exécution de nos cibles intermédiaires (se reporter à la page 28).

Le travail que nous avons effectué pour évaluer nos émissions financées a servi de base à la détermination de nos cibles intermédiaires, qui sont susceptibles d'être modifiées en fonction des actions de nos clients, de l'évolution de l'environnement économique général et de la politique gouvernementale en ce qui concerne les changements climatiques.

### Méthodologie et choix des indicateurs

La Banque Scotia est membre du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) et utilise la partie A de la norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des GES : Émissions financées<sup>28</sup> (« norme PCAF ») comme base de calcul des émissions financées. S'appuyant sur le Protocole des gaz à effet de serre<sup>29</sup> (le « Protocole des GES »), la norme du PCAF fournit des lignes directrices aux institutions financières sur la mesure des émissions financées dans sept catégories d'actifs, soit les prêts aux entreprises et les titres de capitaux propres non cotés, les titres de capitaux propres cotés et les obligations de sociétés, le financement de projets, l'immobilier commercial, les prêts hypothécaires, les prêts automobiles et les obligations souveraines. Des précisions sur les méthodes utilisées pour mesurer les émissions financées se trouvent dans notre [Méthodologie de calcul des émissions financées](#).

Les émissions financées sont déclarées à l'aide d'un certain nombre de mesures, notamment les suivantes :

Les émissions financées absolues permettent de connaître la part des émissions d'un emprunteur qui incombe à une banque. En ce qui concerne la catégorie d'actifs des prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés, les émissions absolues sont calculées à l'aide d'une formule qui multiplie les émissions de l'emprunteur par un facteur d'attribution égal au montant du financement fourni à l'emprunteur, divisé par la valeur de l'entreprise de l'emprunteur (valeur de l'entreprise incluant les liquidités (VEIL), si l'entreprise est cotée en bourse).<sup>30, 31</sup> Pour déterminer les émissions financées absolues pour l'ensemble du portefeuille, les émissions financées absolues de tous les emprunteurs sont additionnées pour obtenir le total. La mesure des émissions financées en termes absolus dans un portefeuille permet de déterminer les secteurs dans lesquels des cibles intermédiaires doivent être fixées.

L'intensité des émissions physiques fournit des renseignements spécifiques au secteur en convertissant les émissions financées absolues en émissions par unité. La mesure de l'intensité des émissions physiques est un exemple de mesure de l'intensité des émissions, qui correspond aux émissions absolues d'un prêt ou d'un investissement divisées par une activité physique ou une valeur de production (p. ex. tonnes métriques d'équivalents de dioxyde de carbone par mégawattheure (t éq. CO<sub>2</sub>/MWh) généré ou consommé, ou t éq. CO<sub>2</sub>/tonne de produit fabriqué). La mesure de l'intensité des émissions physiques est utile pour établir des cibles fondées sur la science, pour comprendre l'efficacité d'un portefeuille quant aux émissions totales par unité et pour comparer les clients sur le plan de la réduction des émissions, quelle que soit la taille du client. La mesure de l'intensité des émissions physiques permet également aux banques de surveiller les améliorations de l'intensité des émissions dans certains secteurs à forte intensité de carbone qui continuent de fournir les biens et services nécessaires.<sup>32</sup>



3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques

16 **Nos piliers climatiques et notre plan de transition**

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

## Défis liés à la qualité des données

Le calcul des émissions financées est un domaine en constante évolution et les défis liés aux données persistent. Le besoin d'obtenir davantage de données de la part des clients pour mesurer et déclarer avec précision les émissions financées subsiste. Conformément aux orientations du PCAF, nous nous efforçons d'améliorer en permanence la qualité et la disponibilité des données au fil du temps. Au fur et à mesure que nos clients recueillent et communiquent davantage de données, nous cherchons à améliorer nos notes de qualité des données du PCAF, ce qui accroît l'exactitude de nos estimations d'émissions financées.

Les méthodes de calcul des émissions financées reposent sur trois éléments clés : 1) les données financières relatives à nos prêts, 2) les données relatives aux émissions et à la production au niveau du client, 3) l'évaluation du client ou de la propriété. Concernant le premier élément, nous utilisons les montants des prêts au 31 octobre de l'exercice fiscal de référence. Pour ce qui est du deuxième élément, nous essayons d'obtenir des données sur les émissions et la production au niveau du client au moyen de plateformes de données qui hébergent des données déclarées au niveau du client, communiquées par le client, ou par leur rapport de durabilité. La Banque Scotia fait appel à S&P Global Trucost pour calculer les émissions déclarées.<sup>33</sup> Le troisième élément quant à lui provient de l'information recueillie tout au long des processus de financement ou auprès de fournisseurs de données tiers, y compris S&P Global Trucost.

Les données sur les émissions au niveau du client ne sont souvent pas disponibles. En l'absence de telles données, le PCAF fournit des conseils sur la manière de générer des émissions financées à l'aide d'estimations. Le PCAF prévoit également un cadre pour déterminer le score de qualité des données associé à un calcul donné. Moins il y a de données sur les émissions au niveau du client, moins la qualité des données est bonne. Nos scores de qualité des données PCAF sont présentés pour chaque secteur et chaque catégorie d'actifs et sont calculés en agrégeant les scores pondérés de qualité des données

de chaque client dans le secteur ou la catégorie d'actifs concernés, selon que le client a déclaré des données sur les émissions ou qu'une estimation doit être utilisée. Le système de notation de la qualité des données du PCAF évalue la disponibilité et l'exactitude des éléments de données comme la valeur totale de l'entreprise et les données sur les émissions. Le système de notation des données attribue un meilleur score aux données sur les émissions qui ont été vérifiées par un tiers. Les scores de qualité des données vont de 1 (le plus certain) à 5 (le plus incertain).<sup>34</sup> Lorsque plusieurs sources de données sont disponibles, les données de la plus haute qualité sont utilisées, sauf indication contraire dans ce rapport (se reporter au tableau 7).

Des questions, comme la variabilité de la portée des données présentées et les marges d'erreur dans les données agrégées, pourraient avoir une incidence sur l'exactitude et la comparabilité de nos calculs au fil du temps et nécessiter le retraitement de nos cibles de réduction des émissions ou de nos seuils de référence des émissions financées.

## Délai d'établissement des rapports

La disponibilité des données sur les émissions au niveau du client compromet la ponctualité de la déclaration des émissions financées pour les institutions financières, y compris la Banque Scotia. Il existe un décalage dans la disponibilité des données sur les émissions au niveau du client par des sources de données tierces. En raison de ce retard, nous déclarons les émissions financées pour les prêts aux entreprises avec un décalage de deux ans. Pour la catégorie d'actifs des prêts hypothécaires, des prêts automobiles et de l'immobilier commercial, pour laquelle les données sur les émissions des clients ne sont pas disponibles, nous sommes en mesure de déclarer les émissions financées sur la base des données financières de 2023 et des facteurs d'émissions du PCAF. Lorsque les données disponibles sur les émissions financées d'un client sont plus anciennes que les données financières disponibles, nous utilisons les données les plus anciennes pour les deux catégories afin d'assurer la cohérence du cycle de déclaration. Le recours à cette méthode peut réduire les retraitements

au fil du temps. Nous continuons de travailler avec nos fournisseurs de données tiers afin de trouver des moyens de rendre les données sur les émissions accessibles plus tôt dans le cycle de déclaration, ce qui nous aidera à produire des données plus à jour.

## Changement à la méthodologie, améliorations de la qualité des données et retraitement

Aucun changement méthodologique n'a été apporté à nos calculs des émissions financées en 2024. Comme indiqué dans notre rapport sur le climat 2023, nous avons pris des mesures l'année dernière pour accroître l'exactitude des émissions financées dans notre portefeuille du pétrole et du gaz, en utilisant un facteur d'émission élaboré en interne fondé sur des données actuellement disponibles des clients (le « facteur d'émission interne »)<sup>35</sup>. Compte tenu de la valeur relative des données communiquées par les clients dans le calcul des émissions absolues, la création d'un facteur d'émission interne a permis d'affiner l'exactitude du calcul des facteurs d'émissions et d'augmenter le score de qualité des données. Nous avons continué d'utiliser le facteur d'émissions internes en 2024.

Dans le cadre du processus de préparation à l'assurance limitée concernant certains indicateurs d'émissions financées, nous avons apporté un certain nombre d'améliorations aux processus depuis l'exercice 2023. Ces améliorations ont à leur tour permis d'améliorer la qualité des données utilisées dans nos calculs d'émissions financées et, dans certains cas, d'augmenter les scores de qualité des données. À titre d'exemple, lors du calcul des chiffres correspondant aux émissions financées en 2022 (achevé en 2024), nous avons pu améliorer le score de qualité des données associées aux émissions financées pour la cible de la fabrication automobile en identifiant les clients pertinents qui ont publiquement déclaré avoir reçu une assurance limitée pour leurs mesures d'émissions.

Nous pensons que les problèmes de données liés au calcul des émissions financées, y compris la qualité des données, pourront être

## 3 RÉSUMÉ

## 5 GOUVERNANCE

## 12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

## 13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques

## 16 Nos piliers climatiques et notre plan de transition

## 38 GESTION DU RISQUE

## 49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

## 50 ANNEXE

résolus avec le temps. Dans les rapports futurs, notre mesure des émissions financées, y compris les années de référence et les années intermédiaires, pourra être retraitée pour tenir compte des données disponibles les plus récentes. Ces données peuvent inclure des mises à jour dues à l'évolution des normes et des méthodologies, des retraitements par les clients de données précédemment déclarées et de nouvelles sources de données, entre autres. Aucun retraitement de nos émissions financées n'a été effectué cette année. Nous avons l'intention de revoir notre approche des retraitements au fur et à mesure que les pratiques exemplaires du secteur évoluent.

## Émissions financées par le portefeuille

Les émissions financées sont les émissions de GES de nos clients attribuables aux activités de prêt et d'investissement que nous fournissons à ces clients. Sur la base d'une estimation de haut niveau de nos émissions financées, nous avons commencé à déclarer les émissions financées pour les quatre secteurs suivants en mars 2022 : pétrole et gaz, électricité et services publics, agriculture et prêts hypothécaires résidentiels.<sup>36</sup> En mars 2022, nous avons fixé des objectifs pour les secteurs du pétrole et du gaz ainsi que de la production d'électricité. En 2023, nous avons publié une cible intermédiaire supplémentaire pour le secteur de la fabrication automobile et commencé à publier les émissions absolues liées à ce secteur.<sup>37</sup>

En 2024, nous nous sommes concentrés sur la réalisation d'une analyse des émissions de portées 1 et 2 des émissions financées par notre portefeuille dans les secteurs à forte intensité de carbone. Cette analyse a porté sur tous les prêts aux entreprises pour lesquels des données étaient disponibles et a utilisé les données combinées des portées 1 et 2 conformément aux directives du PCAF. En outre, elle a été réalisée à l'aide de la base de données du PCAF avant mars 2023. Dans quelques cas, les facteurs d'émission pertinents du PCAF n'étaient pas disponibles.

Pour la catégorie d'actifs des prêts aux entreprises et des titres de capitaux propres non cotés, cet exercice a inclus tous les prêts aux entreprises<sup>38</sup> dans tous les sous-secteurs classés en interne, notamment : agriculture, aluminium,<sup>39</sup> ciment,<sup>40</sup> charbon,<sup>41</sup> fer et acier,<sup>42</sup> pétrole et gaz<sup>43</sup> et production d'électricité.<sup>44</sup>

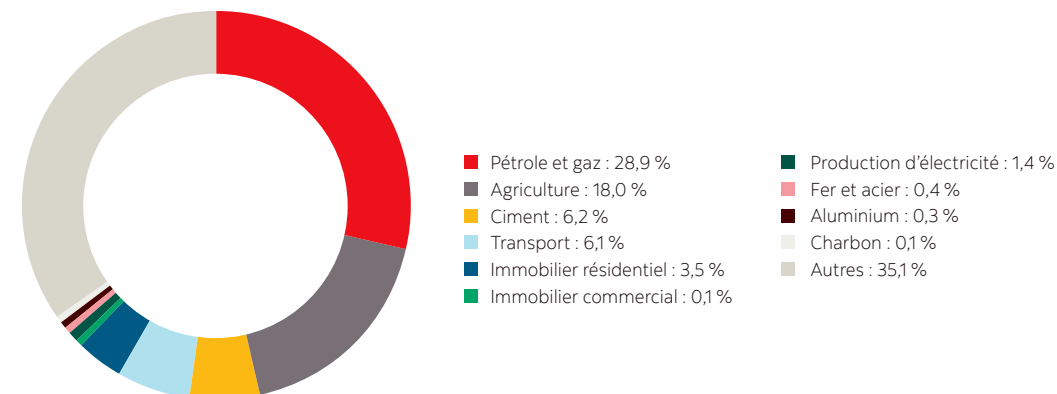
Concernant le secteur de l'immobilier commercial, la méthodologie du PCAF limite les émissions financées aux prêts inscrits au bilan garantis par des biens immobiliers commerciaux utilisés à des fins commerciales, notamment le commerce de détail, les hôtels, les bureaux, l'industrie ou les grands immeubles locatifs.<sup>45</sup> L'immobilier résidentiel comprend les prêts hypothécaires résidentiels, conformément à la méthodologie du PCAF. Pour ce qui est du secteur des transports, nous avons inclus tous les prêts aux entreprises dans tous les sous-secteurs, ainsi que les prêts

faisant partie de notre portefeuille de prêts aux particuliers, calculés à l'aide de la définition et de la méthodologie du PCAF pour les prêts automobiles.

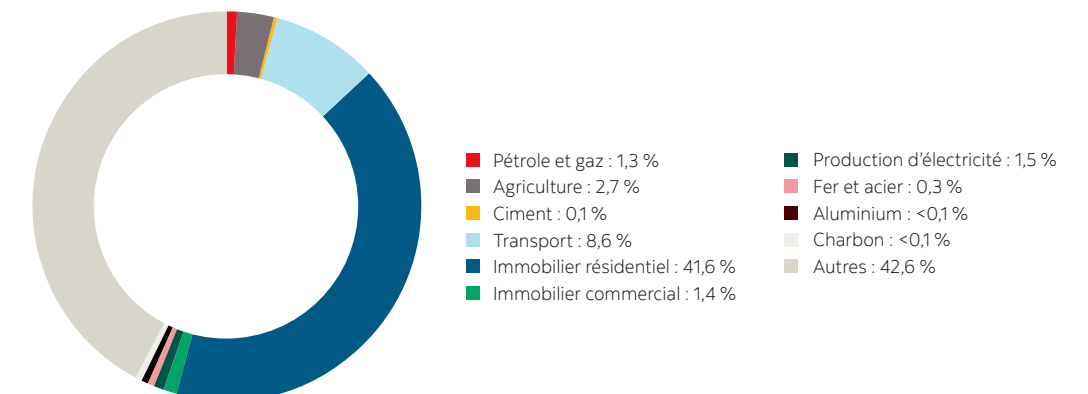
Nous avons inclus dans notre analyse les émissions financées associées à tous les autres prêts aux entreprises, en dehors des secteurs à forte intensité de carbone, pour lesquels un facteur d'émissions du PCAF était disponible. Les émissions financées dans cette catégorie, appelée « Autres », constituent le segment le plus important de notre portefeuille d'émissions financées.

Compte tenu de l'ampleur de cet exercice et de l'absence de données sur les émissions au niveau des clients dans l'ensemble du portefeuille de prêts de la Banque, nous avons choisi d'utiliser la méthodologie du PCAF pour toutes les catégories d'actifs concernées, avec un score de qualité des données de 5. À ce niveau de qualité des données, nos émissions financées par le portefeuille doivent être considérées comme une estimation destinée à déterminer les concentrations d'émissions sectorielles financées dans l'ensemble du portefeuille de la Banque.

**FIGURE 3 : ÉMISSIONS FINANÇÉES PAR LE PORTEFEUILLE 2022 – PORTÉES 1 ET 2**



**FIGURE 4 : EXPOSITION FINANCIÈRE 2022 – ENCOURS**



## Sélection des secteurs en vue de la détermination des cibles

L'incidence qu'une cible sectorielle peut avoir sur l'ensemble des émissions financées par la Banque est un facteur clé dont il faut tenir compte avant de décider de déterminer une cible dans ce secteur. Pour évaluer cette incidence, nous avons pris en compte les émissions financées absolues relatives à ce secteur en tant que pourcentage des émissions financées par le portefeuille (se reporter à la figure 3 et au tableau 1). Étant donné que nos émissions financées par le portefeuille sont fondées sur un score de qualité de 5 et peuvent ne pas exprimer avec exactitude nos valeurs réelles (c'est-à-dire qu'elles sont fondées sur des estimations du PCAF plutôt que sur les données des clients), nous tenons également compte des encours (utilisés) associés au secteur en tant que pourcentage des encours totaux au cours du même exercice (l'« encours total », présenté au tableau 1). Afin d'éviter qu'un secteur soit considéré à tort comme ayant une faible incidence, nous avons fixé un seuil bas de 1 % pour les deux facteurs (pris ensemble, le « seuil d'incidence »).

Comme l'illustre le tableau 1, les secteurs dépassant le seuil d'incidence sont l'agriculture, le pétrole et le gaz, la production d'électricité, les prêts hypothécaires résidentiels et les transports. Les secteurs en dessous du seuil d'incidence comprennent l'aluminium, le charbon, le ciment, l'immobilier commercial, ainsi que le fer et l'acier. L'aluminium, le charbon ainsi que le fer et l'acier se situent en dessous de 1 % à la fois pour les émissions financées en pourcentage des émissions financées par le portefeuille et pour les valeurs d'encours (utilisés) en pourcentage de l'encours correspondant aux émissions financées par le portefeuille. Nous n'avons pas l'intention de fixer des cibles de réduction des émissions financées pour ces secteurs pour le moment. Pour ce qui est des secteurs dépassant le seuil d'incidence, nous avons pu fixer des cibles intermédiaires pour trois des cinq secteurs.

**TABLEAU 1 : ÉMISSIONS FINANCÉES PAR LE PORTEFEUILLE PAR SECTEUR À FORTE INTENSITÉ DE CARBONE ET PAR CATÉGORIE D'ACTIFS DU PCAF DE 2022**

SECTEUR À FORTE INTENSITÉ DE CARBONE	CATÉGORIE D'ACTIFS DU PCAF	POURCENTAGE D'ÉMISSIONS FINANCÉES PAR LE PORTEFEUILLE (PORTÉES 1 ET 2) <sup>1</sup>	POURCENTAGE DE L'ENCOURS	
Pétrole et gaz	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés	28,9 %	1,3 %	
Agriculture	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés	18,0 %	2,7 %	
Immobilier résidentiel <sup>2</sup>	Prêts hypothécaires	3,5 %	41,6 %	
	Prêts automobiles	3,5 %	5,2 %	
Transport <sup>3</sup>	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés	2,5 %	3,4 %	
	Transport – total	6,1 %	8,6 %	
Production d'électricité	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés	1,4 %	1,5 %	Seuil d'incidence
Ciment	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés	6,2 %	0,1 %	
Immobilier commercial	Immobilier commercial	0,1 %	1,4 %	
Aluminium	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés	0,3 %	<0,1 %	
Fer et acier	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés	0,4 %	0,3 %	
Charbon	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés	0,1 %	<0,1 %	
Autres pays	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés	35,1 %	42,6 %	

<sup>1</sup> Dans cette colonne, nous présentons les émissions financées couvrant les portées 1 et 2 des sociétés qui appartiennent au secteur et à la catégorie d'actifs pertinents.

<sup>2</sup> Pour la catégorie d'actifs des prêts hypothécaires, nos émissions financées sont calculées en fonction de la valeur des biens immobiliers disponible au moment du montage. Si cette information n'est pas disponible au moment de la déclaration, la valeur des biens immobiliers au moment de la déclaration est utilisée. Les émissions financées de la catégorie d'actifs des prêts hypothécaires comprennent les prêts de nos divisions Services bancaires et marchés mondiaux, Réseau canadien et Tangerine qui répondent à la définition du PCAF.

<sup>3</sup> Dans le domaine du transport, nos émissions financées englobent les prêts de deux catégories d'actifs du PCAF : les prêts automobiles et les prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés. Les autres sous-secteurs du transport inclus dans les prêts aux entreprises et les titres de capitaux propres non cotés comprennent les compagnies aériennes, la fabrication d'équipements d'origine, les infrastructures de transport, les pétroliers, le transport ferroviaire, les vragiers, le transport routier, les autres transports terrestres et les autres types de transport. Le pourcentage des émissions financées par le portefeuille pour le secteur du transport. Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à la somme des montants.

3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques

16 **Nos piliers climatiques et notre plan de transition**

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

## ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE DANS LA DÉFINITION DES OBJECTIFS AGRICOLES EN MATIÈRE DE DONNÉES SUR LES ÉMISSIONS

Nous ne sommes toujours pas en mesure de fixer des cibles de réduction des émissions financées dans le secteur de l'agriculture en raison, entre autres facteurs importants, du manque de données sur les émissions au niveau des clients. En 2023, nous avons participé avec d'autres banques canadiennes à la rédaction d'un article de la Rocky Mountain Institute Agriculture Initiative visant à évaluer les conditions pour fixer les cibles de réduction des émissions dans le secteur agricole canadien<sup>46</sup>. L'une des principales conclusions de cet article est que le manque de données est sans doute l'un des plus grands défis à relever pour définir les émissions de base et fixer des cibles dans le secteur des prêts agricoles<sup>47</sup>. Le problème est principalement lié aux quatre facteurs suivants :

1. Une clientèle diversifiée : en général, les portefeuilles de prêts agricoles comprennent un petit nombre de gros clients qu'il est possible de joindre directement pour obtenir des données sur les émissions et la production, mais aussi des milliers de petits clients qu'il est impossible de mobiliser directement pour obtenir ces données.
2. Les spécificités régionales : pour diverses raisons, le profil d'émissions d'un produit cultivé dans une région donnée est souvent différent de celui du même produit cultivé dans une autre région. Ce constat peut être le cas même au sein d'un même pays, en particulier dans un grand pays comme le Canada

qui peut présenter des différences géographiques et industrielles importantes entre les provinces. L'obtention de données illustrant ces différences constitue un défi important pour déterminer les émissions de base.

3. Des sources d'émissions complexes : Les sources d'émissions dans le secteur agricole sont très complexes, sans doute plus que dans d'autres secteurs<sup>48</sup>. Cette complexité entraîne une grande incertitude dans les mesures, ce qui rend très difficile l'acquisition de données clients détaillées et de haute qualité.
4. Le manque d'outils de mesure et le coût des mesures : L'intérêt d'adopter des activités de réduction des émissions par rapport au risque n'est souvent pas clair pour les agriculteurs, ce qui est encore compliqué par le fait que les outils disponibles pour mesurer les émissions des clients agricoles ne sont pas aussi développés ou omniprésents que dans d'autres secteurs, ce qui rend la collecte et l'analyse de données précises encore plus problématique. Le coût des mesures constitue un autre défi. Les analyses de sol en sont un bon exemple. Ces analyses sont relativement coûteuses, notamment parce que les conditions du sol varient au sein d'un même champ et d'une même exploitation agricole, et elles exigent des essais approfondis pour obtenir des résultats fiables, et ce, dans n'importe quelle région.<sup>49</sup>

## Remarque concernant le ciment

Selon l'AIE, le ciment représente 6,5 % des émissions mondiales et 40 % des émissions de l'industrie lourde<sup>50</sup>. Bien que le ciment ne représente que 0,1 % de l'encours des opérations de prêts (utilisés) de la Banque en 2022, ce secteur représentait environ 6 % des émissions financées du portefeuille de la Banque. En 2024, nous avons examiné si les clients de notre portefeuille du ciment avaient communiqué des données sur les émissions et constaté que pour ce secteur, nous pouvions seulement produire des émissions financées fondées sur des estimations.



3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques

16 Nos piliers climatiques et notre plan de transition

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

## Déterminer la portée des cibles

Pour déterminer la portée des cibles de réduction des émissions financées, notre approche repose sur un certain nombre de facteurs autres que la disponibilité des données sur les émissions, notamment des voies de réduction des émissions scientifiques, pertinentes sur le plan géographique et adaptées au secteur, ainsi que les conditions propres au secteur ayant une incidence sur la réduction des émissions.

### PORTÉE DES CIBLES<sup>51</sup>

Portée de la cible – pétrole et gaz	Portée de la cible – production d'électricité	Portée de la cible – fabrication automobile
<p>Comme indiqué dans notre rapport sur le climat 2023, le secteur du pétrole et du gaz est vaste et varié. Il comprend des activités en amont (exploration et production), des activités médianes (stockage, transport et traitement) et des activités en aval (raffinage et distribution). Pour calculer les émissions financées et établir un objectif de réduction de l'intensité des émissions physiques pour le secteur du pétrole et du gaz, nous mettons l'accent sur l'exploration et la production. Comme l'indique le tableau 1, 28,9 % des émissions financées de la Banque sont attribuables au secteur pétrole et gaz, dont 21,9 % attribuables à l'exploration et à la production. Les 7,0 % restants sont attribuables aux activités intermédiaires et en aval. L'accent mis sur l'exploration et la production couvre la majorité des émissions du secteur pétrole et gaz, et se concentre également sur certaines parties de la chaîne de valeur où le secteur a entrepris des activités de décarbonation, qui sont dans de nombreux cas déjà en cours, y compris l'électrification de l'extraction et du forage en amont, l'amélioration de la détection des fuites de méthane et l'investissement dans l'hydrogène et les projets de captage, d'utilisation et de stockage de carbone (CUSC).<sup>52</sup></p>	<p>En 2022 et en 2023, nous avons déclaré des émissions financées pour notre secteur électricité et services publics, qui est composé de sociétés exerçant des activités de production, de transport et de distribution d'électricité à des clients résidentiels, commerciaux et industriels. Pour calculer notre cible de réduction des émissions physiques, nous nous sommes toutefois concentrés sur la production d'électricité, principale source d'émissions de carbone dans la chaîne de valeur<sup>53</sup>. La décarbonation du secteur de la production d'électricité a été citée comme une mesure de transition climatique essentielle<sup>54</sup>. Selon le dernier rapport de l'AIE sur la carboneutralité, la part des énergies renouvelables dans la production totale d'électricité atteindra environ 61 % en 2030 et 90 % d'ici 2050.</p> <p>La production d'électricité représente l'une des principales sources d'émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie dans le monde. Cette situation est compliquée par l'augmentation attendue de la demande mondiale en électricité<sup>55</sup> en raison des perspectives macroéconomiques actuelles<sup>56</sup> et des taux d'électrification dans les secteurs en aval, notamment le transport et les secteurs résidentiels<sup>57</sup>. Ces tendances s'accompagnent de conditions favorables à ce secteur, comme la baisse des coûts des énergies solaire et éolienne, du stockage, des politiques nationales et infranationales favorables<sup>58</sup> et une demande croissante d'électricité d'origine renouvelable<sup>59</sup>. La cible de réduction de l'intensité des émissions physiques de la Banque est donc un objectif de réduction de l'intensité des émissions de portées 1 et 2 entre 55 % et 60 % d'ici 2030 de notre portefeuille de production d'électricité par rapport à la base de référence de 2019.</p>	<p>Comme nous l'avons souligné dans notre rapport sur le climat 2023, le secteur du transport est responsable de plus de 20 % des émissions mondiales, dont 50 % sont imputables aux véhicules légers<sup>60</sup>. Selon le dernier rapport de l'AIE sur la carboneutralité, les véhicules légers électriques représenteront environ 70 % des nouveaux véhicules vendus sur les marchés émergents d'ici 2030, et 80 % de tous les véhicules légers en circulation en 2030 seront des véhicules à combustion interne<sup>61</sup>. Bien que nos émissions financées représentent un certain nombre de sous-secteurs au sein de l'industrie du transport en général, notre objectif de réduction de l'intensité des émissions physiques est axé sur les fabricants automobiles de véhicules légers ou sur la filiale en propriété exclusive du fabricant automobile qui offre du financement à sa clientèle de gros et de détail, ou sur les deux. En choisissant ce sous-secteur pour fixer une cible de réduction de l'intensité des émissions physiques, nous avons pris en compte plusieurs facteurs, notamment l'importance des émissions des véhicules légers par rapport à celles de l'ensemble des secteurs (comme indiqué ci-dessus), la disponibilité des données sur les émissions et la production au niveau des clients et les cadres de politiques nationales susceptibles de favoriser la réduction des émissions dans ce sous-secteur.</p>

3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques

16 **Nos piliers climatiques et notre plan de transition**

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

## Principales caractéristiques des cibles intermédiaires

Nos cibles intermédiaires sont évaluées au moyen d'une mesure de l'intensité des émissions physiques. Nos mesures de l'intensité des émissions physiques sont calculées à l'aide des émissions déclarées et des données de production (se reporter au calcul dans notre Méthodologie de calcul des émissions financées), avec des données au niveau du client lorsqu'elles sont disponibles.<sup>62</sup> La mesure de l'intensité des émissions physiques peut être utile pour comprendre l'efficacité d'un portefeuille quant aux émissions totales par unité et pour comparer les clients sur le plan de la réduction des émissions, quelle que soit la taille du client. Elle tient également compte du fait que certains secteurs à fortes émissions de carbone continuent de fournir des biens et des services nécessaires et que les banques peuvent mieux soutenir ces clients en finançant des technologies et des approches moins émettrices de carbone plutôt qu'en exigeant des réductions absolues d'émissions en réduisant leur soutien financier à ces clients. Outre la communication d'une mesure de l'intensité des émissions physiques dans les secteurs où des cibles ont été fixées, nous publions également les émissions absolues.

Les cibles de réduction de l'intensité des émissions physiques pour le secteur de la production d'électricité, ainsi que pour le secteur de la fabrication automobile<sup>63</sup>, sont fondés sur le scénario de carboneutralité d'ici 2050 de l'Agence internationale de l'énergie<sup>64</sup> (le « scénario NZE AIE »), qui propose des voies précises par secteur en vue de réduire la consommation d'énergie.

Selon l'AIE<sup>65</sup>, les facteurs suivants favorisent la décarbonation dans les secteurs de l'électricité et de la fabrication automobile :

- des politiques strictes et efficaces qui stimulent le déploiement d'énergies propres et réduisent la demande en combustibles fossiles de plus de 25 % d'ici 2030 et de 80 % en 2050;
- une augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité, passant à 60 % en 2030;
- le développement rapide de sources d'électricité à faibles émissions (comme l'énergie solaire et nucléaire) dans le scénario NZE, dépassant les combustibles fossiles non réduits juste après 2025 et atteignant 71 % de la production totale d'ici 2030;
- la hausse des ventes de véhicules électriques (à batterie et hybrides rechargeables), atteignant 80 % dans les économies développées et 40 % dans les économies en développement d'ici 2030;
- en 2030, 80 % des véhicules en circulation seront encore équipés de moteurs à combustion;
- la vente de nouveaux véhicules de promenade à moteur à combustion interne d'ici 2035 cessera.

## Mise à jour des cibles

Aucun changement n'a été apporté à nos cibles intermédiaires au cours de l'année de déclaration. Une mise à jour des scénarios de décarbonation, ou une modification des données sur les émissions, des hypothèses sous-jacentes, des conditions macroéconomiques ou des technologies disponibles, peut entraîner des changements dans les voies de réduction des émissions prévues et, par conséquent, dans nos cibles.

En 2025, la Banque Scotia examinera ses cibles en tenant compte de tout changement ou de toute mise à jour, des facteurs comme l'évolution des normes internationales et des conditions du marché ainsi que les mises à jour à venir des scénarios de décarbonation, le contexte politique, la disponibilité ou le coût des technologies de décarbonation ou d'autres données.

## Résultats par rapport à nos cibles

Nous savons que les progrès de chaque secteur en matière de réduction des émissions dépendent de diverses tendances économiques, technologiques, réglementaires et autres qui échappent au contrôle d'une partie donnée. Par conséquent, nous ne nous attendons pas à ce que la voie vers la carboneutralité soit linéaire. Dans certaines circonstances, les émissions sectorielles (et donc nos émissions financées dans le secteur) peuvent augmenter pendant un certain temps. Si nous semblons avancer dans la réalisation de certaines de nos cibles, nous n'avons pas encore progressé sur d'autres par rapport à leurs niveaux de référence respectifs, et nous reconnaissons qu'il y aura des fluctuations d'une année sur l'autre. Nous centrons notre approche sur le soutien de nos clients dans leurs stratégies de décarbonation, et nous croyons que nous pouvons jouer un rôle pour faciliter ces efforts. Notre capacité à atteindre nos cibles dépend du rythme de la décarbonation mondiale, en particulier des infrastructures, des technologies et des environnements réglementaires associés. Le rythme de la décarbonation à l'échelle mondiale dépend également des objectifs gouvernementaux et sociétaux liés à la sécurité énergétique, à la disponibilité de l'énergie et à la décarbonation, ce qui échappe à notre contrôle.

Le tableau 2 de la page suivante résume les principales caractéristiques de nos cibles intermédiaires. Des détails supplémentaires sur nos résultats par rapport à chacune de nos cibles sont présentés ci-dessous, y compris les tendances macroéconomiques et autres facteurs susceptibles de jouer sur notre capacité à atteindre nos cibles. L'analyse des tendances de nos trois cibles sectorielles (ci-dessous à la page 28) repose sur des données en date du 31 octobre 2022, l'année où la Banque Scotia a établi sa première série de cibles de réduction de l'intensité des émissions physiques. Les décisions ou mesures prises par la Banque Scotia ne seront pas prises en compte dans les données de 2022 présentées dans ce rapport. Les tendances décrites ci-dessous sont attribuées à des conditions propres à chaque secteur, à des facteurs économiques comme la pandémie de COVID-19 ou à des activités menées par les clients.

3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques









16 **Nos piliers climatiques et notre plan de transition**

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

**TABLEAU 2 : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE NOS CIBLES INTERMÉDIAIRES**

CIBLES INTERMÉDIAIRES 		PÉTROLE ET GAZ — EXPLORATION ET PRODUCTION <sup>1</sup> 		PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ <sup>2</sup> 	FABRICATION AUTOMOBILE 
<b>DÉFINITION DE LA PORTÉE<sup>3</sup></b>	Portée des émissions	Portées 1 et 2	Portée 3	Portées 1 et 2	Portées 1, 2 et 3 en aval
	GES inclus	éq. CO <sub>2</sub>	éq. CO <sub>2</sub>	éq. CO <sub>2</sub>	éq. CO <sub>2</sub>
<b>ÉTABLISSEMENT DES CIBLES</b>	Indicateur des cibles	Intensité des émissions physiques	Intensité des émissions physiques	Intensité des émissions physiques	Intensité des émissions physiques
	Exposition financière	Engagement autorisé	Engagement autorisé	Au bilan, en cours	Autorisé
	Portée des sous-secteurs	Exploration et production	Exploration et production	Production d'électricité	Fabricants automobiles et filiales de crédit
	Année de référence	2019	2019	2019	2019
	Unité	t éq. CO <sub>2</sub> /TJ	t éq. CO <sub>2</sub> /TJ	t éq. CO <sub>2</sub> /MWh	g éq. CO <sub>2</sub> /km
	Cible de réduction d'ici 2030	30 % de réduction	15 à 25 % de réduction	55 à 60 % de réduction	36 % de réduction
	Scénario de référence	Trajectoire évolutive du gouvernement canadien pour le secteur du pétrole et du gaz <sup>4</sup>		Carboneutralité AIE 2050 (2021) <sup>5</sup>	Carboneutralité AIE 2050 (2021) <sup>5</sup>
<b>RÉSULTATS PAR RAPPORT À NOS CIBLES INTERMÉDIAIRES</b>	2019 (référence)	6,1 t éq. CO <sub>2</sub> /TJ <sup>6</sup>	58,5 t éq. CO <sub>2</sub> /TJ	0,36 t éq. CO <sub>2</sub> /MWh <sup>7</sup>	146,7 g éq. CO <sub>2</sub> /km <sup>8</sup>
	2020	5,7 t éq. CO <sub>2</sub> /TJ	65,2 t éq. CO <sub>2</sub> /TJ	0,25 t éq. CO <sub>2</sub> /MWh	188,9 g éq. CO <sub>2</sub> /km
	2021	6,0 t éq. CO <sub>2</sub> /TJ	63,4 t éq. CO <sub>2</sub> /TJ	0,29 t éq. CO <sub>2</sub> /MWh	204,1 g éq. CO <sub>2</sub> /km
	2022	5,9 t éq. CO <sub>2</sub> /TJ 	73,4 t éq. CO <sub>2</sub> /TJ 	0,29 t éq. CO <sub>2</sub> /MWh 	195,4 g éq. CO <sub>2</sub> /km 

<sup>1</sup> Nous avons calculé les émissions financées et les cibles de réduction de l'intensité des émissions physiques pour le secteur du pétrole et du gaz uniquement d'après les activités d'exploration et de production du secteur.

<sup>2</sup> La portée de nos émissions financées pour le secteur de l'électricité et des services publics comprend des prêts aux entreprises pour l'ensemble du secteur, tandis que notre cible de réduction de l'intensité des émissions physiques ne comprend que les clients du secteur de la production d'électricité.

<sup>3</sup> Reportez-vous à notre [Méthodologie de calcul des émissions financées](#) pour savoir ce qui est pris en compte pour calculer la mesure cible.


<sup>4</sup> Pour de plus amples renseignements sur la trajectoire évolutive du gouvernement canadien pour le secteur du pétrole et du gaz, consultez le [Rapport sur le virage carboneutre](#).

<sup>5</sup> Agence internationale de l'énergie (AIE). 2021. [Net-Zero by 2050 — A Roadmap for the Global Energy Sector](#).

<sup>6</sup> Dans le secteur du pétrole et du gaz, l'intensité des émissions physiques des portées 1, 2 et 3 se mesure en tonnes métriques d'équivalents de dioxyde de carbone par térajoule, ou t éq. CO<sub>2</sub>/TJ.

<sup>7</sup> Dans le secteur de la production d'électricité, l'intensité des émissions physiques se mesure en tonnes métriques d'équivalents de dioxyde de carbone par mégawattheure, ou t éq. CO<sub>2</sub>/MWh.

<sup>8</sup> Dans le secteur de la fabrication automobile, l'intensité des émissions physiques se mesure en grammes d'équivalents de dioxyde de carbone par kilomètre parcouru, ou g éq. CO<sub>2</sub>/km.

 KPMG a été chargé de fournir une assurance limitée sur les indicateurs marqués de ce symbole. Reportez-vous au [rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant de KPMG](#).

3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques

16 **Nos piliers climatiques et notre plan de transition**

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

## Résultats par rapport aux cibles intermédiaires – Pétrole et gaz – exploration et production (portées 1, 2 et 3)

Au 31 octobre 2022, dans notre portefeuille Pétrole et gaz – exploration et production, portées 1 et 2, l'intensité des émissions physiques avait diminué d'environ 3 % par rapport aux valeurs de référence de 2019 et de 2 % par rapport à 2021. Dans le portefeuille Pétrole et gaz – exploration et production, l'intensité des émissions physiques de portée 3 a augmenté de 25 % par rapport aux valeurs de référence de 2019 et de 16 % par rapport à 2021, l'exercice précédent.

L'intensité des émissions physiques du secteur fluctue d'une année à l'autre en fonction de la variabilité des clients inclus dans le portefeuille et de l'intensité de leurs émissions physiques. D'autres facteurs jouent également sur ces fluctuations, notamment les variations de valeurs des sociétés, qui sous-tendent le calcul, ainsi que l'accès variable aux données propres aux clients, en raison de l'évolution des pratiques en matière de présentation de l'information. À mesure que les pratiques de présentation se stabiliseront, la qualité des données devrait à son tour connaître moins de fluctuations. Des progrès non linéaires sont attendus et les technologies de réduction associées aux émissions de portée 3 présentent de longs délais de mise en œuvre, plusieurs années étant nécessaires pour qu'elles deviennent opérationnelles.<sup>66</sup>

La transition climatique du secteur du pétrole et du gaz est influencée par les politiques publiques et la réglementation, ainsi que par la disponibilité et le prix des technologies de réduction des émissions.<sup>67</sup> Notre capacité à atteindre notre objectif dépend de la transformation résultant de l'évolution des politiques et des préférences des clients, ainsi que des mesures sectorielles de décarbonation, notamment la réduction du méthane et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CUSC). Les nombreux secteurs industriels et consommateurs finaux de l'économie qui dépendent actuellement du pétrole et du gaz, en particulier le transport (essence, diesel, carburants aviation), les produits pétrochimiques, les procédés industriels, la production de chaleur et l'électricité, influencent également la transition de portée 3 du secteur du pétrole et du gaz.

Au fur et à mesure que nos clients s'orienteront dans un contexte réglementaire et de consommation en pleine évolution, la stratégie de mobilisation de la clientèle de la Banque Scotia s'adaptera aux changements et à l'incidence potentielle des décisions de placement

sur leurs activités et sur le portefeuille de prêts de la Banque dans le but d'harmoniser nos cibles intermédiaires.

## Résultats par rapport aux cibles intermédiaires – production d'électricité (portées 1 et 2)

Si les combustibles fossiles continuent de jouer un rôle dans la production d'électricité en Amérique du Nord et dans le reste du monde, le secteur de la production d'électricité se trouve dans une phase de transition influencée par les politiques publiques et la réglementation. Pour atteindre notre cible de réduction des émissions de portées 1 et 2 dans le secteur de la production d'électricité, il faudrait une augmentation de la capacité installée de production d'énergie renouvelable<sup>68</sup>, un accroissement de la capacité installée de production d'énergie nucléaire<sup>69</sup> et une amélioration de l'efficacité du stockage sur batterie.<sup>70</sup>

L'intensité des émissions physiques de notre portefeuille du secteur de production d'énergie, portées 1 et 2, a diminué d'environ 19 % par rapport aux valeurs de référence de 2019 et est demeurée constante par rapport à l'exercice précédent. Une analyse plus approfondie au niveau du client a révélé que plusieurs clients à fortes émissions physiques par rapport au portefeuille global ont réduit leurs intensités d'émissions en 2022.

La Banque Scotia vise à continuer d'offrir des solutions financières qui soutiennent les objectifs de décarbonation de ses clients, y compris la production d'énergie renouvelable.

## Rendement par rapport aux cibles intermédiaires – fabrication automobile (portées 1, 2 et 3 en aval)

Dans le secteur de la fabrication automobile, la transition climatique est largement liée au rythme de l'électrification, qui est dicté par les politiques publiques et le comportement des consommateurs<sup>71</sup>. Notre capacité à atteindre notre cible dépend du contexte réglementaire et politique et<sup>72, 73</sup> par conséquent, les facteurs externes qui accroissent la demande pour ces véhicules à faibles émissions déterminent le rythme auquel nous pouvons progresser vers notre cible d'intensité des émissions physiques dans ce secteur.

Par rapport à nos valeurs de référence de 2019, l'intensité des émissions physiques de notre portefeuille de fabrication automobile

a augmenté d'environ 33 %, et ce, en raison de la baisse importante de la production de véhicules de nos clients en 2020 et en 2021 à cause de la pandémie de COVID-19. Au 31 octobre 2022, l'intensité des émissions physiques de notre portefeuille de fabrication automobile a diminué d'environ 4 % depuis la dernière année de données déclarées, au 31 octobre 2021. Cette baisse pourrait être due à des facteurs comme l'augmentation de la production de véhicules produisant moins d'émissions, notamment les véhicules électriques et hybrides, ou à une proportion accrue des prêts totaux aux fabricants automobiles attribuable aux clients ayant des profils d'intensité d'émissions plus faibles.

Bien que l'intensité des émissions physiques ait diminué au cours de l'année de données, le secteur fait face à des défis dans tout effort de réduction des émissions de GES, à savoir le coût peu abordable des véhicules électriques, les limites touchant les infrastructures de recharge accessible et les matériaux requis pour la chaîne d'approvisionnement de la fabrication de batteries, ainsi que les environnements réglementaires variables<sup>74</sup>. La Banque Scotia continuera d'offrir des solutions financières qui soutiennent les objectifs de décarbonation de ses clients. Il peut s'agir d'établir un lien entre d'une part les solutions de financement et l'expertise à l'échelle de la Banque, et d'autre part, de nouvelles clientèles en expansion dans ce secteur, comme le financement de l'exploitation de batteries de véhicules électriques et la construction d'infrastructures de recharge.

## SOUTENIR LES CLIENTS PAR L'ENGAGEMENT

La mobilisation de nos clients sur les questions climatiques nous aide à leur fournir les produits et services dont ils ont besoin et qui sont importants pour atteindre nos objectifs climatiques. Les mesures des émissions au niveau du client nous permettent d'évaluer le profil d'émissions d'un client par rapport aux portefeuilles de prêts inclus dans les cibles intermédiaires. La note d'état de préparation à la transition<sup>75</sup> nous aide à comprendre le plan de transition climatique du client et sa correspondance avec nos cibles intermédiaires. Pris ensemble, ces outils permettent de déterminer les clients avec qui s'engager sur les questions climatiques, particulièrement dans les secteurs où la Banque a établi des cibles intermédiaires. La mobilisation des clients est un processus à l'échelle de l'entreprise qui permet de fournir des conseils plus personnalisés.



- 3 RÉSUMÉ
- 5 GOUVERNANCE
- 12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES
- 13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques
- 16 Nos piliers climatiques et notre plan de transition
- 38 GESTION DU RISQUE
- 49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT
- 50 ANNEXE

## MESURES CLIMATIQUES



La note d'état de préparation à la transition (décrite dans le résumé) a été introduite en 2023 et perfectionnée en 2024. Elle s'appuie sur des lignes directrices externes. Au moment des nouvelles demandes, des examens annuels et des augmentations pour les prêts d'emprunteur

principal, chaque client est évalué au moyen des critères de la note d'état de préparation et est classé selon le niveau de maturité : phase préliminaire (1-3), phase de progression (4-5) ou phase avancée (6-8), en fonction du niveau d'harmonisation avec les cibles intermédiaires de

la Banque Scotia. Les notes sont fondées sur une évaluation qualitative et quantitative des critères décrits ci-dessous<sup>1</sup>.

## NOTE D'ÉTAT DE PRÉPARATION À LA TRANSITION

Niveau de maturité		Phase préliminaire			En progrès		Phase avancée		
Note		1	2	3	4	5	6	7	8
Critères	Définitions des critères de note d'état de préparation								
Engagement de carboneutralité	Évalue si le client a fixé une cible de réduction des émissions à long terme (> 2035) pour toutes les portées d'émissions comprises dans la cible intermédiaire de la Banque Scotia pour le secteur en question, la voie de réduction à laquelle la cible correspond et si elle est vérifiée par un tiers.	Aucun engagement à long terme	Cible de réduction des émissions à long terme en place ou cibles intermédiaires	Aucun engagement à long terme	Engagement à long terme (n'inclut pas forcément toutes les portées pertinentes)		Carboneutralité d'ici 2050 (toutes les portées pertinentes <sup>2</sup> )	Carboneutralité vérifiée d'ici 2050 (vérification par un tiers, toutes les portées pertinentes <sup>2</sup> )	Non évalué
Cibles intermédiaires	Évalue si le client a des cibles intermédiaires (d'ici 2035 ou avant) de réduction des émissions et, si oui, si la cible est « importante ». L'importance de la cible dépend de la correspondance à la ou aux cibles de la Banque Scotia pour 2030 pour le secteur.	Aucune cible intermédiaire		Les cibles intermédiaires correspondent aux cibles de la Banque Scotia pour certaines portées pertinentes		Les cibles intermédiaires correspondent aux cibles de la Banque Scotia pour toutes les portées pertinentes <sup>1</sup>			
Communication des émissions	Évalue si le client présente annuellement ses résultats en matière d'émissions pour toutes les portées comprises dans la cible intermédiaire de la Banque Scotia pour le secteur.	Non évalué	Non évalué	Présente certaines portées pertinentes au moins une fois par an		Présente certaines portées pertinentes <sup>2</sup> au moins une fois par an			
Stratégie de transition	Évalue si le client a présenté une stratégie de transition climatique quantifiée, qui établit des mesures pour atteindre des cibles de réduction des émissions.			Une stratégie de transition quantifiée a été mise en place, avec des mesures établies pour atteindre les cibles					
Résultats	Évalue si le client est en voie d'atteindre les cibles de réduction des émissions en fonction de ses émissions déclarées d'une année à l'autre			Non évalué		Les dernières émissions déclarées montrent des progrès en bonne voie d'atteindre les cibles d'émissions			
Répartition du capital	Évalue si le client a établi un budget d'investissement futur et un budget à l'appui de sa stratégie de transition climatique			Non évalué		Le budget en capital en cours et futur communiqué (visibilité d'au moins un an) soutient la stratégie de transition climatique.			
Gouvernance	Évalue si le conseil d'administration de l'entité exerce une surveillance de sa stratégie de transition climatique ou s'il existe une rémunération des dirigeants liée aux cibles de réduction des émissions.	Ce critère est à titre indicatif seulement et n'a pas d'incidence directe sur la note d'état de préparation du client							

<sup>1</sup> Les clients qui tirent 90 % ou plus de leurs revenus d'activités harmonisées avec le cadre de financement lié aux changements climatiques se voient attribuer une note de 8.

<sup>2</sup> Les « portées pertinentes » désignent les portées d'émissions comprises dans nos cibles de réduction de l'intensité des émissions physiques, à savoir les portées 1 et 2 pour la production d'électricité, les portées 1, 2 et 3 pour le pétrole et le gaz et les portées 1, 2 et 3 pour les fabricants d'équipement d'origine dans le secteur automobile.

3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques

16 Nos piliers climatiques et notre plan de transition

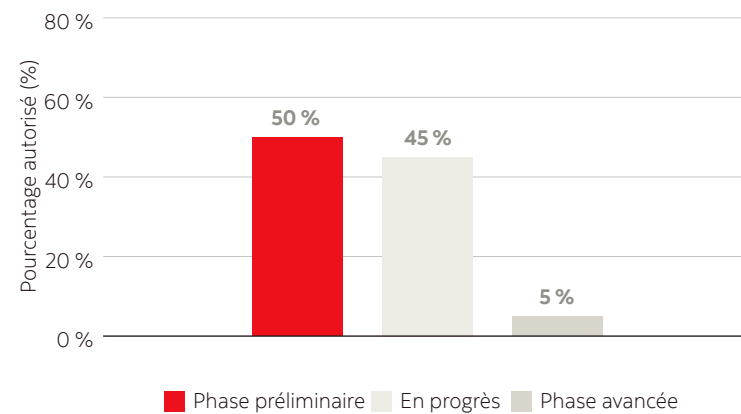
38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

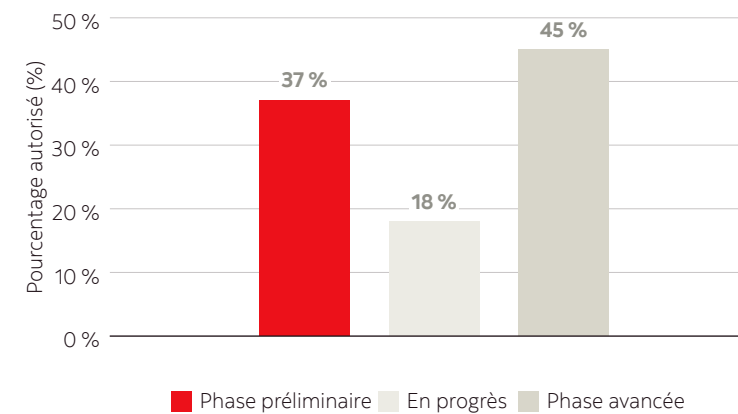
La répartition des montants autorisés associés aux clients évalués au titre de la note d'état de préparation à la transition est illustrée dans les tableaux ci-dessous.<sup>76</sup>

**FIGURE 5 : PÉTROLE ET GAZ – EXPLORATION ET PRODUCTION  
RÉPARTITION DES NOTES D'ÉTAT DE PRÉPARATION**



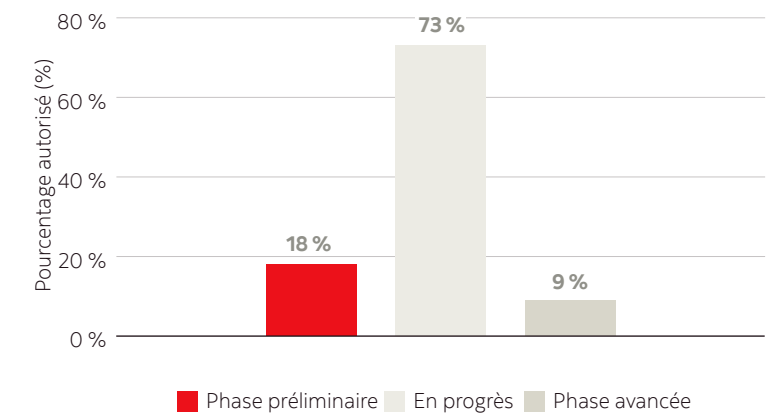
Pour les clients du secteur du pétrole et du gaz – exploitation et production<sup>77</sup>, 50 % des montants autorisés entrent dans la catégorie « Phase préliminaire », correspondant aux toutes premières phases de la planification de la transition, avec l'établissement d'engagements de carboneutralité et de cibles intermédiaires correspondant à celles de la Banque.

**FIGURE 6 : PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ  
RÉPARTITION DES NOTES D'ÉTAT DE PRÉPARATION**



Pour les clients du secteur de la production d'électricité, les montants autorisés entrent dans les catégories « Phase préliminaire » et « Phase avancée ». Une grande partie (44 % des montants autorisés) de la catégorie « Phase avancée » est en harmonie avec le cadre de financement lié aux changements climatiques. Les autres clients de la catégorie « Phase avancée » ont généralement des cibles de réduction des émissions en harmonie avec les cibles préliminaires de la Banque Scotia, des plans de transition détaillés et des déclarations intégrales sur les émissions, et ils cherchent des occasions de production à faible émission de carbone.

**FIGURE 7 : FABRICATION AUTOMOBILE  
RÉPARTITION DES NOTES D'ÉTAT DE PRÉPARATION**



En ce qui concerne les clients du secteur de la fabrication automobile, 73 % des montants autorisés entrent dans la catégorie « Phase de progression ». Les clients classés dans la catégorie « Phase de progression » ont généralement des engagements à long terme de réduction des émissions, des cibles intermédiaires de réduction des émissions pour certaines portées et des plans de transition en place pour atteindre leurs cibles.

3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques

16 **Nos piliers climatiques et notre plan de transition**

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

## Réduire nos propres émissions

Les émissions liées à nos activités sont calculées conformément au Protocole des gaz à effet de serre (le « Protocole des GES »)<sup>78</sup>, qui a été élaboré en vue de fournir un cadre complet et normalisé à l'échelle mondiale pour mesurer et gérer les émissions provenant des activités des secteurs privé et public, des chaînes de valeur, des villes et des politiques afin de permettre la réduction des gaz à effet de serre. Le Protocole des GES fournit aux entreprises ainsi qu'aux gouvernements locaux et nationaux des normes de comptabilité et de présentation de l'information, des indications sectorielles, des outils de calcul et des formations.

### Réduction des émissions de GES de portées 1 et 2

La réduction des émissions de GES provenant de nos activités constitue un élément important de notre cible d'émissions opérationnelles. Depuis 2015, la Banque Scotia fixe, évalue et accroît ses cibles de réduction des émissions de GES de portées 1 et 2<sup>79</sup>. En 2023, la Banque a augmenté sa cible de réduction des émissions mondiales de GES de portées 1 et 2, passant de 35 % à 40 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2016<sup>80</sup>. Dans l'ensemble, nos réductions des émissions de portées 1 et 2 ont entraîné une baisse de 3,2 % d'un exercice à l'autre (voir le tableau 3 et la figure 8 à la page 32). Nous avons tiré parti de la réduction de l'intensité de carbone des réseaux électriques à l'échelle mondiale, de la poursuite de l'adoption et de la prestation de services bancaires en ligne et d'une stratégie immobilière visant à optimiser notre empreinte carbone. Nos émissions liées aux déplacements d'affaires ont augmenté d'environ 21 % de 2023 à 2024. Cette hausse résulte de l'inclusion des émissions de GES provenant des voyages en train et des séjours à l'hôtel pour la première fois en 2024, à la déclaration accrue des sources de voyages internationaux, à l'augmentation des distances parcourues, ainsi qu'à une hausse des facteurs d'émission. Notre tarification interne du carbone, dont il est question ci-après, soutient la planification

des dépenses d'investissement pour les projets liés à l'efficacité opérationnelle.

### Tarification interne du carbone

L'établissement d'un prix interne du carbone peut jouer un rôle essentiel en créant un incitatif financier interne afin de prioriser les projets qui soutiennent la décarbonation. En 2018, la Banque Scotia a adopté un prix interne du carbone de 15 \$ CA/t éq. CO<sub>2</sub> par tonne d'émissions associées aux émissions mondiales des portées 1 et 2 de la Banque. Ce prix interne du carbone par rapport aux émissions en équivalent CO<sub>2</sub> éclaire notre décision quant au montant qui servira à financer les initiatives d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES pour la Banque.

Supervisée par le premier vice-président, Immobilier, de la Banque, la Banque Scotia surveille et ajuste chaque année sa tarification interne du carbone en fonction des lignes directrices de la Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone<sup>81</sup> et conformément au barème de tarification de la pollution par le carbone du gouvernement du Canada. Au cours de l'exercice 2024, la Banque a augmenté son prix interne du carbone à 80 \$/t éq. CO<sub>2</sub>. Pour continuer de participer à la Coalition, la Banque compte augmenter son prix interne du carbone à 95 \$/t éq. CO<sub>2</sub> en 2025. À mesure que le prix interne du carbone augmente, nous comptons augmenter le capital que nous investissons dans la décarbonation de nos activités et améliorons notre efficacité opérationnelle. Depuis sa création en 2018, la Banque a dépensé 87,8 millions de dollars dans des projets de décarbonation et d'efficacité énergétique, dont 11,5 millions de dollars en 2024.

### Garantir une électricité sans émissions

En 2020, la Banque Scotia s'est fixé comme objectif de se procurer 100 % d'électricité sans émissions au Canada d'ici la fin de l'exercice 2025 et, à l'échelle mondiale, d'ici la fin de

l'exercice 2030<sup>82</sup>. Pour soutenir cet objectif, la Banque Scotia a conclu un contrat virtuel d'achat d'électricité de 15 ans avec Evolgen en 2022, portant sur la construction d'un projet solaire près de Cardston en Alberta. Le projet a été achevé et a commencé à fournir de l'énergie renouvelable à la province de l'Alberta en 2024. Pour chaque MWh d'électricité sans émissions produit aux termes du contrat virtuel, la Banque Scotia a le droit d'acquérir un certificat d'énergie renouvelable (CER), et elle a acquis des CER tout au long de l'année 2024. Les CER associés à ce contrat virtuel n'ont pas été retirés en 2024.

Le Protocole des GES fournit une méthode pour la comptabilisation des CER, dans les rapports sur les émissions de portée 2 (par emplacement) et les émissions de portée 2 (par marché)<sup>83</sup>. En 2024, les CER non associés au contrat virtuel d'achat d'électricité cité ci-dessus ont été appliqués aux émissions de portée 2 du Pérou provenant de l'électricité et une quantité d'émissions de portée 2 (par marché) a été déclarée.

### Mise à jour des processus de déclaration des émissions

Dans le but d'améliorer continuellement ses processus, la Banque Scotia a adopté en 2024 un logiciel de gestion des données ESG qui fournit un système simplifié de déclaration interne des émissions et de déclaration de nos émissions de portées 1 et 2<sup>84</sup>. Ce système de données opérationnelles regroupe des données provenant de sources multiples, offre une meilleure transparence, détecte des moyens d'améliorer l'efficacité des processus pour la production de rapports et, au moyen d'outils d'analyse, repère d'autres possibilités de décarbonation.

Chaque année, nous revoyons notre méthodologie relative aux GES en fonction des changements découlant des nouvelles lignes directrices de l'industrie, des modifications de processus, des mises à jour des sources d'information, etc. La version de cette année de

## 3 RÉSUMÉ

## 5 GOUVERNANCE

## 12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

## 13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques

## 16 Nos piliers climatiques et notre plan de transition

## 38 GESTION DU RISQUE

## 49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

## 50 ANNEXE

la méthodologie relative aux GES de la Banque fournit également des détails supplémentaires sur les facteurs intégrés dans les recalculs des émissions de l'année de référence et de l'année précédente, ainsi que le seuil de retraitement associé au recalcul de ces émissions opérationnelles. Le tableau ci-dessous présente un résumé des résultats par rapport aux principales mesures et cibles liées au climat liées concernant nos émissions opérationnelles.<sup>85, 86</sup>

**TABLEAU 3 : INDICATEURS OPÉRATIONNELS SUR LE CLIMAT**

Indicateurs de rendement	Cible	Unités	Variation annuelle	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2016 (référence)
Émissions de GES de portée 1 et de portée 2 (par emplacement)	Réduction à l'échelle mondiale de 40 % d'ici 2030, en prenant pour référence les chiffres de 2016	t éq. CO <sub>2</sub> <sup>1</sup>	-2 945	89 234 *	92 179	98 779	104 586	112 116	116 166	138 753
Émissions de GES de portée 1	–	t éq. CO <sub>2</sub>	-1 927	25 475 *	27 402	28 797	22 493	22 278	24 303	13 700
Émissions de GES de portée 2 (par emplacement)	–	t éq. CO <sub>2</sub>	-1 018	63 759 *	64 777	69 982	82 093	89 838	91 863	125 053
Émissions de GES de portée 1 et de portée 2 (par marché)	–	t éq. CO <sub>2</sub>	–	88 525 *	–	–	–	–	–	–
Émissions de GES de portée 2 (par marché) <sup>2</sup>	–	t éq. CO <sub>2</sub>	–	63 050 *	–	–	–	–	–	–
Émissions de GES issues des pertes lors de la transmission et de la distribution (portée 3, catégorie 3)	–	t éq. CO <sub>2</sub>	11 345	15 741	4 396	4 969	–	–	–	–
Émissions de GES provenant des déplacements d'affaires (portée 3, catégorie 6)	–	t éq. CO <sub>2</sub>	2 858	16 345 *	13 487	5 538	495	7 193	20 168	–
Tarification interne du carbone	95 \$/t éq. CO <sub>2</sub> pour 2025	\$/t éq. CO <sub>2</sub>	15	80	65	60	45	30	15	–
Intensité des GES par employé	–	t éq. CO <sub>2</sub> /ETP	-0,02	1,01	1,03	1,09	1,16	1,21	1,13	–
Intensité des GES par mètre carré de biens immobiliers occupés	–	t éq. CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup>	–	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	–
Électricité provenant de sources sans émissions (mondiales) <sup>3</sup>	Consommer 100 % d'ici 2030.	pourcentage	-1 %	65 %	66 %	67 %	63 %	61 %	61 %	–
Électricité provenant de sources sans émissions (Canada)	Consommer 100 % d'ici 2025.	pourcentage	–	83 %	83 %	83 %	82 %	82 %	83 %	–

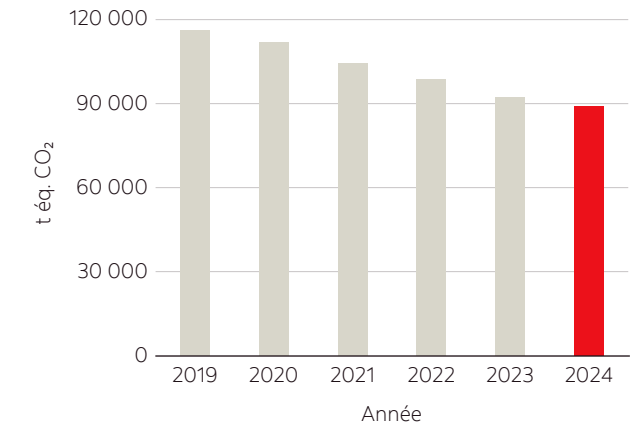
1 La Banque Scotia présente ses émissions de gaz à effet de serre en tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, ou t éq. CO<sub>2</sub>, conformément aux directives du Protocole des GES. Pour obtenir les détails sur l'interprétation et la mise en œuvre par la Banque Scotia du protocole des GES de l'Institut des ressources mondiales (WRI) et du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), consultez la Méthodologie relative aux GES de la Banque Scotia.

2 Comme indiqué à la page 31 de ce rapport, la Banque déclare les émissions de portée 2 (par marché) pour la première fois pour l'exercice 2024; par conséquent, ce tableau ne tient compte que des émissions attribuables aux émissions de portée 2 (par marché) pour l'exercice 2024 exclusivement.

3 Physiquement ou virtuellement. Les sources sans émissions comprennent les sources renouvelables (hydroélectricité et énergies solaire, éolienne, géothermique et marémotrice) et nucléaires, et peuvent inclure l'utilisation de certificats d'énergie renouvelable (CER). L'électricité produite à partir de sources sans émissions au Canada est fondée sur une combinaison d'électricité provinciale provenant de la Régie de l'énergie du Canada. À l'échelle internationale, elle est basée sur les rapports de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et du département de l'Énergie des États-Unis sur la production d'électricité par pays, par source.

\* KPMG a été chargé de fournir une assurance limitée sur les indicateurs marqués de ce symbole. Reportez-vous au rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant de KPMG.

**FIGURE 8 : ÉMISSIONS DE GES DE TYPES 1 ET 2 (PAR EMPLACEMENT)**



### ÉMISSIONS ISSUES DES BIENS ET DE SERVICES ACHETÉS

En 2024, la Banque Scotia a réalisé une évaluation de ses émissions de portée 3 dans toutes les 15 catégories, en utilisant les définitions et les critères décrits dans la norme de comptabilité et de présentation de l'information relative à la chaîne de valeur interne (portée 3) du Protocole des GES<sup>87</sup>. Les catégories les plus pertinentes pour la Banque sont celles de l'approvisionnement en matières et en services des catégories 1 (biens et services achetés), 2 (biens d'équipement) et les activités de financement de la Banque dans la catégorie 15 (placements).

En 2024, nous avons évalué les émissions de portée 3 (catégorie 1) des fournisseurs stratégiques<sup>88</sup> de la Banque selon la méthode fondée sur les dépenses du Protocole des GES<sup>89</sup>. Cet exercice nous a permis de repérer les catégories de produits et de services que nous achetons et qui présentent les profils d'émissions les plus élevés, constituant ainsi la base d'une stratégie de mobilisation avec ces fournisseurs.



# Élaboration de notre approche en matière de transition juste et à l'égard de la nature

## Transition juste

À la Banque Scotia, nous croyons qu'une transition climatique juste doit intégrer l'action climatique et les aspects sociaux. Nous en sommes aux premiers stades de l'intégration de ce principe dans nos pratiques, tandis que nous élaborons notre approche de transition juste<sup>90</sup>.

La Banque Scotia reconnaît qu'une transition vers la carboneutralité peut avoir des répercussions sociales positives et négatives dans l'ensemble de l'économie mondiale et que ces conséquences peuvent être ressenties de façon inégale selon le secteur, la région ou le groupe socio-économique. Une transition juste peut nécessiter des mesures afin de limiter les répercussions des changements climatiques, tout en minimisant les nombreux défis qui peuvent se présenter, et en les gérant avec soin. Pour cela, nous menons des concertations efficaces avec les groupes concernés et respectons les principes et les droits fondamentaux relatifs au travail.

## Perspectives autochtones

La Banque Scotia s'engage à intégrer les perspectives autochtones à son approche de transition juste. Notre engagement tient compte des droits ancestraux des Autochtones et leur relation profonde avec la terre depuis des temps immémoriaux, ainsi que le rôle crucial qu'ils jouent dans l'action climatique par leurs valeurs, leurs connaissances, leurs pratiques et leurs modes de vie, qui sont essentiels à la conservation et à la résilience de l'environnement. De plus, les Autochtones sont particulièrement vulnérables à la destruction de l'environnement et aux changements climatiques en raison des risques géographiques, des taux élevés de pauvreté et de l'exclusion des processus décisionnels.

En 2024, la Banque Scotia a publié son premier plan de vérité et de réconciliation.<sup>91</sup> Deux des 37 engagements, destinés à faire progresser la réconciliation avec les Autochtones du Canada, sont axés sur les changements climatiques : 1) soutenir les initiatives climatiques dirigées par des Autochtones qui répondent aux besoins environnementaux des collectivités autochtones, et 2) intégrer les perspectives autochtones à l'approche de transition équitable de la Banque Scotia.

Vous trouverez plus de renseignements à ce sujet dans le [Plan d'action pour la vérité et la réconciliation](#).

## Nature

La dégradation continue de la nature et de la biodiversité est étroitement liée aux effets des changements climatiques<sup>92</sup>. La surveillance et la gestion des risques associés à la dégradation de la biodiversité et de la nature sont prises en compte dans notre cadre de gestion du risque ESG.

En 2024, la Banque a introduit de nouvelles politiques de durabilité liées à la nature pour les prêts autres que les prêts aux particuliers<sup>93</sup> en vue de la réalisation d'activités dans les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, les sites RAMSAR désignés comme des zones humides, ainsi que d'activités impliquant l'exploitation forestière illégale ou le commerce d'espèces sauvages. Ces politiques viennent en appui à notre énoncé sur les activités de financement dans l'Arctique,<sup>94</sup> en vertu duquel nous ne fournissons pas de financement direct ni de services financiers ou de conseil spécifiques à des projets d'exploration, d'exploitation ou de production de pétrole et de gaz dans le cercle polaire arctique, y compris dans le Refuge faunique national de l'Arctique (Arctic National Wildlife Refuge, ANWR).

De plus, la Banque Scotia a inclus des catégories de biodiversité dans son cadre de financement lié aux changements climatiques, ainsi que d'autres questions environnementales comme la prévention de la pollution, la gestion des ressources naturelles, la pénurie d'eau, l'agriculture durable et l'économie circulaire. Nous approfondissons actuellement nos connaissances en matière de gestion et de communication des questions liées à la nature. De plus, nous surveillons les recommandations du groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (Taskforce for Nature-related Financial Disclosures ou « TNFD ») et participons à des groupes de travail sectoriels et à d'autres forums de collaboration, comme la North America Nature Community de l'Initiative financière du PNUE et le Sustainable Finance Nature Expert Working Group de l'Institut de finances internationales.

3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques

16 **Nos piliers climatiques et notre plan de transition**

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

## Leadership éclairé, partenariats externes et éducation des employés

### Investissements communautaires et partenariats externes

L'interaction avec les entités semblables du secteur financier, le secteur public, les organismes de réglementation, la société civile, les institutions de normalisation, les universités et les établissements de recherche fait partie intégrante de nos travaux dans le cadre de chaque pilier climatique. Voici quelques exemples de la manière dont nous nous sommes engagés au cours de l'exercice 2024 avec diverses organisations sur le changement climatique.

Engagement auprès du secteur	
Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (« CCGG »)	GMA Scotia encourage la prudence dans les pratiques ESG pour les conseils d'administration en tant que membre actif de la CCGG et de son comité sur les enjeux environnementaux et sociaux. Stephen Jarislowsky, alors fondateur et chef de la direction de Jarislowsky Fraser limitée (JFL) <sup>1</sup> , a cofondé la CCGG en 2002 afin de promouvoir des pratiques exemplaires de gouvernance dans les sociétés détenues par ses membres. Le responsable de la recherche de JFL siège au conseil d'administration et au comité environnemental et social de la CCGG.
Association canadienne pour l'investissement responsable (AIR)	GMA Scotia est membre de l'AIR, et JFL et Gestion financière MD (MD) sont membres du même groupe. Un employé de GMA Scotia fait partie du conseil de direction de l'AIR. Les représentants de GMA Scotia ont également contribué à la série sur les connaissances des produits de l'AIR, une présentation à 700 conseillers de sujets éducatifs sur les facteurs ESG. GMA Scotia continue de jouer un rôle actif dans l'éducation sur les facteurs ESG et la durabilité au sein de l'industrie en tant que membre du conseil de direction de l'AIR.
Action climat 100+	JFL est signataire d'Action climat 100+, une initiative visant à mobiliser des centaines d'entreprises qui ont un rôle important à jouer dans la transition vers une économie carboneutre.
Engagement climatique Canada	GMA Scotia est un promoteur principal d'Engagement climatique Canada, une initiative financière qui favorise le dialogue entre la communauté financière et les sociétés émettrices afin de promouvoir une transition équitable vers une économie carboneutre. JFL et MD sont promus par GMA Scotia et JFL agit à titre d'investisseur principal conjoint avec deux sociétés canadiennes.
Institute for Sustainable Finance	La Banque Scotia est l'un des fondateurs de l'Institute for Sustainable Finance de la Smith School of Business, un réseau multidisciplinaire de recherche et de perfectionnement professionnel qui réunit des universitaires et des représentants du secteur privé et du gouvernement afin de façonner les innovations canadiennes en matière de finance durable.
Groupe de travail sur la finance durable de l'Institut de la finance internationale	La Banque Scotia est membre du groupe de travail sur la finance durable de l'Institut de la finance internationale (IFI). L'IFI repère et promeut des solutions sur les marchés financiers qui soutiennent le développement et la croissance du financement durable, ainsi que du financement de transition et mixte.
International Capital Markets Association	La Banque Scotia participe à plusieurs groupes de travail mis sur pied par l'International Capital Markets Association, une association commerciale bénévole pour les marchés financiers mondiaux.
Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)	La Banque Scotia est membre du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), dont la norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des GES appliquée au secteur financier est utilisée par de nombreuses banques comme base de calcul des émissions financées. Le PCAF fournit des directives méthodologiques détaillées pour diverses catégories d'actifs, ce qui permet de présenter des données cohérentes et comparables entre les banques conformément à ses directives.
Principes pour l'investissement responsable	GMA Scotia est membre des Principes pour l'investissement responsable (PRI) depuis 2018, et JFL et MD en sont des membres directs. À titre de signataire des PRI soutenus par l'ONU, elle a adopté des politiques d'investissement responsable et publie régulièrement des rapports sur la transparence des investissements.
Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement	La Banque Scotia participe activement à l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE IF); elle s'est engagée au sein de divers programmes, dont le Centre de gestion des risques du PNUE IF.
Pacte mondial des Nations Unies	La Banque Scotia a adhéré au Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) en 2010. Plus récemment, elle a renouvelé sa participation au conseil du réseau local canadien du PMNU.

<sup>1</sup> JFL est un gestionnaire d'actifs externe qui fait partie de GMA Scotia, relevant du secteur Gestion de patrimoine mondiale de la Banque.

## 3 RÉSUMÉ

## 5 GOUVERNANCE

## 12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

## 13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques

## 16 Nos piliers climatiques et notre plan de transition

## 38 GESTION DU RISQUE

## 49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

## 50 ANNEXE

Engagement auprès du secteur public	
Association des banquiers canadiens	L'Association des banquiers canadiens (ABC) fournit à ses membres de l'information, des études ainsi qu'un soutien opérationnel et elle contribue à l'élaboration de politiques publiques sur plusieurs questions qui concernent les institutions financières, dont les risques liés aux changements climatiques. La Banque Scotia compte des représentants au sein de divers groupes de travail de l'ABC liés au climat, notamment le groupe de spécialistes du risque lié à l'environnement, le groupe de travail sur les simulations de crise, le groupe de travail sur la mise en œuvre de la ligne directrice B-15 du BSIF et le groupe de travail sur le risque de crédit environnemental.
Conseil d'action en matière de finance durable	La Banque Scotia a participé au Conseil d'action en matière de finance durable (CAFD), une initiative du gouvernement fédéral du Canada qui a servi de centre d'expertise et facilité les partenariats et le dialogue sur les questions de financement durable au Canada et à l'échelle internationale. Le mandat du CAFD a pris fin le 31 mars 2024.
Engagement auprès des organisations non gouvernementales	
Bike Share Toronto	La Banque Tangerine est devenue la partenaire exclusive de ce programme de vélo en libre-service de Toronto en mai 2023. Dans le cadre de ce partenariat de cinq ans, la Banque Tangerine travaillera de concert avec Bike Share Toronto pour élargir le programme et aider la Ville à atteindre ses objectifs de la stratégie de carboneutralité de TransformTO. De plus, elle fera don de l'abonnement d'un an au programme Bike Share Toronto à des jeunes sans logement par l'intermédiaire de ses partenaires communautaires, Youth Without Shelter et The 519, afin d'améliorer davantage l'accessibilité au système. Dans le cadre de ce partenariat de cinq ans, la Banque Tangerine travaillera de concert avec Bike Share Toronto pour élargir le programme et aider la Ville à atteindre ses objectifs de la stratégie de carboneutralité de TransformTO.
Économie verte Canada (Green Economy Canada)	La Banque Scotia soutient Économie verte Canada, un organisme sans but lucratif national qui met l'accent sur des initiatives concernant la transition du Canada vers un avenir carboneutre. Grâce à son réseau de pôles d'économie verte, l'organisme vise à rassembler, à soutenir et à encourager les entreprises de tous les secteurs et de toutes les tailles à prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et intégrer la durabilité à leurs activités.
Engagement auprès des institutions de normalisation	
CDP	La Banque Scotia répond au CDP chaque année et publie ses réponses; voir le rapport CDP 2023 portant sur l'exercice 2023. JFL est signataire du CDP depuis 2007 et continue d'encourager les sociétés de son portefeuille à remplir le questionnaire du CDP sur les changements climatiques. En 2023, JFL est devenue signataire de la campagne Science-Based Targets du CDP.
Normes internationales d'information financière (IFRS) – Alliance pour la durabilité	L'Alliance pour la durabilité des IFRS est un programme mondial de normes de développement durable, d'information et de réflexion intégrée. L'Alliance offre des connaissances et des programmes éducatifs ainsi que du réseautage entre pairs. JFL est membre de l'Alliance.
Engagement auprès des établissements d'enseignement et de recherche	
Collège Assiniboine	Au cours de l'exercice 2024, le Collège Assiniboine a reçu un don de 125 000 \$ sur trois ans de la Banque Scotia pour soutenir l'avancement de la recherche agricole. Ce financement soutiendra la recherche active qui se concentre sur l'évaluation des cultures de rapport et de couverture multi-espèces et des principes de l'agriculture régénérative afin de faire progresser la compréhension de l'agriculture céréalière à bilan positif net.
Institut climatique du Canada	Au cours de l'exercice 2024, la Banque Scotia a versé 125 000 \$ à l'Institut climatique du Canada pour son projet 440 mégatonnes, que la Banque a également soutenu financièrement au cours des années précédentes. Le projet 440 mégatonnes suit la façon dont les cibles, les plans et les politiques des sociétés ouvertes canadiennes contribuent à l'engagement du pays à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 440 mégatonnes d'ici 2030.
Carbon Management Canada	La Banque Scotia finance le programme d'accélérateur de technologie du carbone CarbonNEXT de cette initiative mise en œuvre conjointement avec Foresight Canada. Cette mesure appuie les entreprises de CUSC qui cherchent à commercialiser et aide les industries à adopter des technologies favorables aux entreprises qui réduisent les émissions. Ce programme permet d'adopter des solutions issues des technologies du carbone dans le but de positionner le Canada comme un chef de file mondial du CUSC. La Banque Scotia versera 262 500 \$ sur trois ans à Carbon Management Canada.
Leadership pour une économie circulaire au Canada	La Banque Scotia est membre du Leadership pour une économie circulaire au Canada, un organisme national multisectoriel qui se consacre à la recherche de solutions en vue d'éliminer les déchets à chaque étape du cycle de vie des produits et de contribuer à la transition vers une économie circulaire au Canada. En tant que membre actif de son volet Finance circulaire au Canada, un document d'orientation à l'intention des institutions financières canadiennes a été élaboré et publié en 2024, lequel fournit un cadre de catégorisation pour soutenir les prêts et les investissements dans les modèles d'affaires, les projets et les initiatives liés à l'économie circulaire, et qui est harmonisé avec les définitions et les approches exemplaires mondiales.
Fonds Net-Zero Research Fund	Le fonds Net-Zero Research Fund de la Banque Scotia prévoit le versement de 10 millions de dollars en subventions à des organismes qui mènent des recherches et des initiatives de premier plan pour soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Depuis 2021, environ 4 millions de dollars ont été distribués à plus de 40 organismes de bienfaisance et sans but lucratif enregistrés pour soutenir la recherche sur le climat et les possibilités de décarbonation.
Programme sur l'hydrogène de l'initiative de recherche sur la transition énergétique de l'Oxford Institute for Energy Studies	L'initiative de recherche sur la transition énergétique repère et analyse les thèmes clés qui façonnent le secteur énergétique et coordonne les thèmes de recherche sur la transition dans tous ses autres programmes de recherche de l'Oxford Institute for Energy Studies (OIES). Le programme sur l'hydrogène réunit les membres commanditaires, ainsi que des invités et des conférenciers, pour présenter et discuter des études réalisées par l'OIES en relation avec l'industrie et les politiques dans le domaine de l'énergie à base d'hydrogène. La commandite de la Banque Scotia de 151 200 \$ sur trois ans vise à soutenir la recherche de pointe appliquée sur l'hydrogène dans le but de répondre aux besoins de l'industrie en matière de transition vers l'hydrogène.
Plug'n Drive	La Banque Scotia est fière d'être un « commanditaire électrisant » de Plug'n Drive, un organisme sans but lucratif qui s'est engagé à accélérer l'adoption des véhicules électriques. L'investissement de la Banque Scotia soutient l'Electric Vehicle Discovery Centre et le Mobile EV Education Trailer de Plug'n Drive, des installations d'apprentissage éducatif et expérientiel conçues pour sensibiliser les consommateurs aux avantages des véhicules électriques.

3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques

16 Nos piliers climatiques et notre plan de transition

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

## Leadership éclairé

L'équipe indépendante d'Études économiques de la Banque Scotia effectue des recherches économiques et offre un leadership éclairé sur des sujets liés à l'économie à faibles émissions de carbone, particulièrement dans nos secteurs prioritaires. L'équipe a publié les articles suivants l'année dernière :

- [Les autres 98,5 % des GES : L'impact que pourraient produire les politiques climatiques d'autres pays sur les exportations canadiennes](#) (9 octobre 2024)
- [La taxe fédérale sur le carbone : une hache à meule](#) (13 août 2024)
- [Le CSC/CUSC et la gestion du carbone : Capter, éliminer et répéter](#) (25 juin 2024)
- [La rivalité qui s'exerce pour les fonds consacrés à l'action climatique](#) (2 mai 2024)
- [L'action climatique des petites entreprises](#) (13 mars 2024)
- [Chronique de pénuries annoncées : un couloir continental pour les minéraux critiques est crucial](#) (18 décembre 2023)

## Éducation et sensibilisation des employés

Pour atteindre nos objectifs climatiques, les employés devront posséder les connaissances nécessaires pour comprendre quels sont les objectifs de la Banque et comment ils peuvent soutenir leur réalisation, ainsi qu'une compréhension de la planification de la transition climatique dans tous les secteurs. Voici quelques exemples d'initiatives d'éducation et de sensibilisation liées au climat présentées en 2024 :

- Nous avons lancé une initiative de mobilisation et d'éducation des employés sur le climat, le « Vivre Net Zéro », pour motiver les employés à se renseigner sur les piliers climatiques de la Banque et encourager des choix plus durables. Grâce à des vidéos, à des illustrations instructives et à une mobilisation sociale, les employés de la Banque Scotia à l'échelle mondiale ont acquis une meilleure compréhension des objectifs climatiques de la Banque, et plus de 1 200 employés ont participé sur les médias sociaux internes et se

sont mis au défi de réduire leur consommation d'énergie et de vivre de façon plus durable à la maison et au travail.

- Nous avons lancé le Scotia Climate College, une nouvelle série de formations et de cours virtuels destinée aux équipes des services bancaires commerciaux, aux entreprises et aux organismes multinationaux ainsi qu'aux agents du risque de crédit afin d'améliorer leur compréhension des changements climatiques et de notre rôle dans la transition. Les deux premiers modules présentés en 2024 portaient sur les éléments fondamentaux des changements climatiques et les piliers climatiques de la Banque. Ces deux modules ont été suivis en direct par plus de 1 100 personnes, et 341 employés ont visité la page interne du Scotia Climate College pour trouver des ressources supplémentaires et accéder aux enregistrements.
- Nous avons également offert un module sur les risques liés aux changements climatiques, qui fait partie de la formation annuelle obligatoire sur les risques liés à l'environnement pour tous les agents des services bancaires et les arbitres de crédit. Ce module présente un examen des politiques et des processus de contrôle préalable des risques environnementaux et climatiques pour les crédits bancaires aux entreprises, ainsi qu'un aperçu du cadre des Principes de l'Équateur et des processus de vérification de la conformité.
- Nous avons offert des formations aux employés concernés sur la note d'état de préparation à la transition afin de les sensibiliser à cette note et à l'évaluation connexe.
- Nous avons lancé une page consacrée aux ressources d'apprentissage sur le développement durable et l'impact social dans Scotia Academy, la plateforme d'apprentissage mondiale de la Banque Scotia ouverte à tous les employés. Cette page comprend une liste de cours que les employés peuvent suivre afin d'obtenir un insigne de reconnaissance pour avoir acquis des compétences sur la durabilité de l'environnement et les changements climatiques.
- Nous avons organisé 10 séances du réseau interne sur la durabilité en 2024 à l'intention des spécialistes des facteurs ESG de diverses équipes pour leur offrir des présentations approfondies sur les travaux liés aux facteurs ESG menés à l'échelle de la Banque, avec une présence moyenne de plus de 50 employés par séance.

## INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE ET FONDS NET-ZERO RESEARCH FUND DE LA BANQUE SCOTIA

La Banque Scotia a attribué 25 millions de dollars d'ici 2030 à des investissements communautaires dans des organismes caritatifs et sans but lucratif qui soutiennent la modification des systèmes et la décarbonation des secteurs en lien avec les changements climatiques, dont 10 millions de dollars sont destinés au fonds Net-Zero Research Fund (NZRF) de la Banque Scotia. Établi en 2021, le NZRF distribue près d'un million de dollars par année pour soutenir les efforts des organismes caritatifs et sans but lucratif enregistrés dans les pays où la Banque Scotia est présente et qui contribuent à un leadership éclairé pour les efforts de décarbonation dans les secteurs clés. De 2021 à 2024, la Banque Scotia a attribué environ 4 millions de dollars canadiens à 42 projets dans 7 pays d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud. Les bénéficiaires ont exploré des solutions en matière de politiques publiques, de sciences et de technologie ayant une incidence sur les secteurs (comme l'agriculture, l'automobile, l'énergie, l'immobilier et les mines) ainsi que des technologies de CUSC et des stratégies axées sur la nature, y compris les puits de carbone et le captage du carbone.

Nous révisons actuellement notre stratégie d'investissement dans les collectivités pour l'environnement afin de mieux harmoniser notre soutien aux collectivités où nous exerçons nos activités avec nos objectifs climatiques.

Pour en savoir plus sur les bénéficiaires de notre fonds Net-Zero Research Fund en 2024, consultez la liste exhaustive publiée [ici](#).



3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

13 Possibilités et risques liés aux changements climatiques

16 **Nos piliers climatiques et notre plan de transition**

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

- Nous avons publié des ressources et du matériel didactique sur le centre d'action climatique interne de la Banque Scotia et sur le Centre d'excellence sur les changements climatiques à l'externe pour nos clients.
- Le Groupe de ressources pour les employés (GRE) sur l'action en faveur de l'environnement et du climat vise à créer une collectivité qui sensibilise les autres afin de favoriser l'action pour un avenir plus durable. Au cours de l'exercice 2024, ce GRE s'est concentré sur des initiatives locales, notamment des ressources éducatives et d'apprentissage, des bulletins et des activités de mobilisation des employés sur six thèmes environnementaux bimensuels, comme le gaspillage alimentaire et les technologies propres. Le 19 avril, la Banque a tenu sa webémission mondiale annuelle sur le Jour de la Terre, qui comprenait des conversations sur l'action environnementale de la part de dirigeants de la Banque Scotia, une présentation de Chris Turner, une voix majeure en matière de solutions climatiques et de transition énergétique mondiale, et la famille ayant remporté le défi Vivre Net Zéro du Canadian Geographic.

## ENGAGEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE

Comptant plus de 700 milliards de dollars en actifs sous administration<sup>95</sup>, la division de gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia sert une clientèle de fonds d'investissement et de services-conseils comptant plus de 2 millions d'individus et d'entités dans 13 pays. GMA Scotia est la division chargée de la gestion d'actifs de la division de gestion de patrimoine mondiale. Au sein de GMA Scotia Canada, nos activités de placement comprennent les suivants : Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (1832), le gestionnaire de fonds d'investissement des Fonds Scotia et des marques Dynamique, Jarislowsky, Fraser limitée (JFL) et Gestion financière MD (MD). Pour en savoir plus, reportez-vous à notre rapport de durabilité 2024 (p. 36 à 40).

En tant que gestionnaire d'actifs institutionnels, JFL est signataire de la Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques et, étant le gardien des placements de ses clients, il s'est fixé comme objectif de soutenir la carboneutralité d'ici 2050 par ses activités d'investissement. Bon nombre des clients de JFL ont un horizon de placement à long terme et sont préoccupés par la gestion des risques liés aux changements climatiques et la façon dont ils pourraient harmoniser leur capital avec la transition vers la carboneutralité et la soutenir. Dans son plan d'action climatique et son rapport climatique de 2022, JFL détaille les mesures à prendre pour soutenir son objectif d'atteindre la carboneutralité dans ses activités d'investissement d'ici 2050.

L'objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 au moyen de ses activités d'investissement sont appuyées par deux cibles intermédiaires fondées sur les engagements :

- D'ici fin 2025, 70 % des émissions financées (définies comme étant de portées 1 et 2 de ses sociétés de portefeuille) des titres de capitaux propres cotés de JFL figurant sur sa liste de recherche<sup>96</sup> seront évaluées par JFL comme étant conformes à une voie de carboneutralité ou feront l'objet d'un engagement actif dans le but de les rendre conformes à une telle voie de carboneutralité.
- D'ici fin 2030, 90 % des émissions financées (définies comme étant de portées 1 et 2 de ses sociétés de portefeuille) des titres de capitaux propres cotés de JFL figurant sur sa liste de recherche seront évaluées par JFL comme étant conformes à une voie de carboneutralité ou feront l'objet d'un engagement actif dans le but de les rendre conformes à une telle voie de carboneutralité.

Pour soutenir son plan d'action climatique, JFL a conçu un cadre d'évaluation de l'harmonisation avec la carboneutralité afin d'analyser chaque entreprise, de catégoriser ses progrès sur la voie de la carboneutralité et de mettre en évidence les priorités d'engagement les plus importantes. Ce cadre est conforme au cadre d'investissement carboneutre Net-Zero Investment Framework de la Paris Aligned Investment Initiative (PAII NZIF) de l'Institutional Investors Group on Climate Change, qui comprend l'évaluation des cibles climatiques en vue de leur harmonisation avec l'initiative Science-Based Targets. JFL l'adaptera en fonction de l'évolution des normes et des déclarations. Pour en savoir plus sur les activités d'intendance et l'objectif de carboneutralité de JFL, se reporter au [Climate Action Plan and Climate Report](#) et au [JFL Stewardship Report – 2023 Activities](#).

- 3 RÉSUMÉ
- 5 GOUVERNANCE
- 12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

**38 GESTION DU RISQUE**

- 39 Aperçu
  - 40 Détermination, évaluation et gestion du risque lié au climat
  - 46 Analyse des scénarios climatiques
- 
- 49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT
  - 50 ANNEXE



# Gestion des risques



- 3 RÉSUMÉ
- 5 GOUVERNANCE
- 12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES
- 38 GESTION DU RISQUE
- 39 Aperçu**
- 40 Détermination, évaluation et gestion du risque lié au climat
- 46 Analyse des scénarios climatiques
- 49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT
- 50 ANNEXE

# Aperçu

Le cadre de gestion du risque<sup>97</sup> à l'échelle de la Banque Scotia (CGRB) décrit la gouvernance du risque, les principes de gestion du risque, l'appétence pour le risque, la culture de gestion du risque, les outils de gestion du risque et d'autres éléments clés du cadre de gestion du risque de la Banque. Il décrit la manière dont la Banque cerne, évalue, mesure, gère et contrôle les risques auxquels elle est exposée, et en rend compte (se reporter au cadre de gestion du risque d'entreprise illustré ci-dessous).

Les risques principaux correspondent à ceux que la direction estime d'importance primordiale : i) ceux qui ont une incidence ou une influence importante sur les principales activités de la Banque et sur ses activités génératrices de revenus; ou ii) ceux qui ont d'importantes conséquences néfastes sur sa stratégie, ses activités, ses finances ou sa réputation. Le risque ESG est défini comme un risque principal dans le CGRB, et le risque lié aux changements climatiques est défini comme une sous-partie du risque ESG. Tous les types de risques principaux ont des cadres ou des politiques de gestion du risque qui doivent être en harmonie avec le CGRB.

Le cadre de gestion du risque ESG<sup>98</sup> décrit l'approche de la Banque en matière de gestion du risque ESG conformément au CGRB, aux pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires applicables. Il constitue une source clé d'information pour le conseil, la haute direction et les employés sur les risques ESG auxquels la Banque est exposée, ainsi que sur les éléments et les structures de gestion de risque qui existent pour gérer

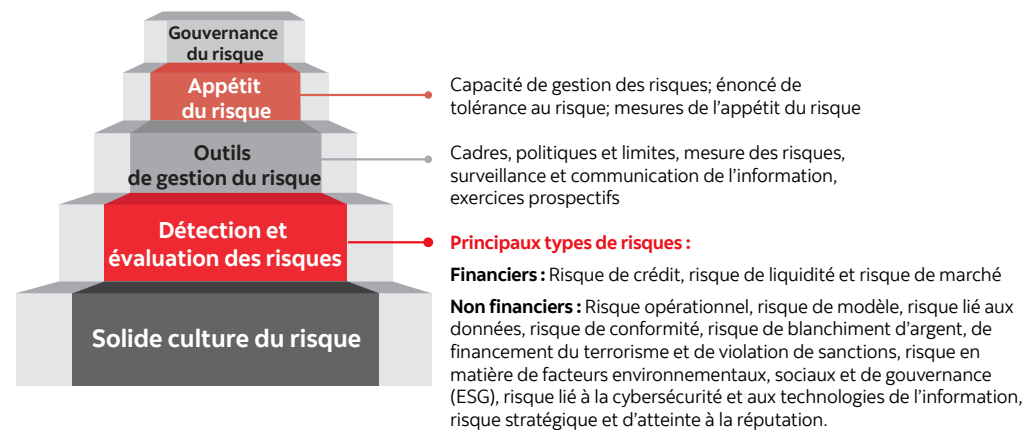
efficacement ces risques. Le cadre de gestion du risque ESG s'appuie sur des politiques et procédures supplémentaires propres à chaque secteur d'activité en matière de gestion du risque ESG. Ces politiques comprennent notamment l'Énoncé sur les activités de financement dans l'Arctique de la Banque Scotia, l'Énoncé sur les activités de financement du charbon<sup>99</sup> et les politiques de durabilité liées à la nature pour les services bancaires aux entreprises. Pour en savoir plus, se reporter à la page « Publications et politiques ESG » de la Banque.

Le risque lié aux changements climatiques désigne la possibilité que les enjeux liés aux changements climatiques associés aux activités de la Banque Scotia ou de ses clients puissent avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Banque en donnant lieu à d'autres risques financiers et non financiers ou en les augmentant, par exemple, le risque de crédit, le risque d'atteinte à la réputation, le risque opérationnel ou le risque juridique. Les facteurs ESG et les risques ESG sont considérés comme des risques transversaux qui ont une incidence sur les autres risques principaux à divers degrés, les niveaux de risque étant variables selon les régions, les secteurs d'activité et les emprunteurs individuels. Ainsi, les activités de gestion des risques liés aux changements climatiques sont intégrées aux cadres, aux politiques, aux procédures, aux normes, aux lignes directrices et aux outils des autres principaux risques qui aident à gérer efficacement les risques liés aux changements climatiques. Le tableau ci-dessous donne un

aperçu des risques liés aux changements climatiques pris en compte dans la taxonomie des risques d'entreprise de la Banque.

Le cadre de gestion du risque ESG de la Banque est articulé autour du modèle à trois lignes de défense. Les secteurs d'activité constituent la première ligne de défense. Ils détiennent et gèrent tous les risques ESG et liés au climat qui sont inhérents à leurs domaines de responsabilité. Il s'assurent notamment que leurs activités respectent notre appétence pour les risques ESG et qu'elles suivent les politiques, les lignes directrices et les limites, tout en intégrant les possibilités et les risques liés aux changements climatiques dans leur modèle d'affaires et leur chaîne de valeur, leur stratégie et leur prise de décisions, leur performance financière, leur situation financière et leurs flux de trésorerie. La gestion du risque global et les autres fonctions de contrôle constituent la deuxième ligne de défense. Elles assurent une surveillance indépendante et une remise en question efficace des risques ESG et liés aux changements climatiques en définissant l'appétence pour le risque ESG de la Banque et en élaborant des outils et des méthodologies pour gérer, surveiller et signaler les risques ESG. Les audits internes représentent la troisième ligne de défense. Ils évaluent la conception et l'efficacité opérationnelle des cadres de gouvernance et des contrôles internes afin de s'assurer que la Banque gère efficacement les risques ESG et liés aux changements climatiques.

## CADRE DE GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE DE LA BANQUE SCOTIA, APERÇU DE LA GESTION DU RISQUE



Type de risque	Définitions
<b>Risque physique</b>	<b>Aigu</b> : répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes.
	<b>Chronique</b> : répercussions des changements climatiques à plus long terme.
<b>Risque de transition</b>	<b>Réputation</b> : risques pour une entreprise dont les produits ou les services ont une incidence néfaste directe ou indirecte sur le climat, ou perception que l'entreprise n'est pas préparée aux risques liés aux changements climatiques. Cela comprend le risque d'écoblanchiment.
	<b>Marché</b> : risques pour une entreprise en raison de l'évolution des préférences des consommateurs ou de l'augmentation du coût des intrants (comme les matières premières).
	<b>Technologie</b> : risques qu'une entreprise réalise un mauvais investissement dans une nouvelle technologie ou des options à émissions plus faibles destinées à remplacer des produits et services existants.
<b>Politiques et affaires juridiques</b> : incidence potentielle des lois, des règlements ou de la jurisprudence influant sur la capacité d'une entreprise à rester en conformité ou entraînant des coûts accrus associés aux changements.	

3	RÉSUMÉ
5	GOVERNANCE
12	STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES
<hr/>	
38	GESTION DU RISQUE
39	Aperçu
40	<b>Détermination, évaluation et gestion du risque lié au climat</b>
46	Analyse des scénarios climatiques
<hr/>	
49	RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT
50	ANNEXE

## Détermination, évaluation et gestion du risque lié au climat

---

La détermination et l'évaluation des impacts climatiques sont effectuées de façon constante et pour tous les principaux types de risques (se reporter aux pages 41 à 45 pour en savoir plus). Il s'agit notamment des autoévaluations des risques et des contrôles, le contrôle diligent concernant les opérations et les exercices d'analyse de l'horizon. Ces processus sont directement liés à la gestion du risque lié au climat. Nous nous servons d'outils comme l'analyse de scénarios climatiques, les limites liées au climat, les cartes thermiques climatiques et les questionnaires pour évaluer les répercussions des risques climatiques sur les principaux types de risques. Des rapports consacrés au risque climatique sont présentés aux comités de haute direction et au comité du risque du conseil d'administration (se reporter à la rubrique Gouvernance pour plus de détails) qui regroupent les résultats, y compris les concentrations (p. ex. régions géographiques, secteurs, produits ou contreparties) de ces outils afin de présenter aux dirigeants le profil de risque climatique de la Banque et d'assurer la conformité avec son appétit du risque, ses politiques, ses limites et ses lignes directrices.

Une bonne gestion du risque comprend des contrôles qui sont intégrés aux stratégies et aux processus de planification des activités de la Banque. Il s'agit notamment des taxonomies, des cadres, des politiques et des limites, ainsi que du suivi et de la production de rapports. Ces contrôles sont intégrés aux processus existants pour les types de risques principaux touchés.

Comme décrit ci-dessus, le risque lié au climat est intégré à la taxonomie des risques d'entreprise et au cadre de gestion du risque ESG. En ce qui a trait à l'appétit du risque, nous avons toujours évalué notre appétit du risque ESG au moyen d'une mesure composite et d'un énoncé qualitatif d'appétit du risque. À compter de l'exercice 2025, la Banque a mis à jour son appétit du risque afin de disposer de mesures climatiques autonomes, à savoir : i) la proportion de l'exposition à des risques élevés liés à la transition et aux risques physiques pour les emprunteurs des services bancaires aux entreprises, et ii) le suivi des progrès vers la cible de financement lié aux changements climatiques de la Banque. Ces mesures sont prises à l'échelle de l'entreprise et des secteurs d'activité. Ces mesures d'appétit du risque ESG servent d'outils pour garantir l'harmonisation avec les stratégies commerciales et financières globales de la Banque et à s'assurer que l'appétit du risque de l'organisation respecte des niveaux acceptables de tolérance au risque climatique. Nous présentons trimestriellement au comité du risque du conseil d'administration un rapport interne sur ces mesures d'appétit du risque, comme c'est le cas pour les autres mesures d'appétit du risque. Les mesures d'appétit du risque, ainsi que les autres mesures liées aux facteurs ESG, sont présentées trimestriellement au comité du risque opérationnel, puis au comité du risque. Au-delà de ces renseignements sur l'appétit pour le risque, la Banque fait régulièrement un rapport aux comités de gestion sur les questions climatiques, comme indiqué dans la rubrique « Canaux de transmission des données climatiques ». Nous surveillons les tendances en matière de risque climatique et le processus de gestion des risques principaux et émergents de la Banque. Nous examinons et évaluons aussi les mesures du risque climatique annuellement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont nous surveillons et gérons les risques, reportez-vous à notre circulaire de sollicitation de procurations de 2025 (p. 31, 32 et 43 à 47) ainsi qu'à notre rapport annuel 2024 (p. 73, 74, 108 et 109).



3	RÉSUMÉ
5	GOVERNANCE
12	STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES
38	GESTION DU RISQUE
39	Aperçu
40	Détermination, évaluation et gestion du risque lié au climat
46	Analyse des scénarios climatiques
49	RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT
50	ANNEXE

## Canaux de transmission des données climatiques.

Les principaux objectifs de la gestion du risque climatique consistent à veiller à ce que les résultats des activités impliquant une prise de risque restent conformes aux valeurs, aux stratégies et à l'appétit pour le risque de la Banque. Les chaînes causales décrites dans nos canaux de transmission expliquent comment les inducteurs de risque climatique ont une incidence sur les entreprises et les activités de la Banque. D'un point de vue microéconomique, nous avons examiné comment les facteurs de risque climatique pourraient affecter les contreparties individuelles ainsi que les opérations de la Banque ou sa capacité à se financer. Ensuite, nous avons examiné comment ces facteurs de risque climatique pourraient affecter les aspects macroéconomiques (par exemple, la productivité du travail et la croissance) et avoir ensuite un impact sur les économies dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Nous avons évalué l'impact du changement climatique par rapport à l'ensemble des principaux risques définis dans le cadre de gestion de l'entreprise sur plusieurs horizons temporels. Pour cet exercice, le court terme a été défini comme de 1 à 2 ans, le moyen terme comme de 3 à 10 ans et le long terme comme 10 ans et plus. Les principaux risques décrits correspondent aux types suivants, que nous avons classés par ordre de priorité en raison de leur probabilité de conséquences directes physiques ou liées à la transition. Les pages qui suivent résumant la façon dont la Banque a intégré les répercussions climatiques dans la gestion des principaux risques.

## Risque de crédit

**DÉFINITION :** éventualité de subir une perte si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

**FACTEURS CLIMATIQUES :** Tous

**HORIZONS TEMPORELS :** court/moyen/long

### INCIDENCES :

#### Risque physique

- Des phénomènes météorologiques extrêmes aigus peuvent causer des dommages aux biens physiques, aux infrastructures ou aux activités des emprunteurs. De telles situations pourraient avoir une incidence sur la situation financière de l'emprunteur et sur la valeur de la sûreté garantissant le prêt de la Banque.
- Évolution des conditions météorologiques chroniques susceptibles d'influer sur le modèle économique à long terme d'un emprunteur dans certains secteurs qui peuvent dépendre des conditions météorologiques (p. ex. l'agriculture). Elle peut également avoir une incidence sur la disponibilité ou le prix de l'assurance.

#### Risque de transition

- Incapacité de s'adapter à l'évolution des demandes du marché pour des produits à faibles émissions de carbone et incidence sur le modèle d'affaires ainsi que la part de marché d'un emprunteur, entraînant une baisse de la rentabilité et des actifs délaissés.
- Les emprunteurs des secteurs qui dépendent des innovations technologiques pour gérer les risques liés à la transition climatique pourraient être confrontés à une augmentation des coûts ou à une répercussion sur les recettes et la rentabilité si les avantages de la technologie ne se concrétisent pas.
- Évolution des politiques publiques et du paysage réglementaire risquant d'entraîner une augmentation des coûts et des risques juridiques pour les emprunteurs.
- Impression que la réputation d'une entreprise non préparée à gérer les risques liés aux changements climatiques auxquels elle est exposée pourrait souffrir, entraînant une baisse de la demande pour ses produits, une augmentation du coût du financement, etc.

L'un ou l'autre de ces éléments pourrait entraîner des modifications de l'actif pondéré en fonction des risques ou des provisions pour pertes de crédit de la Banque.

Ces répercussions climatiques sont considérées comme à risque modéré, car elles peuvent raisonnablement avoir une incidence sur le risque principal et présenter un risque modéré pour la

stratégie et les activités de la Banque ainsi que pour l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

#### ATTÉNUATION

Notre approche de la compréhension et de la gestion de l'interconnexion entre le changement climatique et le risque de crédit continue d'évoluer et de mûrir. Les incidences du climat sur le risque de crédit des services bancaires aux entreprises sont analysées et gérées au niveau du secteur et de l'emprunteur. Se reporter à la rubrique « Analyse des scénarios climatiques » (p. 46 à 48) pour en savoir plus sur le risque de crédit des Services bancaires aux entreprises et aux particuliers.

Comme l'illustre le tableau 4 à la page suivante, la Banque tient une carte de pointage afin de mieux comprendre la sensibilité de chaque secteur au risque physique et au risque de transition dans l'ensemble de son portefeuille de prêts aux entreprises. Celle-ci fournit l'évaluation d'un risque sectoriel inhérent (élevé, moyen ou faible), en fonction des facteurs de risque physiques et de transition. Par exemple, dans le secteur des services publics, les facteurs de risque physique provenaient des menaces liées aux infrastructures en raison des conditions météorologiques et les facteurs de risque liés à la transition dans le secteur de l'automobile provenaient de l'incertitude croissante entourant la demande, la technologie et la réglementation. Les notations ont été établies en fonction de rapports sectoriels, d'un examen des exercices réglementaires et des résultats des simulations de crise internes.

3	RÉSUMÉ
5	GOVERNANCE
12	STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

38	GESTION DU RISQUE
----	-------------------

39	Aperçu
----	--------

40	Détermination, évaluation et gestion du risque lié au climat
----	--

46	Analyse des scénarios climatiques
----	-----------------------------------

49	RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT
----	---

50	ANNEXE
----	--------

La Banque a mis en place une évaluation annuelle obligatoire des risques liés au changement climatique qui est réalisée au niveau de l'emprunteur pour le portefeuille des services bancaires aux entreprises au cours du processus d'adjudication du crédit. Chaque emprunteur se voit automatiquement attribuer une note de risque physique et de transition basée sur la carte de pointage climatique, en fonction de son code sectoriel. Ce pointage peut être remplacé si des conditions prédéfinies sont respectées, comme un plan de transition adéquat. En 2024, nous avons amélioré la note d'état de préparation, qui est maintenant intégrée à l'évaluation des risques liés aux changements climatiques (de plus amples renseignements à ce sujet se trouvent dans le chapitre Stratégie, paramètres et cibles du présent rapport). Pour les secteurs dans lesquels la Banque a fixé des objectifs intermédiaires, la note de risque de transition attribuée aux clients dans le cadre de l'application de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques dépend de la note d'état de préparation plutôt que du code sectoriel. Celle-ci aide la Banque à i) évaluer l'état actuel de son portefeuille dans les secteurs où elle a fixé une cible intermédiaire, ii) repérer les clients auprès desquels s'engager, par des plans et des stratégies de transition et iii) déterminer les produits et les services que la Banque pourrait offrir à ses clients pour les aider dans leur transition.

Les opérations peuvent être soumises aux comités de gestion des risques de la haute direction pertinents à des fins d'examen s'il est jugé qu'elles présentent des risques importants liés aux changements climatiques.

Les données climatiques liées au crédit sont contrôlées et communiquées aux comités de direction par trois moyens principaux.

- les examens sectoriels de crédit sont envoyés au comité supérieur du crédit au moins une fois par an pour discuter de la stratégie commerciale et mettre à jour l'exposition financière et les niveaux de tolérance au risque. Ces examens comprennent une discussion des résultats de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques ou de l'état de préparation et de leur incidence sur un secteur donné.
- Les rapports sur les risques climatiques sont envoyés au comité supérieur de crédit chaque trimestre. Ces rapports comprennent actuellement :
  - une évaluation des risques liés aux changements climatiques ou de l'état de préparation
  - une ventilation du portefeuille d'actifs liés au carbone,
  - une analyse des scénarios climatiques dans les services bancaires aux entreprises et
  - la progression vers la cible de la Banque en matière de cadre financier lié au climat.
- Une évaluation de la perte de crédit attendue due au changement climatique pour le portefeuille de la banque d'affaires est envoyée au comité principal de crédit sur une base trimestrielle. Les considérations climatiques sont intégrées dans l'évaluation de la perte de crédit attendue au moyen d'un rajustement.

**TABLEAU 4 : CARTE DE DENSITÉ DES RISQUES CLIMATIQUES ET EXPOSITION AUX PRÊTS DE SERVICES BANCAIRES AUX ENTREPRISES SCOTIA (AU 31 OCTOBRE 2024)**

SECTEURS	% DE PRÊTS ET ACCEPTATIONS <sup>1</sup>	SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TRANSITION	SENSIBILITÉ AU RISQUE PHYSIQUE
Agriculture	2,2 %	Élevée	Élevée
Automobile	2,3 %	Élevée	Faible
Produits chimiques	0,2 %	Élevée	Moyenne
Énergie	0,9 %	Élevée	Moyenne
Services financiers bancaires <sup>2</sup>	3,9 %	Faible	Faible
Services financiers non bancaires	0,1 %	Faible	Faible
Alimentation et boissons	1,4 %	Faible	Moyenne
Produits forestiers	0,4 %	Moyenne	Élevée
Soins de santé	1,0 %	Faible	Faible
Hôtellerie et loisirs	0,5 %	Faible	Moyenne
Métaux	0,3 %	Élevée	Moyenne
Exploitation minière	0,8 %	Moyenne	Moyenne
Autres <sup>3</sup>	3,3 %	Faible	Faible
Immobilier et construction	8,6 %	Moyenne	Moyenne
État <sup>4</sup>	0,9 %	Faible	Faible
Technologie et médias	2,8 %	Faible	Faible
Transports	1,3 %	Moyenne	Moyenne
Services publics	3,3 %	Moyenne	Élevée
Commerce de gros et détail	3,9 %	Faible	Faible

<sup>1</sup> Ratio de l'exposition en cours divisé par le total des prêts et des acceptations aux entreprises et aux gouvernements, déduction faite de la provision pour pertes sur créances. La somme n'égal pas 100 %, car les prêts personnels et les acceptations sont exclus (prêts hypothécaires résidentiels, prêts personnels, cartes de crédit). Les chiffres sont tirés du rapport annuel 2024, à la page 119.

<sup>2</sup> Institutions de dépôt et maisons de courtage.

<sup>3</sup> La catégorie Autres comprend 7,9 milliards de dollars en gestion de patrimoine, 3,5 milliards de dollars en services et 1,7 milliard de dollars en produits de financement.

<sup>4</sup> En incluant les banques centrales, les administrations régionales et locales ainsi que les organismes supranationaux.

3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

38 GESTION DU RISQUE

39 Aperçu

40 Détermination, évaluation et gestion du risque lié au climat

46 Analyse des scénarios climatiques

49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

## Risque en matière de conformité

**DÉFINITION :** risque qu'une activité ne soit pas exercée conformément aux lois, aux règles, aux règlements et aux pratiques prescrites applicables (les « exigences réglementaires »), ainsi qu'aux politiques et procédures internes et aux normes éthiques en matière de conformité attendues par les organismes de réglementation, les clients, les investisseurs, les employés et les autres parties prenantes. Le risque de conformité comprend le risque de conformité réglementaire, le risque de conduite et le risque lié à la protection des renseignements personnels.

**FACTEURS CLIMATIQUES :** Tous

**HORIZONS TEMPORELS :** court/moyen/long

### INCIDENCES :

Risques de conformité réglementaire provenant d'une incapacité à se conformer aux changements de lois et de règlements dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris les règlements liés au climat comportant des exigences en matière de risques physique et de transition.

Ces répercussions climatiques sont considérées comme à risque modéré, car elles peuvent raisonnablement avoir une incidence sur le risque principal et présenter un risque modéré pour la stratégie et les activités de la Banque ainsi que pour l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

### ATTÉNUATION

La réglementation climatique est gérée conformément au programme de gestion de la conformité à la réglementation de la Banque, qui est supervisé par un service de conformité mondiale. Celui-ci gère et atténue efficacement le risque lié à la conformité à la réglementation par l'intermédiaire du cadre de gestion prévu à cet effet, en déterminant, en évaluant, en testant, en surveillant et en faisant rapport sur le caractère adéquat ainsi que sur le respect et l'efficacité des contrôles réglementaires quotidiens de la Banque.

## Risque de marché

**DÉFINITION :** Perte découlant des variations des cours des titres et des marchandises, ainsi que des taux.

**FACTEURS CLIMATIQUES :** physiques aigus, transition (marché, juridique)

**HORIZONS TEMPORELS :** court/moyen

### INCIDENCES :

#### Risque physique

- Un événement météorologique aigu qui perturbe considérablement une société, un secteur ou une infrastructure essentielle peut entraîner une volatilité accrue du marché et une baisse de la valeur des titres ou des marchandises.

### Risque de transition

- Des facteurs de marché inattendus ou des évolutions politiques ou réglementaires visant les secteurs à forte intensité de carbone peuvent avoir un impact sur la valeur des titres de ces industries, par une augmentation des écarts de taux.

Ces répercussions climatiques sont considérées comme à risque faible, car elles peuvent raisonnablement avoir une légère incidence sur le risque principal et présenter un risque faible pour la stratégie et les activités de la Banque ainsi que pour l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

### ATTÉNUATION

Les risques liés aux changements climatiques peuvent avoir une incidence sur le risque de marché par des pertes dans les transactions, à cause de changements dans les attentes des investisseurs entraînant

une révision soudaine du prix des instruments financiers ou une volatilité accrue du marché à la suite de changements de politique, d'événements météorologiques violents ou d'ajustements des attentes macroéconomiques en lien avec les changements climatiques. La Banque met en œuvre des tests de résistance du marché fondés sur les méthodes de l'exercice normalisé des scénarios climatiques du BSIF, dont les objectifs visent à mieux comprendre son exposition potentielle aux risques liés au climat, de renforcer sa capacité à mener des analyses de scénarios climatiques et des évaluations des risques, et de faciliter la mesure de l'exposition financière potentielle aux risques liés au climat de l'ensemble des institutions. Les idées et les analyses seront intégrées dans les processus existants concernant les tests de résistance au risque de marché et informeront les processus et les structures de gouvernance appropriés en 2025.

## Risque de liquidité

**DÉFINITION :** incapacité de la Banque de respecter ses obligations financières en temps opportun à des prix raisonnables.

**FACTEURS CLIMATIQUES :** physiques aigus, transition (réputation, marché, juridique)

**HORIZONS TEMPORELS :** court/moyen

### INCIDENCE

#### Risque physique

- risque physique aigu touchant une région ou un emprunteur spécifique de nature à entraîner une augmentation de la demande de liquidités (par exemple, emprunt sur une facilité de crédit renouvelable, soldes non utilisés).

- La volatilité des marchés peut avoir une incidence sur la valeur des réserves de liquidités et sur les liquidités intrajournalières de la Banque.

### Risque de transition

- Des événements inattendus sur le marché, des politiques publiques ou des développements réglementaires ayant une incidence sur des emprunteurs particuliers ou sur certains secteurs à forte intensité de carbone sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la demande de liquidités (par exemple, emprunt sur une facilité de crédit renouvelable ou soldes non utilisés).
- Les incidences sur la réputation pourraient se traduire par une augmentation du coût du financement ou par une restriction de l'accès au financement.

- La valeur de l'actif des portefeuilles d'investissement ou des réserves de liquidités peut diminuer en raison de l'incidence des risques liés aux changements climatiques.

Ces répercussions climatiques sont considérées comme à risque faible, car elles peuvent raisonnablement avoir une légère incidence sur le risque principal et présenter un risque faible pour la stratégie et les activités de la Banque ainsi que pour l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

### ATTÉNUATION

En date de 2024, la Banque avait élaboré deux scénarios climatiques pour évaluer le profil de liquidité qui incluent des facteurs pour les risques physique et de transition. Les capacités internes de modélisation des simulations de crise de liquidités de la Banque ont été améliorées

3	RÉSUMÉ
5	GOVERNANCE
12	STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

38	GESTION DU RISQUE
----	-------------------

39	Aperçu
----	--------

40	Détermination, évaluation et gestion du risque lié au climat
----	--

46	Analyse des scénarios climatiques
----	-----------------------------------

49	RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT
----	---

50	ANNEXE
----	--------

pour intégrer ces scénarios de stress climatique dans la simulation de crise de liquidités de l'entreprise afin d'évaluer le profil de liquidité. Ces scénarios sont appliqués aux portefeuilles, aux dépôts, aux prêts et prêts hypothécaires, aux facilités non utilisées, aux opérations de financement de titres, au financement de gros, aux produits dérivés et aux paiements intrajournaliers.

L'équipe des simulations de crise de liquidités a élaboré un scénario systémique mondial et un scénario idiosyncrasique. Le premier a une incidence sur l'ensemble de l'environnement sectoriel et macroéconomique, tandis que le second concerne la Banque. Ces scénarios envisagent des chocs liés au climat (p. ex. des chocs carbone imprévus) et des impacts macro-financiers (inflation, PIB, consommation privée, croissance du crédit, commerce ou prix des matières premières.)

Ces facteurs sont ensuite convertis en ajustements des facteurs de choc de base des simulations de crise de liquidités de l'entreprise, puis intégrés au modèle aux fins d'évaluation des incidences sur le profil de liquidité de la Banque. Les simulations de crise de liquidités doivent intégrer des hypothèses basées sur des données dans les scénarios climatiques afin d'améliorer la précision du profil de liquidité.

## Risque d'atteinte à la réputation

**DÉFINITION :** publicité négative, ressentiment des parties prenantes, pratiques commerciales ou associations qui nuisent aux revenus, aux activités ou à la clientèle de la Banque

**FACTEURS CLIMATIQUES :** Tous

**HORIZONS TEMPORELS :** court/moyen/long

### INCIDENCE

Le risque d'atteinte à la réputation peut découler de la perception par les parties prenantes, fondée ou non, que la Banque n'est pas équipée pour gérer les risques liés aux changements climatiques auxquels elle est confrontée, d'un manque de confiance dans la capacité de la Banque à atteindre ses objectifs en matière de climat ou d'affirmations fausses ou trompeuses sur les avantages pour le climat associés aux produits et activités de la Banque (soit l'écoblanchiment).

Ces répercussions climatiques sont considérées comme à risque élevé, car elles peuvent raisonnablement avoir une incidence significative sur le risque principal et présenter un risque élevé pour la stratégie et les activités de la Banque ainsi que pour l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

### ATTÉNUATION

Nous avons établi des processus de gouvernance et de surveillance à l'égard des activités auprès des entreprises, de l'exploitation et des divulgations de la Banque. Le CFLC de la Banque Scotia en est un exemple.<sup>100</sup> L'objectif du CFLC consiste à donner à la Banque un cadre normalisé et à faciliter ses rapports sur l'atteinte de sa cible. La publication du cadre financier lié au climat (CFLC) vise à assurer la transparence. Un forum d'admissibilité a été mis en place afin d'assurer une surveillance adéquate des opérations visées par le CFLC et de recommander, le cas échéant, une remontée aux comités de gestion compétents. Un autre exemple est la procédure de prêt lié à

la durabilité de la Banque. Un processus d'évaluation de l'adéquation des caractéristiques de durabilité de ces prêts a été mis en place, avec notamment une remontée formelle vers un comité de direction si ces caractéristiques sont jugées faibles.

L'approche de la Banque en matière de gestion du risque d'écoblanchiment dans ses communications externes, y compris les documents de marketing et de publicité, comprend l'examen du contenu par des experts en la matière. Certains renseignements externes relatifs au climat sont examinés par le Comité de divulgation, conformément à la Politique de divulgation de la Banque.

Les employés sont censés faire part de leurs préoccupations concernant les opérations susceptibles d'entraîner un risque important d'atteinte à la réputation, qui, en fonction du niveau de risque, peuvent être transmises aux comités des risques concernés de la direction générale ou de la haute direction et examinées par ces derniers.

## Gestion du risque opérationnel

**DÉFINITION :** risque de perte résultant de personnes, de processus et de systèmes inadéquats ou d'événements extérieurs. Il inclut le risque lié aux tiers, à la fraude et aux aspects juridiques.

**FACTEURS CLIMATIQUES :** physiques aigus, transition (technologique, juridique)

**HORIZONS TEMPORELS :** court/moyen/long

### INCIDENCE

#### Risque physique

- Dommages causés aux propriétés ou à l'actif de la Banque par des événements météorologiques extrêmes.
- Perturbation des services de la Banque et de tiers en raison d'événements climatiques extrêmes.
- Dommages aux infrastructures publiques avec répercussions sur la main-d'œuvre (p. ex. accès aux locaux, panne d'électricité prolongée).

#### Risque de transition

- Pertes liées au risque opérationnel en raison d'amendes ou de litiges sur des questions climatiques (p. ex. l'écoblanchiment).

- Changements technologiques et développement de nouvelles infrastructures susceptibles d'avoir des répercussions sur les personnes, les processus et les systèmes.

Ces répercussions climatiques sont considérées comme à risque modéré, car elles peuvent raisonnablement avoir une incidence sur le risque principal et présenter un risque modéré pour la stratégie et les activités de la Banque ainsi que pour l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

### ATTÉNUATION

Le cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque trace les grandes lignes de la stratégie structurée employée pour une gestion efficace du risque d'exploitation de l'ensemble de ses activités, conformément aux pratiques exemplaires et obligations réglementaires. Ce cadre permet de détecter, d'évaluer, de mesurer, d'atténuer, de surveiller et de signaler de manière systématique le risque opérationnel au sein de la Banque. À ce cadre s'ajoutent des politiques, des procédures, des normes et des méthodes supplémentaires.

Un certain nombre d'outils de gestion des risques opérationnels prennent en compte les aspects liés au climat. Le processus d'évaluation du risque

lié aux nouvelles initiatives de la Banque constitue un moyen de s'assurer que celles-ci font l'objet d'analyses adéquates. Cet outil facilite l'évaluation des risques environnementaux et climatiques qui peuvent découler de l'initiative et permet de déterminer si des mesures correctives sont nécessaires. En outre, le processus d'auto-évaluation des risques et des contrôles permet à la Banque d'intégrer et de coordonner ses efforts de repérage et de gestion des risques, ce qui améliore la compréhension, le contrôle et la surveillance des risques opérationnels. Le processus d'évaluation des risques à l'externe évalue également l'efficacité et l'adéquation des programmes de résilience des activités du fournisseur et sa capacité à continuer de fournir des services à la Banque en cas de perturbation (y compris les perturbations liées aux incidences du changement climatique). En collaboration avec un partenaire externe, nous avons réalisé une évaluation de la résilience climatique de plus de 2 800 biens immobiliers opérationnels<sup>101</sup> afin de repérer ceux qui sont les plus exposés aux risques naturels. Les résultats de l'évaluation de la résilience sont à l'origine d'un nouveau processus permettant aux secteurs d'activité et aux succursales de prendre en compte les risques liés au climat lorsqu'ils effectuent certains investissements en capitaux, notamment pour le renouvellement des baux ou les tenures, l'implantation de nouvelles



3	RÉSUMÉ
5	GOVERNANCE
12	STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

38	GESTION DU RISQUE
----	-------------------

39	Aperçu
----	--------

40	Détermination, évaluation et gestion du risque lié au climat
----	--

46	Analyse des scénarios climatiques
----	-----------------------------------

49	RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT
----	---

50	ANNEXE
----	--------

succursales et les déménagements. Notre groupe de gestion des crises et de la continuité des activités adopte une approche tous risques dans le cadre de son programme de continuité des activités afin d'assurer la poursuite des opérations de la Banque en cas d'incidents, y compris liés au climat.

Outre les outils susmentionnés, la Banque recueille également des renseignements sur les événements liés au risque opérationnel, notamment leur cause, les mesures correctives applicables, leur répercussion financière et la classification par type d'événement, ce qui inclut les pertes résultant des dommages aux biens physiques à la suite de catastrophes naturelles.

## Risque stratégique

**DÉFINITION :** risque que la Banque fasse des choix stratégiques inefficaces ou insuffisamment résistants aux changements du contexte économique, ou qu'elle exécute mal ces stratégies.

**FACTEURS CLIMATIQUES :** Tous les facteurs de risque de transition

**HORIZONS TEMPORELS :** court/moyen

### INCIDENCE

Les facteurs externes découlant des changements de politique climatique peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Banque à atteindre ses objectifs climatiques. L'atteinte des cibles de la Banque en matière climatique dépend de la volonté de sa clientèle de décarboner ses activités et devient plus difficile en l'absence de politiques publiques de soutien. Tout recul des gouvernements par rapport aux engagements et aux réglementations sur le climat pourrait obliger la Banque à procéder à des ajustements stratégiques.

La vaste empreinte géographique de la Banque la rend vulnérable à un éventail de risques liés aux changements climatiques qui pourraient entraîner des pertes d'exploitation et de crédit. Comme le nombre et l'intensité des catastrophes environnementales s'accroissent avec le réchauffement climatique, le risque de perte devient plus important et nécessite une attention accrue pour l'exposition des portefeuilles.

Ces répercussions climatiques sont considérées comme à risque modéré, car elles peuvent raisonnablement avoir une incidence sur le risque principal et présenter un risque modéré pour la stratégie et les activités de la Banque ainsi que pour l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

### ATTÉNUATION

La Banque intègre actuellement à ses processus un cadre de mobilisation des clients en matière de climat<sup>102</sup>, les risques liés au climat et les occasions liées au climat afin de mieux documenter la meilleure façon de s'engager auprès de ses clients.

La qualité et la diversité géographique de cette clientèle, ainsi que sa maturité croissante sur les questions climatiques, améliorent le suivi des risques dans les portefeuilles à cet égard. Cela peut favoriser un ajustement proactif des risques et de l'exposition dans les pays touchés par des catastrophes environnementales, notamment une capacité d'absorption des pertes par rapport à l'appétit pour le risque de la Banque et pour des millions de clients particuliers et d'affaires.

3	RÉSUMÉ
5	GOVERNANCE
12	STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

38	GESTION DU RISQUE
39	Aperçu
40	Détermination, évaluation et gestion du risque lié au climat

46	Analyse des scénarios climatiques
----	-----------------------------------

49	RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT
----	---

50	ANNEXE
----	--------

## Analyse des scénarios climatiques

### Qu'est-ce qu'une analyse des scénarios climatiques?

L'analyse de scénarios climatiques est un exercice consistant à évaluer l'incidence des risques liés au climat en se basant sur un état futur hypothétique du monde. Cette analyse permet de comprendre comment les risques physiques, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes, et les risques de transition, comme les changements réglementaires et l'évolution des préférences du marché, risquent d'affecter la stabilité financière et les rendements à court, moyen et long terme. Les scénarios climatiques illustrent différents contextes possibles en matière de politique climatique ainsi que leurs incidences physiques. Ils permettent de déceler et d'évaluer les risques et les occasions découlant de plusieurs évolutions climatiques. En fin de compte, les résultats peuvent aider les banques à évaluer les impacts potentiels du changement climatique sur leurs portefeuilles et opérations et, par conséquent, à améliorer la pertinence de leurs processus de gestion des risques et stratégies.

Aux termes de sa ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques, le BSIF énonce ses attentes concernant l'utilisation de l'analyse de scénarios climatiques par les institutions financières assujetties à une réglementation fédérale.

### Scénarios climatiques

Nos analyses de scénarios climatiques pour le risque de crédit s'appuient sur les travaux du Réseau pour le verdissement du système financier (RVSF) et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les scénarios du RVSF utilisent des modèles d'évaluation intégrés pour déterminer les changements nécessaires en matière d'énergie, d'utilisation des sols et de politiques pour respecter un budget carbone donné, compte tenu d'hypothèses socio-économiques de référence et d'ambitions politiques. Les trajectoires de transition projetées et les chocs associés au risque physique chronique sont déclinés à un ensemble d'impacts macrofinanciers à l'aide du modèle économique mondial (NiGEM) du National Institute. Les hypothèses de départ vont du statu quo jusqu'à une action climatique rapide vers la carboneutralité 2050, moyennant plusieurs niveaux de transition ordonnée et désordonnée entre ces deux bornes. Comme les scénarios du RVSF ont été élaborés précisément pour le secteur des services financiers, ils contiennent une série de variables utiles pour prédire les risques de transition et sont donc largement utilisés pour évaluer le risque financier lié au climat à l'échelle mondiale. Nos analyses des activités de services aux entreprises se sont appuyé sur quatre scénarios climatiques du RVSF : politiques actuelles, Contributions déterminées au niveau national, transition retardée et carboneutralité d'ici 2050. Ces scénarios couvrent différents quadrants parmi les scénarios du RVSF, en fonction des niveaux de transition et de risque physique.

L'analyse des scénarios climatiques pour notre portefeuille de prêts aux particuliers s'est largement concentrée sur le risque physique, en s'appuyant sur les scénarios du GIEC allant d'émissions faibles à fortes (par exemple, trajectoires socio-économiques partagées 1-1.9 à 5-8.5) qui correspondent à des augmentations de température comprises entre 1,4°C et 4,4°C d'ici 2100), avec des projections jusqu'en 2100. Chaque trajectoire est associée à une concentration de gaz à effet de serre et au réchauffement qui en découle. Les conséquences du changement climatique devraient être plus graves avec l'augmentation de la température.

3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

38 GESTION DU RISQUE

39 Aperçu

40 Détermination, évaluation et gestion du risque lié au climat

46 Analyse des scénarios climatiques

49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

VARIABLES CLÉS DES SCÉNARIOS DU RVSF UTILISÉS PAR LA BANQUE SCOTIA<sup>1</sup>

VARIABLES	CONTRIBUTIONS DÉTERMINÉES À L'ÉCHELLE NATIONALE (« HOT HOUSE WORLD »)	POLITIQUES ACTUELLES (« HOT HOUSE WORLD »)	TRANSITION RETARDÉE (TRANSITION DÉSORDONNÉE)	CARBONEUTRALITÉ 2050 (TRANSITION ORDONNÉE)
<b>Description du scénario</b>	L'hypothèse est que les gouvernements mettront pleinement en œuvre les contributions déterminées à l'échelle nationale promises et atteindront leurs cibles respectives en 2025 et 2030, mais qu'aucune autre mesure n'aura été prise.	L'hypothèse est que seules les politiques actuellement mises en œuvre sont maintenues, ce qui entraîne des risques physiques élevés.	L'hypothèse est que de nouvelles politiques climatiques ne seront pas introduites avant 2030, date à laquelle des actions politiques fortes seront mises en œuvre pour limiter le réchauffement.	L'hypothèse est que la mise en œuvre rapide de politiques climatiques rigoureuses et d'innovations permettant d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.
<b>Risque physique<sup>2</sup></b>	● ÉLEVÉE	● ÉLEVÉE	● FAIBLE	● FAIBLE
<b>Ambition politique</b>	2,3 °C	3 °C	1,7 °C	1,4 °C
<b>Risque de transition<sup>3</sup></b>	● FAIBLE	● FAIBLE	● ÉLEVÉE	● FAIBLE
IMPACTS MACRO-FINANCIERS <sup>1</sup>				
<b>Augmentation du prix du pétrole brut en %</b>	57 %	69 %	47 %	32 %
<b>Variation en % de la consommation de pétrole brut</b>	-31 %	-14 %	-43 %	-65 %
<b>Augmentation des prix du gaz naturel en %</b>	43 %	56 %	32 %	18 %
<b>Variation de la consommation de gaz en %</b>	-14 %	28 %	-47 %	-83 %
<b>Variation du prix du carbone (\$ US/t éq. CO<sub>2</sub> en 2010)</b>	74 \$	0 \$	309 \$	737 \$

1 Extrait de l'Explorateur de scénarios RVSF-IIASA le 2 décembre 2024 à l'aide des variables prix | énergie primaire | pétrole | indice, prix | énergie primaire | essence | indice, énergie primaire | pétrole, énergie primaire | essence, prix | carbone avec un point de départ en 2020 et un point d'arrivée en 2050. L'ambition politique en matière de température se base sur les diagnostics climatiques AR6 | température de surface (GSAT) | MAGICCv7.5.3 | 50,0<sup>e</sup> centile en 2100.

2 Le RVSF présente des scénarios de risques physiques sur son portail : <https://www.ngfs.net/ngfs-scenarios-portal/explore/>.

3 Le RVSF présente des scénarios de risques de transition sur son portail : <https://www.ngfs.net/ngfs-scenarios-portal/explore/>.

3	RÉSUMÉ
5	GOUVERNANCE
12	STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES
38	GESTION DU RISQUE
39	Aperçu
40	Détermination, évaluation et gestion du risque lié au climat
46	<b>Analyse des scénarios climatiques</b>
49	RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT
50	ANNEXE

## Enterprise programs

L'analyse du scénario climatique se poursuit, grâce notamment aux améliorations en 2024 des données et de l'infrastructure technologique ainsi qu'à une plus grande coordination à l'échelle de l'entreprise pour étendre la portée des travaux et sensibiliser aux résultats. À un niveau élevé, les simulations de crise relatives aux risques de liquidité et de marché ont toutes les deux déclenché des analyses de scénarios climatiques pour leurs portefeuilles respectifs, la première s'appuyant sur deux scénarios qualitatifs générés en interne et la seconde s'appuyant sur les méthodes et les incidences fournies dans l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques du BSIF. Des améliorations ont également été apportées à notre analyse des scénarios climatiques pour les résultats des simulations de crise en matière de risque de crédit, ce qui nous a permis de générer deux scénarios combinés qui projettent les impacts potentiels sur nos activités de banque d'affaires et de crédit aux particuliers des risques physiques et de transition, et qui sont utilisés dans le processus d'évaluation du capital interne de la Banque ainsi que dans les simulations de crise de l'entreprise. Les résultats de l'analyse des scénarios climatiques sont actuellement utilisés dans l'évaluation des risques, mais pas encore pour cerner des possibilités.

L'analyse de scénarios climatiques pour les services bancaires aux entreprises est effectuée régulièrement pour prévoir l'impact sur le crédit. Les résultats sont communiqués à la direction de la gestion du risque de crédit. Ces analyses prennent en compte à la fois les risques de transition et physiques dans le cadre de divers scénarios du RVSF. Les répercussions sur le crédit au niveau de l'emprunteur ou du

secteur sont estimées à l'aide d'une plateforme de modélisation qui traduit les scénarios en de telles répercussions. L'analyse suppose un portefeuille statique dont les incidences pour le crédit sont appliquées selon plusieurs horizons temporels. Elle tient compte des opérations normales de la clientèle, mais lorsque ses ambitions climatiques sont communiquées publiquement, nous en tenons compte pour fournir plusieurs analyses qui dépendent non seulement des scénarios climatiques, mais aussi des plans de transition propres à l'entreprise. Les analyses sont menées à court, moyen et long terme, jusqu'en 2050. Les répercussions de la transition climatique varient généralement en fonction de mesures stratégiques envisagées dans les différents scénarios du RVSF. Étant donné le degré élevé d'incertitude des mesures, en raison des différences dans les scénarios sous-jacents, les hypothèses, les données, les méthodologies et la nature évolutive des approches de quantification pour de telles projections à long terme, les résultats qualitatifs et quantitatifs ne sont pas communiqués pour l'instant.

Une analyse des scénarios climatiques pour notre portefeuille canadien de prêts aux particuliers a été réalisée afin d'examiner l'impact des risques physiques et les résultats ont été présentés à la direction de la gestion du risque de crédit. Cette analyse a examiné plusieurs types de risques physiques, en mettant l'accent sur les inondations pluviales, fluviales et côtières, les feux de forêt et les cyclones, à partir de plusieurs scénarios de risques physiques allant d'un réchauffement faible à élevé (trajectoires socio-économiques partagées 1-1.9 à 5-8.5). Les résultats des risques physiques sont combinés à des fonctions de dommages pour prévoir les dommages matériels causés par les événements climatiques. Les conséquences physiques du climat varient

généralement en fonction du niveau de réchauffement envisagé dans les scénarios du GIEC. L'analyse de scénarios climatiques pour notre portefeuille de prêts aux particuliers est effectuée pour des horizons à court, moyen et long terme jusqu'en 2100. Nous avons également entrepris des travaux d'analyse de scénarios climatiques pour notre portefeuille international de prêts aux particuliers en utilisant les mêmes scénarios et le même horizon temporel.

En 2024, nous avons exploité les résultats des analyses des services bancaires canadiens aux entreprises et aux particuliers dans l'évaluation des risques auxquels la Banque est confrontée du point de vue du capital interne. L'évaluation annuelle du Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) a pris en compte deux scénarios combinés qui prévoyaient les répercussions potentielles sur nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux particuliers en raison des risques physiques et de transition. Nous nous attendons à ce que nos pratiques continuent d'évoluer en fonction de l'évolution du secteur, des attentes et de la disponibilité des données.

## Projets

Alors que l'analyse des scénarios climatiques continue d'évoluer, la Banque Scotia participe activement à l'initiative financière du Centre du risque du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), anciens Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) et programme de risque climatique. Cet engagement nous aide à consolider nos capacités internes et à nous tenir au courant des derniers outils et pratiques. Au cours de l'année à venir, nous prévoyons affiner nos méthodologies, intégrer de nouvelles données, développer des scénarios et étendre la couverture des portefeuilles dans la mesure du possible. Nous avons également achevé le premier exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques du BSIF et nous efforcerons d'en intégrer davantage les résultats dans nos systèmes d'information de gestion et dans la planification de nos activités.

## COMPOSANTES DE CERTAINS EXERCICES D'ANALYSE DE SCÉNARIOS CLIMATIQUES POUR ÉVALUER LES RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR NOS ACTIVITÉS

EXERCICE D'ANALYSE DES SCÉNARIOS	PORTÉE	SCÉNARIOS	RISQUES	HORIZONS TEMPORELS
<b>Analyse des scénarios climatiques dans les services bancaires aux entreprises</b>	Risque de crédit pour les services bancaires aux entreprises	Scénarios climatiques du RVSF Politiques actuelles, contributions déterminées à l'échelle nationale, transition retardée et carboneutralité d'ici 2050.	Risque physique et de transition	court, moyen et long terme
<b>Analyse des scénarios climatiques dans les services aux particuliers</b>	Risque de crédit sur le portefeuille hypothécaire canadien	Plusieurs scénarios de trajectoires socio-économiques partagées plus particulièrement 1-2.6, 2-4.5 et 5-8.5	Risques physiques, en particulier les inondations pluviales, fluviales et côtières, les incendies de forêt et les cyclones	court, moyen et long terme
<b>Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise et processus d'évaluation du capital interne</b>	Activités de services bancaires aux entreprises et de prêt aux particuliers au Canada	Deux scénarios quantitatifs internes examinant les risques dans nos portefeuilles de prêts aux particuliers et aux entreprises, sur la base de scénarios RVSF et GIEC.	Risque physique et de transition	court et moyen terme



3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS  
MESURES ET CIBLES  
LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

## Résumé de nos mesures et cibles liées au climat

SECTEUR	INDICATEUR	CIBLE (LE CAS ÉCHÉANT)	UNITÉ	PORTÉE	2024	2023	2022	2021	2020	2019
<b>Financer des-solutions climatiques</b>	Financement lié aux changements climatiques	350 G\$ d'ici 2030	milliards \$	Annuel	40	36	38	30	12	16
				Total (cumulatif)	172	132	96	58	28	16
	Émissions financées (portée 3, catégorie 15) <sup>1</sup>	Mt éq. CO <sub>2</sub> <sup>3</sup>		Pétrole et gaz - exploration et production (portées 1 et 2)	-	-	1,7	3,1	3,6	3,8
				Pétrole et gaz - exploration et production (portée 3, en amont)	-	-	0,7			
				Électricité et services publics (portées 1 et 2)	-	-	3,9	4,3	3,4	3,3
<b>Soutenir la transition climatique des clients</b>	Intensité des émissions physiques (portée 3, catégorie 15) <sup>1,2</sup>	Réduction de 30 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019	t éq. CO <sub>2</sub> /TJ	Pétrole et gaz - exploration et production (portées 1 et 2)	-	-	5,9	6,0	5,7	6,1
				Réduction de 15 % à 25 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019	-	-	73,4	63,4	65,2	58,5
				Réduction de 55 % à 60 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019	-	-	0,29	0,29	0,25	0,36
				Réduction de 36 % d'ici 2030 % par rapport à l'année de référence 2019	-	-	195,4	204,1	188,9	146,7
				g éq. CO <sub>2</sub> /km	Transport — fabrication automobile (portées 1, 2 et 3 en aval)					
<b>Réduire nos propres émissions</b>	Émissions de GES de portées 1 et 2 (par emplacement)	40 % de réduction absolue des GES d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2016	t éq. CO <sub>2</sub>	-	89 234	92 179	98 779	104 586	112 116	116 166
	Émissions de GES de portée 1		t éq. CO <sub>2</sub>	-	25 475	27 402	28 797	22 493	22 278	24 303
	Émissions de GES de portée 2 (par emplacement)		t éq. CO <sub>2</sub>	-	63 759	64 777	69 982	82 093	89 838	91 863
	Émissions de GES de portée 2 (par marché)		t éq. CO <sub>2</sub>	-	63 050	-	-	-	-	-
	Pertes liées au transport et à la distribution (portée 3, catégorie 3)		t éq. CO <sub>2</sub>	-	15 741	4 396	4 969	-	-	-
	Déplacements d'affaires (portée 3, catégorie 6)		t éq. CO <sub>2</sub>	-	16 345	13 487	5 538	495	7 193	20 168
	Tarification interne du carbone	95 \$/t éq. CO <sub>2</sub> pour 2025	\$ par tonne	-	80	65	60	45	30	15
<b>Risque de crédit lié au climat</b>	Actifs liés au carbone		milliards \$	Exposition de crédit aux actifs liés au carbone	206	222	234	-	-	-

<sup>1</sup> La catégorie 15 correspond aux investissements en vertu du Guide technique pour le calcul des émissions de portée 3 du Protocole des GES. La Banque utilise la norme Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) comme base de calcul des émissions financées, laquelle repose sur le Protocole des GES.

<sup>2</sup> Ce tableau illustre les dernières estimations des émissions financées de la Banque. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les décalages temporels concernant nos estimations, se reporter à la page 21 de ce rapport.

<sup>3</sup> La Banque Scotia présente ses émissions de gaz à effet de serre en mégatonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, ou Mt éq. CO<sub>2</sub>, conformément aux directives de la norme mondiale du PCAF.

☛ KPMG a été chargé de fournir une assurance limitée sur les indicateurs marqués de ce symbole. Reportez-vous au rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant de KPMG.

- 3 RÉSUMÉ
- 5 GOUVERNANCE
- 12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES
- 38 GESTION DU RISQUE
- 49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT
- 50 ANNEXE**
- 51 Exposition aux actifs liés au carbone
- 52 Émissions financées
- 54 Notes en fin d'ouvrage
- 56 Énoncés prospectifs



# Annexe

- 3 RÉSUMÉ
- 5 GOUVERNANCE
- 12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES
- 38 GESTION DU RISQUE
- 49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT
- 50 ANNEXE
- 51 Exposition aux actifs liés au carbone**
- 52 Émissions financées
- 54 Notes en fin d'ouvrage
- 56 Énoncés prospectifs

## Annexe A - Exposition aux actifs liés au carbone

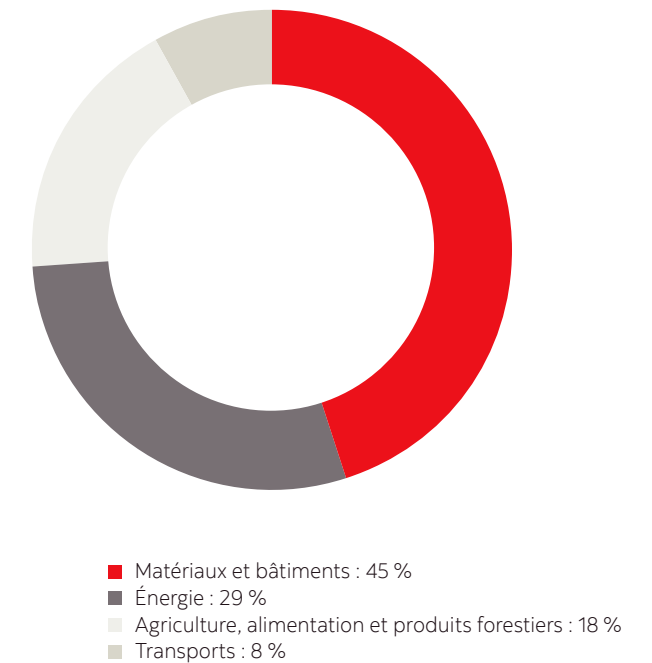
Au cours de l'exercice 2024, notre exposition au crédit lié au carbone a atteint 206 milliards de dollars, soit environ 17 % de notre exposition brute totale au risque de crédit.<sup>103</sup> Le GIFCC reconnaît que le terme « actifs liés au carbone » n'est pas bien défini; toutefois, aux fins de la publication d'informations sur les concentrations significatives de risque de crédit lié à ces actifs, il s'agit d'actifs liés aux quatre groupes non financiers : énergie, transports, matériaux et bâtiments, et produits agricoles, alimentaires et forestiers (voir le tableau 5 ci-dessous).<sup>104</sup> Nous reconnaissons que les orientations du GIFCC peuvent englober des sous-secteurs moins intensifs en carbone; toutefois, nous n'avons pas appliqué d'exclusions à cette mesure.<sup>105</sup>

Cette mesure nous aide à surveiller les concentrations de notre exposition au risque de crédit concernant les actifs liés au carbone, par rapport à notre exposition brute totale au risque de crédit.<sup>106</sup> L'exposition aux actifs liés au carbone n'est pas censée indiquer les

répercussions réalisées pour nos emprunteurs, car leur capacité à gérer le risque climatique dépend de nombreux facteurs.

Nous n'avons pas actuellement l'intention de cesser de faire affaire avec les secteurs à forte intensité de carbone et prévoyons par conséquent continuer d'être exposés à ceux-ci. Toutefois, comme indiqué à la rubrique « Stratégie, mesures et cibles » de ce rapport, nous demeurons engagés auprès des clients des secteurs à forte intensité de carbone pour discuter des produits et services que nous offrons et qui pourraient soutenir leurs propres efforts de transition climatique.

**FIGURE 9 : EXPOSITION DES PRÊTS DE LA BANQUE AU RISQUE DE CRÉDIT RELATIF AUX ACTIFS LIÉS AU CARBONE**



ÉNERGIE	TRANSPORTS	MATÉRIAUX ET BÂTIMENTS	AGRICULTURE, ALIMENTATION ET PRODUITS FORESTIERS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pétrole et gaz</li> <li>• Charbon</li> <li>• Services publics d'électricité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fret aérien</li> <li>• Transport aérien de passagers</li> <li>• Transport maritime</li> <li>• Transport ferroviaire</li> <li>• Services de camionnage</li> <li>• Automobiles et pièces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Métaux et exploitation minière</li> <li>• Produits chimiques</li> <li>• Matériaux de construction</li> <li>• Biens d'équipement</li> <li>• Gestion immobilière et développement immobilier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Boissons</li> <li>• Agriculture</li> <li>• Aliments et viandes emballés</li> <li>• Papier et produits forestiers</li> </ul>

**TABEAU 5 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIÉS AU CARBONE**

INDICATEUR	PARTS	CONTRÔLE	2024	2023
Exposition de crédit aux actifs liés au carbone	milliards de dollars	Risque de transition	206	222

3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS  
MESURES ET CIBLES  
LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

51 Exposition aux actifs liés au  
carbone

52 Émissions financées

54 Notes en fin d'ouvrage

56 Énoncés  
prospectifs

## Annexe B – Émissions financées

Les émissions financées pour les secteurs à forte intensité de carbone et les catégories d'actifs de la norme PCAF correspondantes sont présentées ci-dessous.

### TABLEAU 6 : ÉMISSIONS FINANCÉES

SECTEUR À FORTE INTENSITÉ DE CARBONE	DESCRIPTION DU SECTEUR <sup>2</sup>	CATÉGORIE D'ACTIFS DU PCAF	2019 (Mt éq. CO <sub>2</sub> ) <sup>1</sup>		2021 (Mt éq. CO <sub>2</sub> )		2022 (Mt éq. CO <sub>2</sub> )		2023 (Mt éq. CO <sub>2</sub> )	
			PORTÉES 1 ET 2 <sup>3,4</sup>	PORTÉE 3 <sup>5,6</sup>	PORTÉES 1 ET 2	PORTÉE 3	PORTÉES 1 ET 2	PORTÉE 3	PORTÉES 1 ET 2	PORTÉE 3
<b>Agriculture</b>	Agriculture primaire <sup>7</sup>	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés	7,5		9,4		9,8			
<b>Pétrole et gaz</b>	Exploration et production	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés	3,8		3,1		1,7*	S3, en amont : 0,7*		
<b>Production d'électricité</b>	Électricité et services publics <sup>8</sup>	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés	3,3		4,3		3,9*			
<b>Transport</b>	Fabricants automobiles et filiales de crédit	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés	1,8		0,03	S3 (en aval) : 1,5	0,05*	S3 (en aval) : 1,9*		
	Autres <sup>9</sup>	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés					0,5			
	Prêts à la consommation automobile	Prêts automobiles <sup>10</sup>					2,5		2,4	
<b>Transport – total</b>			1,8		0,03	1,5	3,0	1,9	2,4	
<b>Aluminium</b>	Aluminium – fabrication	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés					0,1			
<b>Ciment</b>	Ciment – fabrication	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés					3,0			
<b>Charbon</b>	Charbon – exploitation minière et fabrication	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés					0,03			
<b>Fer et acier</b>	Fer et acier – sidérurgie	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés					0,4			
<b>Immobilier résidentiel :</b>	Prêts hypothécaires résidentiels <sup>11</sup>	Prêts hypothécaires			2,6		2,8		2,5	
<b>Immobilier commercial</b>	Prêts de l'immobilier à revenu <sup>12</sup>	Immobilier commercial							0,2	

1 La Banque Scotia présente ses émissions financées en mégatonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, ou Mt éq. CO<sub>2</sub>, conformément aux directives de la norme mondiale du PCAF.

2 Les secteurs et sous-secteurs énumérés dans cette colonne reflètent les classifications des secteurs de la Banque en ce qui a trait aux secteurs désignés comme à forte intensité de carbone.

3 Les émissions de GES de portée 1 sont définies comme des émissions directes qui proviennent de sources contrôlées ou détenues par la société déclarante (par exemple, les émissions de procédés ou la combustion de combustible dans les chaudières, les fournaies et les véhicules). Les émissions de GES de portée 2 sont définies comme des émissions indirectes liées aux achats d'électricité ou de vapeur ou de services de chauffage ou de refroidissement par la société déclarante aux fins de l'exploitation de ses activités. Ces émissions de portée 2 se produisent physiquement à l'installation où l'électricité, la vapeur, le chauffage ou le refroidissement sont produits.

4 Dans cette colonne, nous présentons les émissions financées couvrant les portées 1 et 2 des sociétés qui appartiennent au secteur et à la catégorie d'actifs pertinents.

5 Conformément à la norme du PCAF, les émissions de portée 3 désignent toutes les autres émissions indirectes de GES (non comprises dans les portées 1 ou 2) qui se produisent dans la chaîne de valeur de la société déclarante.

6 Dans cette colonne, nous présentons les émissions financées couvrant la portée 3 des sociétés qui appartiennent au secteur et à la catégorie d'actifs pertinents.

7 Nos émissions financées pour le secteur de l'agriculture sont fondées sur une portée, qui comprend tous les emprunteurs associés à la production agricole, y compris les fermes et les entreprises de pêche, ainsi que tous les emprunteurs des industries qui soutiennent directement ces activités. Les déclarations sur les émissions financées dans le secteur agricole ne tiennent pas compte des façons dont le secteur agricole peut ralentir les changements climatiques en stockant le carbone ou en le capturant.

8 La portée de nos émissions financées pour le secteur de l'électricité et des services publics comprend des prêts aux entreprises pour l'ensemble du secteur, tandis que notre cible de réduction de l'intensité des émissions ne comprend que les clients du secteur de la production d'électricité.

9 Les autres sous-secteurs du transport inclus dans les prêts aux entreprises et les titres de capitaux propres non cotés comprennent l'aéronautique, les infrastructures de transport, les pétroliers, le transport ferroviaire, les vraquiers, le transport routier, les autres transports terrestres et les autres types de transport.

10 La portée de nos émissions financées pour le secteur des véhicules de promenade comprend les prêts à la consommation automobiles pour les services bancaires canadiens uniquement, y compris les prêts de premier ordre, les prêts de quasi premier ordre (y compris Avantage Concessionnaire de la Banque Scotia) et le crédit-bail.

11 En 2021 et en 2022, nos émissions financées pour la catégorie d'actifs des prêts hypothécaires étaient calculées en fonction de la valeur des immeubles disponible au moment de la déclaration, car la valeur des immeubles au moment du montage n'est pas connue. Les émissions financées pour la catégorie d'actifs des prêts hypothécaires pour 2021 et 2022 comprennent les prêts de notre division Services bancaires et marchés mondiaux qui répondent à la définition du PCAF.

12 La classification des prêts de l'immobilier à revenu de la Banque a été utilisée pour le secteur de l'immobilier commercial. Ce chiffre exclut les installations à usage général de l'entreprise.

\* KPMG a été chargé de fournir une assurance limitée sur les indicateurs marqués de ce symbole. Reportez-vous au rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant de KPMG.

3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS  
MESURES ET CIBLES  
LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

51 Exposition aux actifs liés au  
carbone

52 Émissions financées

54 Notes en fin d'ouvrage

56 Énoncés  
prospectifs

Les scores de qualité des données associés aux émissions financées décrites dans le tableau précédent sont présentés ci-dessous.

**TABLEAU 7 : QUALITÉ DES DONNÉES**

SECTEUR À FORTE INTENSITÉ DE CARBONE	DESCRIPTION DU SECTEUR	CATÉGORIE D'ACTIFS DU PCAF	2019 – RÉFÉRENCE		2021		2022		2023	
			SCORE DE QUALITÉ DES DONNÉES - PORTÉES 1 ET 2	SCORE DE QUALITÉ DES DONNÉES - PORTÉE 3	SCORE DE QUALITÉ DES DONNÉES - PORTÉES 1 ET 2	SCORE DE QUALITÉ DES DONNÉES - PORTÉE 3	SCORE DE QUALITÉ DES DONNÉES - PORTÉES 1 ET 2	SCORE DE QUALITÉ DES DONNÉES - PORTÉE 3	SCORE DE QUALITÉ DES DONNÉES - PORTÉES 1 ET 2	SCORE DE QUALITÉ DES DONNÉES - PORTÉE 3
<b>Agriculture</b>	Agriculture primaire	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés	4,5		4,6		4,8			
<b>Pétrole et gaz</b>	Exploration et production	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés	2,3		2,2		2,2 ⊕	S3, en amont : 2,3 ⊕		
<b>Production d'électricité</b>	Électricité et services publics	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés	2,9		2,7		2,6 ⊕			
<b>Transport</b>	Fabricants automobiles et filiales de crédit	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9 ⊕	1,9 ⊕		
	Autres pays	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés					4,7			
	Prêts à la consommation automobile	Prêts automobiles					2,2		2,2	
<b>Aluminium</b>	Aluminium – fabrication	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés					4,0			
<b>Ciment</b>	Ciment – fabrication	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés					4,0			
<b>Charbon</b>	Charbon – exploitation minière et fabrication	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés					5,0			
<b>Fer et acier</b>	Fer et acier – sidérurgie	Prêts aux entreprises et titres de capitaux propres non cotés					4,6			
<b>Immobilier résidentiel :</b>	Immobilier résidentiel	Prêts hypothécaires			4,2		4,2		4,2	
<b>Immobilier commercial</b>	Prêt de l'immobilier à revenu	Immobilier commercial					5,0			

⊕ KPMG a été chargé de fournir une assurance limitée sur les indicateurs marqués de ce symbole. Reportez-vous au [rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant de KPMG](#).



## 3 RÉSUMÉ

## 5 GOUVERNANCE

## 12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

## 38 GESTION DU RISQUE

## 49 RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT

## 50 ANNEXE

## 51 Exposition aux actifs liés au carbone

## 52 Émissions financées

## 54 Notes en fin d'ouvrage

## 56 Énoncés prospectifs

## Annexe C – Notes de fin d'ouvrage

- La ligne directrice B-15 du BSIF, entrée en vigueur à la fin de l'exercice 2024 pour les banques d'importance systémique nationale, y compris la Banque Scotia, énonce les attentes du BSIF concernant la gestion et la communication des risques liés aux changements climatiques par les institutions financières fédérales.
- La publication du cadre de divulgation du groupe de travail sur le plan de transition a été complétée par des orientations approfondies visant plusieurs secteurs, notamment les banques, et est organisée selon les catégories suivantes : fondation, stratégie de mise en œuvre, stratégie d'engagement, mesures et objectifs et gouvernance. En juin 2024, la fondation de l'ISSB a annoncé qu'elle assumerait la responsabilité des documents d'information précis, en ce qui concerne les plans de transition, élaborés par le groupe de travail désigné.
- Un certificat d'énergie renouvelable (CER) est un instrument de marché émis lorsqu'un mégawattheure (MWh) d'électricité est produit et livré au réseau électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable. Comme défini à la page 31 de ce rapport, les sources sans émissions comprennent les sources renouvelables (hydroélectrique, solaire, éolienne, géothermique et marémotrice) et nucléaire, et peuvent inclure l'utilisation de CER.
- Se reporter à la charte du comité d'audit et de révision.
- Se reporter à la charte du comité de gouvernance d'entreprise.
- Se reporter à la charte du comité du capital humain et de la rémunération.
- Se reporter à la charte du comité du risque.
- Comme décrit à la page 39 de ce rapport, le risque lié aux changements climatiques désigne la possibilité que les enjeux liés aux changements climatiques associés aux activités de la Banque Scotia ou de ses clients puissent avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Banque en donnant lieu à d'autres risques financiers et non financiers ou en les augmentant, par exemple, le risque de crédit, le risque d'atteinte à la réputation, le risque opérationnel ou le risque juridique.
- Comité supérieur de crédit pour les sociétés et les entreprises.
- Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire de fonds d'investissement inscrit, qui exerce ses activités sous le nom Gestion mondiale d'actifs Scotia.
- Le Comité d'investissement communautaire se réunit tous les deux mois pour examiner les demandes de subvention liées aux stratégies d'investissement dans la collectivité de la Banque Scotia, y compris les demandes de financement liées au climat.
- Selon la définition du Protocole des gaz à effet de serre, les gaz à effet de serre, ou GES, comprennent les six gaz énumérés dans le Protocole de Kyoto : le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>). La Banque mesure actuellement le CO<sub>2</sub>, le CH<sub>4</sub> et le N<sub>2</sub>O pour ses émissions liées à l'exploitation.
- Selon le dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), Energy Technology Perspectives de 2024, les technologies énergétiques propres entraînent des émissions minimales ou nulles de CO<sub>2</sub> et de polluants. Cette définition, ainsi que le champ d'application du Règlement pour une industrie « zéro net » de la Commission européenne, les références à l'énergie propre et aux secteurs technologiques carboneutres dans les rapports annuels sur l'état de la compétitivité de l'Union européenne (UE) ainsi que les investissements du département de l'Énergie des États-Unis dans les technologies d'énergie propre, recoupe généralement celle des sous-secteurs à faible teneur en carbone de l'équipe des technologies d'énergie propre.
- Conformément au cadre de référence des émissions durables de la Banque Scotia, le produit de dépôt a été affecté au financement ou au refinancement, en tout ou en partie, d'actifs verts et sociaux admissibles, nouveaux ou existants (selon la définition du cadre). Pour obtenir plus de renseignements sur les produits d'investissement axés sur le développement durable, se reporter aux pages 34 à 40 du rapport de durabilité 2024.
- Selon la définition de l'Association internationale des marchés des capitaux (ICMA).
- Comprend les prêts aux entreprises et commerciaux, à l'exclusion des prêts aux particuliers et aux petites entreprises.
- Pour obtenir plus de renseignements, se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du présent rapport.
- Pour obtenir plus de renseignements sur l'initiative des technologies d'énergie propre, se reporter à la page 18 de ce rapport.
- Pour obtenir plus de renseignements sur l'équipe indépendante des Études économiques de la Banque Scotia, se reporter aux pages 11 et 36 de ce rapport.
- Pour obtenir plus de renseignements sur l'évaluation de la résilience du portefeuille immobilier mondial de la Banque, se reporter à la page 45 de ce rapport.
- Pour obtenir plus de renseignements sur notre partenariat avec le Collège Assiniboine, se reporter à la page 35 de ce rapport.
- IRENA, World Energy Transitions Outlook 2024. Les types d'investissements comprennent notamment la production et la capacité d'énergie renouvelable, les réseaux électriques et l'électrification dans les utilisations finales, l'hydrogène et ses dérivés, ainsi que le captage et le stockage du carbone. L'IRENA a indiqué que les investissements annuels devraient être multipliés par 2,5 pour rester sur une trajectoire de 1,5 °C, par rapport au montant de 2,6 billions de dollars investi en 2023.
- Se reporter au cadre financier lié au climat de la Banque Scotia [ici](#)
- Consultez le Cadre financier lié au climat de la Banque Scotia [ici](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits et services liés aux changements climatiques et les opérations admissibles. Lorsqu'il est question de financement lié aux changements climatiques dans ce rapport, se reporter à la définition ci-dessus.
- Les financements liés au climat accordés au cours de l'exercice 2024 ne représentent qu'une petite portion de l'ensemble des prêts et des services de conseil de la Banque.
- Selon la définition du Protocole des gaz à effet de serre, les gaz à effet de serre, ou GES, comprennent les six gaz énumérés dans le Protocole de Kyoto : le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>).
- Les émissions financées sont définies par la directive du PCAF comme « les émissions attribuées aux activités de prêt et d'investissement d'une institution financière » et sont exprimées en tonnes éq. CO<sub>2</sub>.
- Se reporter à la partie A de la norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des GES sur les émissions financées du PCAF.
- La norme du PCAF a été révisée par le Protocole des GES et est conforme aux exigences concernant la catégorie 15 du document Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard.
- Dans le cas des sociétés fermées, le facteur d'attribution est égal au montant du financement fourni à l'emprunteur divisé par les fonds propres, plus la dette de l'emprunteur.
- La VEIL est une variable dans la méthode de calcul des émissions financées qui est soumise à la volatilité du prix des actions. Si les émissions et le financement d'un emprunteur sont constants, une augmentation de la valeur intrinsèque de l'entreprise réduira ses émissions financées et, inversement, une diminution de cette valeur intrinsèque augmentera les émissions financées de l'emprunteur.
- Se reporter à la partie A de la norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des GES sur les émissions financées du PCAF.
- Les données sur les émissions déclarées par les clients et utilisées pour calculer les paramètres, notamment les émissions financées et l'intensité des émissions physiques, sont exprimées avant les compensations achetées par les clients.
- Pour obtenir une description générale du score de qualité des données utilisées par le PCAF, où le score 1 représente la qualité des données la plus élevée et le score 5, la qualité la plus faible, se reporter à la partie A de la norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des GES sur les émissions financées du PCAF (p. 73, 92, 98, 106).
- Une description plus détaillée du facteur d'émission interne figure à la page 62 du rapport sur le climat 2023 de la Banque Scotia.
- Se reporter au rapport de 2022 de la Banque Scotia intitulé Rapport Virage carboneutre pour obtenir de plus amples renseignements sur la détermination des secteurs prioritaires.
- L'approche adoptée lors de la définition initiale de nos cibles intermédiaires a été guidée par l'adhésion de la Banque à l'alliance bancaire Net-Zéro (Net-Zero Banking Alliance ou NZBA). En octobre 2021, la Banque Scotia est devenue membre de la NZBA, une initiative mondiale dirigée par le secteur bancaire visant à appuyer ses efforts de lutte contre les changements climatiques. En janvier 2025, la Banque s'est retirée de la NZBA.
- Les prêts aux entreprises comprennent nos activités de prêts commerciaux au Canada et à l'étranger, ainsi que celles sur les marchés de capitaux. Le secteur des prêts aux particuliers et aux petites entreprises est exclu.
- Le secteur de l'aluminium comprend des prêts aux entreprises, principalement pour la fabrication et la production d'aluminium.
- Le secteur du ciment comprend des prêts aux entreprises, principalement pour la production de ciment et de béton.
- Le secteur du charbon comprend des prêts aux entreprises, principalement pour l'extraction et le raffinage du charbon.
- Le secteur du fer et de l'acier comprend des prêts aux entreprises, principalement pour des activités sidérurgiques.
- Pour les émissions financées de notre portefeuille, nous avons inclus les prêts aux entreprises concernant toutes les activités en amont, intermédiaires et en aval dans le secteur du pétrole et du gaz. Cette démarche diffère de l'approche adoptée pour la déclaration des émissions financées du secteur du pétrole et du gaz en 2022 et en 2023, laquelle ne tenait compte que de l'exploration et de la production.
- Bien que nous ayons calculé et déclaré les émissions financées de notre secteur de l'électricité et des services publics en 2022 et en 2023, lesquelles figurent dans le tableau 6 de ce rapport, nous avons utilisé un champ d'application plus restreint pour nos émissions financées du portefeuille, en n'incluant que les activités de prêt liées à la production d'énergie. Ce champ d'application correspond à celui de notre objectif de réduction de l'intensité des émissions physiques. Toutes les émissions financées associées à la partie Services publics du portefeuille sont incluses dans la catégorie « Autres ».
- Se reporter à la partie A de la norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des GES sur les émissions financées du PCAF.
- RMI. 2024. Climate Disclosure and Target Setting in the Agriculture Sector.
- RMI. 2024. Climate Disclosure and Target Setting in the Agriculture Sector (p. 42)
- La fragmentation des structures d'actionariat et le nombre d'exploitants agricoles (un peu moins de 200 000) représentent un défi important du point de vue de la comptabilisation des émissions, car il est plus facile de comptabiliser les émissions lorsqu'elles proviennent d'un nombre limité d'acteurs au sein d'un secteur. Climate Disclosure and Target Setting in the Agriculture Sector. (p. 12 et 13).
- RMI. 2024. Climate Disclosure and Target Setting in the Agriculture Sector (p. 42)
- Agence internationale de l'énergie (AIE). 2022. Achieving Net Zero Heavy Industry Sectors in G7 Members.
- Les clients qui touchent des redevances et ceux qui n'ont aucun produit de prêt dans les trois secteurs sont exclus des cibles intermédiaires.
- AIE, Demande de pétrole par scénario, 2010-2030, AIE, Paris.
- Alliance bancaire Net Zero (NZBA). 2024. Climate Target Setting for Power Generation Sector Financing: Emerging Practice Paper.
- Alliance bancaire Net Zero (NZBA). 2024. Climate Target Setting for Power Generation Sector Financing: Emerging Practice Paper.
- Le rapport de 2024 de l'AIE sur l'électricité indique que, bien que la demande mondiale d'électricité ait augmenté modérément de 2,2 % en 2023, elle devrait augmenter plus rapidement au cours des trois prochaines années, avec une croissance moyenne de 3,4 % par année jusqu'en 2026.
- Le rapport de 2024 de l'AIE sur l'électricité indique que l'augmentation prévue de la demande mondiale d'électricité sera stimulée par l'amélioration des perspectives économiques à compter de 2024, ce qui contribuera à son tour à l'accélération de la demande dans les économies avancées et émergentes.
- Agence internationale de l'énergie (AIE). 2024. Electricity 2024 – Analysis and Forecast to 2026.
- Agence internationale de l'énergie (AIE). 2024. State of Energy Policy 2024 (p. 35 à 39).
- Initiative Science Based Targets (SBTI). 2020. Setting 1.5C-aligned science-based targets. Quick start guide for electric utilities.
- Agence internationale de l'énergie (AIE). 2021. Net-Zero by 2050 — A Roadmap for the Global Energy Sector.
- Agence internationale de l'énergie (AIE). 2023. Net Zero Roadmap: A Global Pathway to Keep the 1.5C Goal in Reach.
- Lorsque les données concernant un client ne sont pas disponibles, nous utilisons les données de la société de portefeuille ou de la société mère.
- Objectif de réduction des émissions de la Banque Scotia dans le secteur automobile.
- Agence internationale de l'énergie (AIE). 2021. Net-Zero by 2050 — A Roadmap for the Global Energy Sector.
- Agence internationale de l'énergie (AIE). 2023. Net Zero Roadmap: A Global Pathway to Keep the 1.5C Goal in Reach.
- Agence internationale de l'énergie (AIE). 2024. Carbon Capture Utilisation and Storage.
- Agence internationale de l'énergie (AIE). 2023. Fossil Fuels.
- Clean Energy Canada. (2023). A Renewables Powerhouse.
- Agence internationale de l'énergie (AIE). 2021. Net-Zero by 2050 — A Roadmap for the Global Energy Sector.
- Agence internationale de l'énergie (AIE). 2023. Grid-scale Storage.
- Agence internationale de l'énergie (AIE). 2021. Net-Zero by 2050 — A Roadmap for the Global Energy Sector.

## 3 RÉSUMÉ

## 5 GOUVERNANCE

## 12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

## 38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS  
MESURES ET CIBLES  
LIÉES AU CLIMAT

## 50 ANNEXE

51 Exposition aux actifs liés au  
carbone

## 52 Émissions financées

## 54 Notes en fin d'ouvrage

56 Énoncés  
prospectifs

72 IEA (2024), [Global EV Outlook 2024](#), IEA, Paris, licence : CC BY 4.0.

73 IEA (2024), [Global EV Outlook 2024](#), IEA, Paris, licence : CC BY 4.0.

74 IEA (2024), [Global EV Outlook 2024](#), IEA, Paris, licence : CC BY 4.0.

75 La note d'état de préparation a été documentée par la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ), 2022. [Mesure de la convergence du portefeuille : favoriser l'amélioration, la convergence et l'adoption.](#)

76 Les données sur les émissions se basent sur les clients de notre portefeuille, au 31 octobre 2022. Les résultats de la note d'état de préparation se basent sur les clients de notre portefeuille au 31 octobre 2024. Les clients inclus dans chaque ensemble de données ne sont pas identiques.

77 Les clients du secteur de l'exploration et de la production qui ont supprimé leur déclaration en réponse au projet de loi C-59 sont exclus des résultats de l'évaluation (25 % de l'exposition autorisée pour les clients dans le champ d'application).

78 Le Protocole des GES est accessible ici. Pour obtenir les détails sur l'interprétation et la mise en œuvre par la Banque Scotia du protocole des GES de l'Institut des ressources mondiales (WRI) et du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), consultez la [Méthodologie relative aux GES](#) de la Banque Scotia.

79 Des précisions relatives aux cibles et à l'historique des émissions de portées 1 et 2 de la Banque Scotia sont disponibles dans ses précédents documents concernant la méthodologie et les rapports ESG.

80 Le premier vice-président du service immobilier de la Banque Scotia supervise l'établissement des objectifs liés aux émissions opérationnelles. Ce service évalue chaque année les objectifs et surveille l'atteinte des objectifs afin de déterminer si des mises à jour sont nécessaires. Pour obtenir plus de détails sur la méthodologie d'établissement des cibles de la Banque pour ses émissions opérationnelles, consultez [la méthodologie GES de la Banque Scotia](#) (p. 8 et 9).

81 La Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone (« CPLC ») est une initiative facultative dont le mandat consiste à mettre en œuvre une tarification du carbone à l'échelle mondiale. L'initiative est représentée par plusieurs parties prenantes, notamment des gouvernements, des entreprises du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des universités.

82 Physiquement ou virtuellement. Les sources sans émissions comprennent les sources renouvelables (hydroélectricité et énergies solaire, éolienne, géothermique et marémotrice) et nucléaires, et peuvent inclure l'utilisation de certificats d'énergie renouvelable (CER). L'électricité produite à partir de sources sans émissions au Canada est fondée sur une combinaison d'électricité provinciale provenant de la [Régie de l'énergie du Canada](#). À l'échelle internationale, elle est basée sur les rapports de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et du [département de l'Énergie des États-Unis](#) sur la production d'électricité par pays, par source.

83 Les chiffres concernant les émissions de portée 2 (en fonction de l'emplacement) concernent la production d'électricité dans la région où elle est consommée. Les chiffres concernant les émissions de portée 2 (en fonction du marché) concernent la production d'électricité qu'une entreprise déclarante a délibérément choisie. Dans cette méthode, les facteurs d'émission dérivent d'instruments contractuels, comme le contrat virtuel d'achat d'électricité de la Banque Scotia. Le calcul de ce nombre se fait en appliquant le facteur d'émissions associé aux CER à l'électricité utilisée en portée 2 (en fonction de l'emplacement).

84 Pour obtenir plus de renseignements sur l'approche de mesure, les données et les hypothèses qui sous-tendent les émissions opérationnelles de GES des portées 1, 2 et 3 (non financées), reportez-vous à [la méthodologie de la Banque Scotia en matière de GES](#).

85 Afin de faciliter la déclaration en temps opportun de ses émissions opérationnelles, la Banque utilise un ensemble de données, représentant la consommation des services publics et les déplacements d'affaires, recueilli à partir du dernier trimestre de l'exercice précédent (« ensemble de données sur trois mois ») et des trois premiers trimestres de l'exercice de déclaration visé (« ensemble de données sur neuf mois ») pour estimer ses émissions opérationnelles pour la période de déclaration visée. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la démarche de calcul de la Banque, se reporter à la page 7 de la [Méthodologie de la Banque Scotia pour les GES](#).

86 Les données comparatives de l'année précédente sont présentées lorsqu'elles sont disponibles.

87 Le document Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard fournit des conseils sur l'évaluation de l'incidence des émissions à cet égard.

88 Les fournisseurs inclus dans l'estimation représentaient à peu près 70 % des dépenses des fournisseurs de la Banque en 2023.

89 Comme le souligne la [directive technique du Protocole des GES pour les émissions de portée 3](#), les calculs des catégories 1 (biens et services achetés) et 2 (biens d'équipement) peuvent se baser sur l'une des quatre méthodes différentes, y compris celle sur les dépenses. Cette méthode consiste à estimer les émissions concernant les biens et les services en recueillant des données sur la valeur économique des biens et des services achetés et en les multipliant par des facteurs d'émission pertinents (p. ex., émissions moyennes de l'industrie par valeur monétaire des biens).

90 Dans son [sixième rapport d'évaluation \(AR6\)](#), le GIEC définit la transition juste comme un ensemble de principes, de processus et de pratiques visant à garantir que personne ne soit laissé pour compte lors du passage d'une économie à forte intensité de carbone à une économie sobre en carbone. Le GIEC donne les exemples suivants d'activités susceptibles de favoriser une transition juste : équité dans les processus de planification et de prise de décision en matière d'énergie, d'utilisation des sols et de climat; diversification économique basée sur des investissements sobres en carbone; programmes réalistes de formation ou de recyclage menant à un travail décent; politiques sexospécifiques favorisant des résultats équitables; promotion de la coopération internationale et d'actions multilatérales coordonnées; et éradication de la pauvreté.

91 Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'approche de la Banque Scotia en matière de vérité et de réconciliation, consultez le [Plan d'action pour la vérité et la réconciliation](#) (p. 51).

92 Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES). 2019. [Global Assessment Report of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.](#)

93 [Politiques de durabilité liées à la nature pour les prêts autres que de détail de la Banque Scotia](#)

94 [Énoncé de la Banque Scotia sur les activités de financement dans l'Arctique.](#)

95 Se reporter à la fiche d'information pour les investisseurs du quatrième trimestre 2024 [ici](#).

96 Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la portée de la liste de recherche de JFL, se reporter à la page 5 de son plan d'action et de son rapport sur le climat 2022.

97 Le cadre est inclus à la rubrique « Gestion des risques » du rapport de gestion dans le rapport annuel 2024 de la Banque Scotia.

98 Vous trouverez un aperçu du cadre de gestion des risques ESG de la Banque Scotia [ici](#).

99 [Énoncé de la Banque Scotia sur les activités de financement du charbon.](#)

100 Dans le cadre de l'élaboration du CFLC, la Banque Scotia a tenu compte d'un certain nombre de sources, dont les principes applicables aux obligations vertes, les lignes directrices applicables aux obligations de durabilité et les principes applicables aux obligations liées au développement durable de l'Association internationale des marchés des capitaux (AIMC), les principes de l'Asia Pacific Loan Market Association (« APLMA »), de la Loan Market Association (« LMA ») et de la Loan Syndications and Trading Association (« LSTA ») en matière de prêts verts, les principes des prêts liés à la durabilité et la norme sur les obligations climatiques, et en a tiré des conclusions. Nous notons toutefois qu'il n'existe pas encore de définition normalisée ou de taxonomie pour le financement lié au climat applicable à nos activités. Les lignes directrices du marché, les cadres et autres normes internes et externes dans ce domaine évoluent.

101 Les biens immobiliers opérationnels peuvent être définis comme les bureaux, les succursales, les guichets automatiques, les stationnements, les centres d'appels, les centres de données et autres biens utilisés pour l'ensemble des activités de la Banque.

102 Dans ce contexte, le terme « cadre » est utilisé en interne pour décrire l'approche de la Banque à l'égard des activités d'engagement auprès de ses clients sur la question climatique. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le cadre de mobilisation des clients lié au climat, reportez-vous à la page 28 de ce rapport

103 L'exposition au risque de crédit provenant des actifs liés au carbone pour l'exercice 2023 s'est élevée à 222 milliards de dollars.

104 Mise à jour 2021 du document des directives du GIFCC Mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.

105 Le GIFCC indique des secteurs ou des sous-secteurs peuvent être exclus, comme les services publics d'eau et les centrales indépendantes de production d'électricité et d'électricité renouvelable.

106 L'exposition correspond à l'exposition totale au risque de crédit et comprend les montants utilisés, les engagements non utilisés et les autres éléments hors bilan (à l'exception des opérations hors cote, des pensions sur titres et des titrisations, comme ils sont présentés à la page 7 de notre supplément d'information sur le capital réglementaire).

3	RÉSUMÉ
5	GOVERNANCE
12	STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES
38	GESTION DU RISQUE
49	RÉSUMÉ DE NOS MESURES ET CIBLES LIÉES AU CLIMAT
50	ANNEXE
51	Exposition aux actifs liés au carbone
52	Émissions financées
54	Notes en fin d'ouvrage

56	Énoncés prospectifs
----	---------------------

## Annexe D – Énoncés prospectifs

### Énoncés prospectifs

À l'occasion, nos communications publiques comprennent des énoncés prospectifs verbaux ou écrits. Ce document renferme un tel genre d'énoncés, qui peuvent également être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ou à d'autres communications. De plus, des représentants de la Banque peuvent fournir verbalement des énoncés prospectifs à certains analystes, investisseurs, médias et autres intervenants. De tels énoncés sont formulés aux termes des règles d'exonération du *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995 des États-Unis et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, notamment, des énoncés formulés dans ce document concernant les projections financières, les objectifs, les visions et les buts de la Banque, les perspectives pour les activités de la Banque et pour les économies canadienne, américaine et mondiale, et concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (les « **facteurs ESG** »), y compris les questions liées au climat, les projections, les objectifs, la vision et les buts (collectivement, nos « **objectifs ESG** »), comme nos cibles de carboneutralité et nos cibles d'émissions intermédiaires, notre déclaration sur le charbon thermique, et notre cible en matière de financement lié au climat. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « chercher à », « atteindre », « s'attendre à », « envisager », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « tenter », « planifier », « s'efforcer de », « viser », « s'engager à » et autres termes analogues, ainsi que par la conjugaison de verbes au futur et au conditionnel comme « devrait » et « pourrait » ou une variante positive ou négative de ceux-ci.

Du fait de leur nature, les énoncés prospectifs exigent que nous posions des hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents qui donnent lieu à la possibilité que les prédictions, les prévisions, les projections, les attentes ou les conclusions se révèlent inexactes, que nos hypothèses puissent être incorrectes et que nos objectifs ESG ne puissent être atteints. Nous conseillons au lecteur de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes, des cibles, des estimations et des intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs de risque, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont l'incidence peut être difficile à prévoir.

Les résultats futurs liés aux énoncés prospectifs peuvent être influencés par de nombreux facteurs, ce qui peut faire en sorte que le rendement réel de la Banque diffère considérablement de celui envisagé dans les énoncés prospectifs. Certains énoncés figurant dans ce document sont fondés sur des hypothèses et des scénarios hypothétiques ou très défavorables, et ils ne doivent pas nécessairement être considérés comme représentatifs du risque actuel ou réel ou des prévisions du risque attendu. Pour obtenir plus de renseignements sur les facteurs de risque potentiellement applicables, consultez la rubrique « Gestion du risque » du rapport annuel 2024 de la Banque, dans sa version éventuellement mise à jour par les rapports trimestriels.

Les hypothèses économiques significatives sous-jacentes aux énoncés prospectifs figurant dans ce document sont présentées dans le rapport annuel 2024 à la rubrique « Perspectives », dans sa version mise à jour par les rapports trimestriels. Ces rubriques « Perspectives » et « Priorités pour 2025 » sont fondées sur les opinions de la Banque et leur réalisation est incertaine. Le lecteur devrait examiner attentivement les facteurs susmentionnés ainsi que les autres incertitudes et événements potentiels.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce document reflètent l'avis de la direction à la date des présentes seulement et sont présentés dans le but d'aider le lecteur à comprendre les objectifs ESG de la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Aucune déclaration ni aucune garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera faite quant à l'exactitude, à la fiabilité ou à l'exhaustivité des renseignements contenus dans ce document. Sauf si la loi l'exige, la Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs verbaux ou écrits qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle, sur le site Web de SEDAR+, au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, au [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

3 RÉSUMÉ

5 GOUVERNANCE

12 STRATÉGIE, MESURES ET CIBLES

38 GESTION DU RISQUE

49 RÉSUMÉ DE NOS  
MESURES ET CIBLES  
LIÉES AU CLIMAT

50 ANNEXE

51 Exposition aux actifs liés au  
carbone

52 Émissions financées

54 Notes en fin d'ouvrage

56 Énoncés  
prospectifs

## Précautions supplémentaires concernant les déclarations relatives aux facteurs ESG

Dans le cadre de l'établissement et de la mise en œuvre de nos objectifs ESG et de la préparation de ce document, la Banque a formulé diverses hypothèses, notamment au sujet des tendances et des faits nouveaux sur les plans technologique, économique, scientifique et juridique, à la lumière de l'évolution du contexte politique et réglementaire. Par conséquent, les données, l'analyse, la stratégie et les autres renseignements présentés dans ce document évoluent et peuvent être modifiés, mis à jour et reformulés au fil du temps. La Banque prévient le lecteur de ce qui suit :

- Les termes « ESG », « net zéro », « carboneutre », « finance durable », « financement lié au carbone » et les termes, taxonomies et critères analogues évoluent, et l'utilisation de ces termes par la Banque peuvent changer pour tenir compte de cette évolution. Toute mention de ces termes dans ce document renvoie aux critères définis en interne de la Banque et non à une définition réglementaire ou à une norme volontaire particulière.
- La Banque a présumé une croissance continue des investissements et des dépenses des activités ESG de ses clients. La Banque a également présumé des taux ordinaires de croissance et de développement de ses activités, y compris dans les produits et services qu'elle offre à ses clients dans tous les secteurs, dans ses propres investissements, dans ses filiales et dans les pays où elle exerce ses activités. Si l'une ou l'autre de ces hypothèses se révélait inexacte, la Banque pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ses objectifs ESG et pourrait devoir les mettre à jour ou les réviser.
- L'évolution de l'environnement réglementaire et politique relatif aux facteurs ESG, et aux questions liées aux changements climatiques en particulier, peut donner lieu à des mises à jour ou à des révisions des énoncés prospectifs et d'autres renseignements contenus dans ce document. Des changements pourraient également être apportés aux pratiques, aux taxonomies, aux méthodes, aux scénarios, aux cadres, aux critères et aux normes du marché (collectivement, les « **normes ESG** ») que les entités gouvernementales et non gouvernementales, le secteur financier, la Banque et ses clients utilisent pour classer, évaluer, mesurer et vérifier les activités ESG, y compris pour les inclure dans les objectifs ESG de la Banque. Dans certains cas, les normes ESG applicables peuvent ne pas encore exister. La Banque peut mettre à jour ses objectifs ESG, ses plans pour les atteindre, ses progrès à cet égard et ses estimations de l'incidence de ces progrès, au besoin, à la lumière des nouvelles normes ESG et des normes en évolution.
- Pour établir et mettre en œuvre ses objectifs ESG, la Banque s'appuie sur des données obtenues auprès de clients et d'autres sources tierces. L'utilisation par la Banque de données de tiers ne peut être considérée comme une approbation du tiers ou de ses données ni être interprétée comme une concession de quelque forme de propriété intellectuelle que ce soit. Bien que la Banque soit d'avis que ces sources sont fiables, elle n'a pas vérifié de façon indépendante toutes les données de tiers ni évalué les hypothèses sous-jacentes à ces données et ne peut en garantir l'exactitude. Les données utilisées par la Banque dans le cadre de ses objectifs ESG peuvent être de faible qualité, non disponibles ou incohérentes d'un secteur à l'autre, et nous n'avons aucune garantie que des tiers se conformeront à nos politiques et procédures à l'égard de la collecte de ces données. Certaines données de tiers peuvent également changer au fil du temps à mesure que les normes ESG évoluent. Ces facteurs pourraient avoir une incidence importante sur les objectifs ESG de la Banque et sur sa capacité à les atteindre.
- La Banque et ses clients pourraient devoir acheter des instruments liés au carbone et à l'énergie propre (les « **attributs environnementaux** ») pour atteindre leurs objectifs ESG. Le marché des attributs environnementaux est encore en développement et leur disponibilité peut être limitée. Certains attributs environnementaux font également face au risque d'invalidation ou de renversement, et la Banque ne fournit aucune garantie quant au traitement futur de ces attributs environnementaux. Des modifications pourraient également être apportées aux règlements et aux normes applicables qui ont une incidence sur le marché des attributs environnementaux. L'échéance, la liquidité et la conjoncture économique de ce marché pourraient faire en sorte qu'il soit plus difficile pour la Banque d'atteindre ses objectifs ESG.
- Les renseignements contenus dans ce document n'ont pas été audités. KPMG a réalisé une mission de certification limitée à l'égard d'un certain nombre d'indicateurs de rendement ESG de la Banque, lesquels ont été identifiés par un 🚩 symbole dans ce document. À l'exception de certains indicateurs de rendement de la Banque, les autres renseignements contenus dans ce document n'ont pas fait l'objet de la mission d'assurance limitée. Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'étendue des travaux de KPMG [ici](#).
- Le présent document peut contenir des hyperliens menant à des sites Web qui ne sont pas la propriété de la Banque ni contrôlés par celle-ci. Chaque adresse ou hyperlien est fourni uniquement à des fins de commodité pour le destinataire, et le contenu des sites Web de tiers liés n'est d'aucune façon inclus ou intégré par renvoi dans le présent document. La Banque n'assume aucune responsabilité à l'égard de ces sites Web ou de leur contenu ni à l'égard des pertes ou des dommages pouvant découler de leur utilisation. Si vous décidez d'accéder à l'un des sites Web de tiers liés au présent document, vous le faites à vos propres risques et sous réserve des modalités de ces sites Web.





**Banque Scotia**<sub>MD</sub>

\* Marque déposée de la Banque de Nouvelle-Écosse.  
Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leur ou leurs titulaires respectifs.